

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14906 – 7 F

MERCREDI 30 DÉCEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Punition chinoise

LE gouvernement chinois vient d'enfoncer un peu plus le clou en faisant annoncer par voie de presse son veto à toute participation de firmes françaises à la construction du métro de Canton. Une semaine après avoir intimé à Paris l'ordre de fermer son consulat général à Canton, Pékin, par ce nouveau geste spectaculaire, manifeste un peu plus son mécontentement à l'encontre de la vente de Mirage 2000-5 au régime rival de Taïwan.

Geste spectaculaire certes, mais dont la portée n'est pas aussi grande qu'il paraît à première vue, les Chinois n'ayant jamais paru séduits par les offres françaises sur ce projet. En outre, si les négociations sur les « gros contrats » demeurent gelées, Pékin n'en a pas moins apposé récemment sa signature en bas d'un protocole d'aide financière de 650 millions de francs.

LA décision du régime de M. Deng Xiaoping – qui vient d'être promu « homme de l'année » par le « Financial Times » – est donc avant tout politique. Et ce n'est sans doute pas une coïncidence si elle frappe les Cantonais, dont les velléités d'autonomie économique basées sur des performances industrielles et commerciales exceptionnelles sont mal acceptées par les bureaucrates pékinois. Tout comme celles de Hongkong, la colonie britannique voisine.

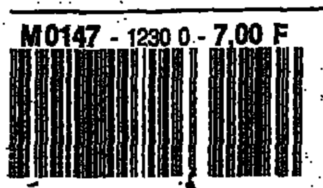
Cette nouvelle « punition » infligée aux Français intervient peu après que Taïwan eut effectué son premier versement, confirmant sa commande de Mirage. La modération de Pékin envers les Américains, fournisseurs de chasseurs F 16 à Taïwan, s'explique peut-être en partie parce que Washington n'a pas encore touché son acompte. Mais la raison principale demeure qu'il est plus difficile pour Pékin de faire pression sur l'unique « super-puissance » – surtout à la veille de l'intronisation d'un nouveau président réputé moins « pro-chinois » que son prédécesseur George Bush – que sur un gouvernement français en bout de course.

EN sanctionnant politiquement la France, et en la frappant sur son point le plus vulnérable, les affaires, Pékin veut faire un exemple afin d'empêcher que d'autres pays ne soient tentés de vendre eux aussi des armes à Taïwan pour rééquilibrer leur balance commerciale. Mais cette manifestation de force est en même temps un signe de faiblesse. Car, de même que les sanctions chinoises n'ont pas eu raison de la détermination française, ou américaine, de même les offres mirobolantes de contrats faites par Pékin ont trop rarement été suivies d'effet.

La Chine est certes un pays en pleine expansion – son taux de croissance économique de 12 % pour 1992 le confirme s'il en était besoin – et, comme tel, une destination attrayante pour les investisseurs étrangers. Mais le poids diplomatique de la dernière puissance communiste dans l'arène internationale demeure limité par rapport à ses ambitions affichées ; la carte chinoise a perdu beaucoup de sa valeur depuis la disparition de l'URSS. Enfin, sur le plan des affaires, les « petits dragons » asiatiques, Taïwan en tête, demeurent plus alléchants.

Lire page 20
l'article de FRANCIS DERON

M 0147 - 1230 0 - 7,00 F



L'annulation de deux contrats importants pour l'industrie française

Le protectionnisme américain inquiète les Européens

Le groupe public français Bull a confirmé, lundi 28 décembre, l'annulation par une juridiction fédérale américaine du contrat de 4 milliards de francs que sa filiale Zenith avait emporté avec l'US Air Force. Cette décision renforce en Europe les interrogations des milieux économiques sur une montée du protectionnisme américain. M. Bill Clinton, qui vient d'achever la composition de son équipe, hésite encore à durcir sa politique à l'égard des investisseurs étrangers.

par Erik Izraelewicz

De l'état de menace, le protectionnisme américain est-il en train de devenir une réalité ? La remise en cause, lundi 28 décembre, par l'administration des Etats-Unis du contrat de vente de micro-ordinateurs remporté, il y a trois mois, par Zenith, filiale américaine du groupe français Bull, conduit à poser la question. A un mois à peine de l'arrivée à la Maison Blanche du démocrate Bill Clinton, l'Europe ne peut rester insensible aux inquiétantes évolutions observables outre-Atlantique.

Certes, l'annulation du contrat de 4 milliards de francs par lequel le groupe public français Bull aurait dû livrer à l'US Air Force 300 000 micro-ordinateurs est un cas particulier. Il est pourtant symptomatique de la montée des pressions protectionnistes aux Etats-Unis et d'une moindre résistance de l'administration à leur égard. C'est à la suite du lobbying des concurrents de Zenith, tous américains (CompuAdd Corp et Sysorex notamment), que ce contrat a été remis en cause. Ils se sont pour cela appuyés sur le Buy American Act, une loi qui réserve prioritairement les marchés publics aux sociétés locales. Ils ont aussi joué sur le fait que la société mère de Zenith, le français Bull, est une entreprise publique. Ils ont enfin mis en avant la sécurité nationale, le client, l'US Air Force, dépendant du Pentagone.

Lire la suite et l'article de CAROLINE MONNOT page 14

L'affaire des Palestiniens expulsés

Le Liban rejette un compromis proposé par Israël

Israël a lâché un peu de lest, mardi 29 décembre, dans l'affaire des 415 Palestiniens expulsés au Liban du Sud, en proposant d'autoriser, à partir de son territoire, l'envoi de secours à ces derniers, à condition que le Liban, de son côté, fasse de même, simultanément. Mais, confirmant que l'Etat juif devait assumer seul toute la responsabilité de l'expulsion, le gouvernement de Beyrouth a aussitôt fait savoir qu'il refusait la contrepartie lui incombant dans cette proposition israélienne.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Israël avait proposé au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) d'autoriser une équipe médicale à se rendre une seule fois au campement des expulsés palestiniens, *via* son territoire, à la condition qu'un convoi de ravitaillement parte au même moment de Beyrouth, nous a indiqué le porte-parole du ministère israélien de la défense, M. Oded Ben Ami.

« Nous attendons la réponse des Libanais et nous espérons qu'elle sera positive », avait ajouté le porte-parole. Selon le quotidien *Haaretz*, les Etats-Unis ont également été informés de cette proposition et ont exprimé le vœu que les Libanais acceptent le compromis. Auquel cas, une équipe du CICR se rendrait mercredi matin auprès des expulsés en traversant, sous la protection de l'armée israélienne, la « zone de sécurité » établie par l'Etat juif au Liban sud. Dans le concert de condamnations et de protestations qu'a soulevé l'expulsion des 415 Palestiniens, c'est la voix du ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, qui a le mieux réussi à agacer les Israéliens. Et quand Israël est courroucé, ses porte-parole officiels optent pour un silence crispé, préférant faire réagir un *« haut fonctionnaire »*, une *« source autorisée »* ou, en l'occurrence, lundi 28 décembre, un *« responsable »* du ministère israélien des affaires étrangères.

(Intérim)

Lire la suite, nos informations et le point de vue de MAREK HALTER page 6

Le gaz du Golfe

Les princes du pétrole investissent des milliards de dollars pour extraire du gaz naturel

ABOU-DHABI

de notre envoyé spécial

Des kilomètres de tuyaux qui partent dans tous les sens, des réservoirs monstrueux aux allures de bunkers, des générateurs de vapeur géants, du béton déversé à profusion... Ici, au large d'Abou-Dhabi, à quelques milles seulement de l'Iran et du Qatar, sur la petite île de Das, des milliers d'ouvriers, représentant une trentaine de nationalités, travaillent nuit et jour à la construction d'un troisième train de liquéfaction du gaz naturel, le plus grand jamais construit dans le monde.

Au printemps 1994, il sera achevé. Le gaz naturel des gisements offshore voisins sera acheminé à Das-Island pour y être liquéfié à – 163 °C avant d'être chargé sur des méthaniers. Direction : la baie de Tokyo – 10 500 kilomètres plus à l'est, – que les navires atteindront deux semaines plus tard.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Lire la suite page 14

Les derniers jours de la Tchécoslovaquie

Sans joie et conscients des difficultés à venir Tchèques et Slovaques vont se séparer le 1er janvier

PRAGUE

de notre envoyée spéciale

On dansera peu, la nuit de la Saint-Sylvestre, dans les rues de Prague, et sans doute guère plus dans celles de Bratislava. Tchèques et Slovaques vivent leur partition un peu comme la majorité d'entre eux ont vécu le communisme : sans l'approuver, mais sans vraiment s'y opposer non plus. Comme un fait accompli.

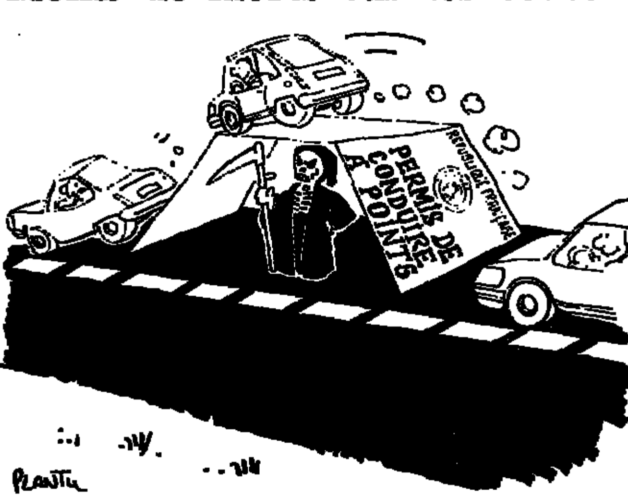
Le 31 décembre, la Tchécoslovaquie disparaît, après soixante-quatorze ans d'existence. De ce divorce à l'amiable doivent naître, le 1er janvier, deux Etats indépendants, la République tchèque – dix millions d'habitants – et la Slovaquie, moitié moins peuplée. *« C'est un saut dans l'inconnu »*, reconnaît M. Jozef Zieleniec, le ministre tchèque des affaires étrangères, un proche du premier ministre Vaclav Klaus aux côtés duquel il a participé à toutes les discussions sur la division du pays, ces derniers mois, avec les Slovaques. En bon politicien, M. Zieleniec préfère parler des aspects positifs de cette séparation, exemplaire par son côté négocié, méthodique et programmé. *« Parvenir à cette séparation, techniquement et politiquement, c'était un exploit plus grand que d'envoyer un homme sur la Lune*, nous assure-t-il. *Maintenant, nous disposons d'un* know how, *que d'autres pays vont nous emprunter. »* Des trois fédérations d'Europe centrale ou de l'Est qui ont éclaté depuis la chute du communisme, la Tchécoslovaquie est celle qui se saborde le plus en douceur ; *mais cette partition se* fait dans la morosité et l'appréhension, loin de l'enthousiasme qu'éprouvaient, *au moins au* départ, Slovènes ou Baltes au moment de quitter le carcan fédératif yougoslave ou soviétique.

Le démantèlement de la Fédération tchécoslovaque est d'abord l'œuvre de deux hommes, le Tchèque Vaclav Klaus et le Slovaque Vladimir Meciar. Ni l'un ni l'autre n'a reçu des électeurs, lors du scrutin législatif de juin dernier, le mandat de diviser le pays.

SYLVIE KAUFFMANN

Lire la suite et l'article de MARTIN PLICHTA page 3

Moins de morts sur les routes



Le nombre de tués dans les accidents de la circulation en France continue de diminuer après la mise en place du permis à points : la baisse a été de 6 % le mois dernier par rapport à novembre 1991. La route, qui tuait 16 000 Français par an dans les années 70, aura fait 9 100 morts au cours des douze derniers mois.

page 8

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Institutions

Vers la VIe République

par Michel Durafour

LE président de la République a proposé des réformes de la Constitution qui visent à donner de nouveaux droits aux citoyens. Ces réformes sont nécessaires. Elles ne sont pas suffisantes, si l'on veut réussir le pari dont dépend l'avenir de notre démocratie : réconcilier l'électeur avec son élu.

On comprend l'attachement de quelques-uns à la Ve *République* : c'est l'œuvre du père. Mais le père, s'il était encore là, ne remettrait-il pas son ouvrage sur le chantier ?

1° Le président de la République est élu au suffrage universel direct. On est en droit de se demander si un tel mode d'élection n'est pas à la démocratie ce que la cour d'assises est à la justice. Mais comme on ne reviendra pas là-dessus, force est de s'accommoder de la situation.

L'instauration d'un véritable régime présidentiel s'impose comme la conséquence de l'élection du président de la République au suffrage universel direct : le gouvernement est alors responsable devant lui, expression de la volonté nationale. Le Parlement vote les lois – et la plus importante d'entre elles, la loi de finances. Il n'y a pas de premier ministre.

On oppose à ce système qu'il risque d'entraîner des conflits entre l'exécutif et le législatif. Sans doute. Il y aura obligation de débattre, de négocier : l'intérêt général s'en portera mieux. Et celui qui détient en fait le pouvoir assumera la responsabilité qui découle de l'exercice de celui-ci.

2° Il faut séparer les mandats électifs locaux et nationaux. La décentralisation est une bonne chose, à inscrire à l'actif des socialistes, mais elle doit s'assortir de l'incompatibilité des mandats électifs locaux et nationaux.

D'une part, l'exercice de fonctions locales exige une présence constante sur le terrain, des connaissances et une pratique.

D'autre part, les citoyens, soumis dans leur vie professionnelle à des contraintes d'horaires, ne supporteront plus longtemps l'absentéisme endémique de leurs députés et de leurs sénateurs, des caméras de télévision balayant des hémicycles désespérément vides.

3° Le vote des élus doit être public.

Nul n'est obligé de solliciter un mandat. S'il le fait, il renonce implicitement au secret de ses votes, au nom de la transparence.

Le vote public des élus, y compris lorsqu'il s'agit de désigner des personnes, éviterait des manœuvres, comme on en a vues lors des dernières élections régionales.

4° Un statut de l'élu est nécessaire.

Il n'est pas convenable que certains élus locaux touchent des indemnités, qui sont des salaires, sans payer l'impôt. Il n'est pas convenable que les parlementaires ne soient imposés que sur les onze vingtièmes de leur rémunération (à la différence d'ailleurs des ministres qui sont imposés sur la totalité) : on ne peut décider de l'impôt des autres et se dispenser de payer le sien.

Sans doute convient-il de noter la modestie des indemnités des parlementaires français, comparées à celles des parlementaires américains par exemple. Qu'on les revalorise, qu'on prévoit une indemnité spéciale en fin de mandat, mais que la loi soit la même pour tous.

5° La fusée administrative française compte trop d'étages : la commune, le district, le département, l'Etat, l'Europe. Le coût financier est excessif : on mesure les dégâts à considérer la croissance rapide des impôts locaux.

Le département, créé à une époque où les transports publics et individuels étaient peu développés, n'a plus de raison d'être : il faut le supprimer, d'abord par économie, ensuite pour éviter la multiplication des centres de décision, nuisible à une bonne administration.

6° Il faut instituer un sénat des régions, se substituant au sénat actuel, élu à la proportionnelle. On créerait ainsi une chambre où les minorités seraient représentées, tout en conservant au niveau de l'Assemblée nationale un scrutin majoritaire.

Cette liste de propositions n'est pas exhaustive. Elle montre une direction. Elle témoigne surtout qu'un toilettage de la Constitution ne répond pas aux exigences de la vie moderne. Il faut changer de République.

▶ **Michel Durafour est ancien ministre d'Etat.**

Immunité légitime

par Alain Vivien

TOUT ce qui paraît porter atteinte à l'égalité suscite l'irritation des Français. Châteaubriant le constatait il y a deux siècles : *« L'égalité seule est leur idole. »* Mais il ajoutait que *« l'égalité et le despotisme ont des liaisons secrètes »*.

Prenons garde que le débat actuel sur les immunités parlementaires ne dissimule pas en réalité une régression du droit républicain, et partant, des libertés essentielles.

Qu'est-ce en effet que l'immunité parlementaire ? Le constat qu'une fois élu démocratiquement au suffrage universel un élu national porte, pour la durée du mandat qui lui a été confié, une part intangible de la souveraineté populaire. Et cette souveraineté ne se divise pas, si elle est également partagée par l'ensemble des députés et sénateurs.

A ce titre, aucun élu national ne doit être poursuivi pour les opinions qu'il émet dans le cadre de ses fonctions. Tout comme un magistrat, un procureur ou un avocat lorsqu'ils s'expriment au tribunal. A-t-on jamais entendu quelqu'un proposer de supprimer l'immunité judiciaire ?

S'agissant de la représentation politique de la nation, cette immunité telle qu'elle est conçue par notre Constitution et interprétée par certains légistes paraît déjà bien archaïque et discriminatoire.

L'opinion publique sait-elle, par exemple, qu'un député hors session ou hors de l'hémicycle n'est pas couvert par cette immunité, même si ses propos relèvent bien de la fonction qu'il exerce ? L'opinion sait-elle qu'une interprétation hasardeuse du Conseil constitutionnel ne confère plus d'immunité à un parlementaire s'exprimant dans le cadre précis d'une mission officielle de six mois, à lui confiée par l'exécutif ? Sur ce plan, les députés et sénateurs nationaux sont infiniment moins respectés que leurs homologues du Parlement européen dont l'immunité est permanente pendant la durée de leur mandat, hors session aussi bien que pendant les sessions.

Du fond d'une maison centrale

Députés et sénateurs français peuvent être poursuivis en justice (et certains l'ont été) pour avoir simplement émis, dans le cadre de leurs fonctions, des opinions qui, si elles avaient été énoncées par des magistrats devant un tribunal, paraîtraient aller d'elles-mêmes et n'être que des moyens indispensables à la recherche de la vérité.

Mais l'opinion publique est focalisée actuellement sur tout autre chose : les délits et les crimes susceptibles d'être imputés à des parlementaires bénéficiant d'une immunité qui ne différencie pas le pénal du politique. Comment ne pas partager l'indignation générale devant une extension aussi ancienne que scandaleuse du droit républicain ?

Mais, dira-t-on, si le parlementaire qui commet une action relevant de la correctionnelle ou des assises est condamné, comment pourra-t-il s'exprimer au plan législatif ? Certainement pas du fond d'une maison centrale...

Une solution existe. Une loi organique a institué la fonction de suppléant, ce dernier étant élu « sur un ticket » avec le titulaire qu'il remplace en cas de décès ou lorsque ce dernier accède au gouvernement. Il suffirait de prévoir dans le cadre de la prochaine révision constitutionnelle, qu'en cas de condamnation pénale grave, le parlementaire serait déchu de son mandat et remplacé immédiatement par son suppléant.

Nous éviterions ainsi des débats confus qui mettent en cause une immunité politique parfaitement légitime, indispensable à l'expression libre du suffrage universel et intégrée dans le droit constitutionnel de la quasi-totalité des nations démocratiques.

Serait également évité l'anéantissement de droit ou de fait d'un mandat national, puisqu'au condamné succéderait immédiatement le remplaçant élu avec lui.

Un terme définitif serait mis à ce scandale qui déshonore la fonction parlementaire lorsqu'un élu en fuite se refuse à démissionner de son mandat et continue, contre le règlement de son Assemblée, à percevoir benoîtement traitement et indemnités.

Si limitée dans son principe (et menacée d'une réduction sensible au cas probable où un ministre sortant de charge pourrait récupérer le siège qu'il a dû quitter), la fonction de suppléant trouverait là une raison forte de subsister et un regain certain d'intérêt.

▶ **Alain Vivien est ancien ministre.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le tabou levé

par André Gauron

DE tous les sujets de réforme constitutionnelle proposés par le président de la République, le plus innovant et le plus décisif pour la conduite de l'action gouvernementale est celui qui, jusqu'à présent, a le moins retenu l'attention tant des politiques que des observateurs : l'extension du domaine de la loi prévu à l'article 34 de la Constitution. En gardien vigilant du texte de *1958*, François Goguel est le seul a y avoir vu – et dénoncé – un projet qui consiste *« à enlever au gouvernement les prérogatives qui sont actuellement les siennes »* (1). Faut-il s'en inquiéter ou s'en réjouir ?

En touchant à l'article 34, le président ébranle en effet l'un des piliers de la Constitution de 1958, et, même s'il le fait avec une extrême prudence, à propos d'un thème majeur, le budget social de la nation, il enfreint ce qu'il faut bien appeler un tabou du débat constitutionnel.

Que dit cet article ? Que *« la loi est votée par le Parlement »*, ce qui est banal, mais surtout, il définit la loi comme fixant les « règles » ou les « principes fondamentaux » dans un certain nombre de domaines énoncés de façon limitative – au nombre de 13. En fait, cet article ne vaut que par l'article 37 qui, lui, donne pleine compétence au gouvernement en énonçant que *« les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi ont un caractère réglementaire »*. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a considéré, il y a quelques années, que l'âge qui ouvre droit à la retraite – bien que son abaissement à soixante ans ait été réalisé par ordonnance votée par le Parlement – ne relevait pas de la loi ! Par comparaison, la Constitution de la IVe République se contentait de définir qui vote la loi (art. 13) et qui en a l'initiative (art. 14) sans autre précision.

Si on ajoute à ces deux articles ceux qui assurent au gouvernement la maîtrise de l'ordre du jour et les procédures de vote contraignantes, on a l'ensemble du dispositif qui confère à l'exécutif l'intégralité du pouvoir et, dans tous les domaines autres que ceux prévus par l'article 34, un pouvoir non soumis au contrôle parlementaire, donc souverain. Faut-il s'étonner que la haute administration – investie ou non par l'énarchie – y ait trouvé matière à sa toute-puissance avec ce que cela comporte parfois de certitude et d'arrogance.

La construction européenne ne peut qu'accroître les interrogations que suscitent ces articles. Même si le Parlement est à l'avenir mieux informé et peut voter des résolutions, il ne peut intervenir dans le cours de la négociation conduite par le gouvernement ni ensuite amender un texte accepté par les Douze. De plus, tout le champ réglementaire échappe à son contrôle.

Contrairement à une idée très largement admise, les pouvoirs du président de la République, pas plus que son mode d'élection ou la durée du mandat, ne sont en cause. La Constitution donne au président le pouvoir de nommer le premier ministre et les membres du gouvernement, non celui de déterminer ou de conduire la politique de la nation – tâche du gouvernement (art. 20).

Essence absolutiste

La réduction du mandat présidentiel à cinq ans ne changerait strictement rien à ce très large pouvoir de l'exécutif. Au contraire, si elle devait être la *seule* réforme, en liant le sort de l'Assemblée à celui du président élu, elle accentuerait même un peu plus, non pas la dérive, mais l'*essence absolutiste* de la Constitution de la Ve République.

Le résultat auquel aboutirait la seule réduction du mandat à cinq ans serait très différent du système américain, souvent évoqué par ses partisans. Aux Etats-Unis, le Congrès constitue un véritable pouvoir face au président pouvant bloquer les initiatives de celui-ci, qui peut mettre son veto aux projets du Congrès. Cet équilibre n'est pas parfait, et peut même se traduire par des blocages lorsque Congrès et président s'opposent durablement, mais équilibre il y a.

En France, un tel équilibre n'a jamais existé. Tantôt, c'est l'Assemblée qui a trop de pouvoirs, tantôt c'est l'exécutif, au point que le moindre grignotage des pouvoirs de l'exécutif est aussitôt dénoncé comme un retour aux errements de la IVe *République*. La recherche d'un *équilibre, fût-il* imparfait, est pourtant indispensable. Encore faut-il ne pas prendre le chemin inverse et, en voulant renforcer le caractère présidentiel du régime, régresser vers un régime bonapartiste.

On peut *juger* l'élargissement de l'article 34 insuffisant et plaider pour une inversion entre ce qui devrait être *limité* – le champ réglementaire – et général – le *domaine de la loi* – afin de donner au Parlement les moyens d'un contrôle effectif du pouvoir administratif, mais les diverses dispositions proposées pour redonner des pouvoirs au Parlement ont le mérite d'ouvrir le seul débat qui vaille si nous voulons résoudre la crise du politique.

Ceux qui s'interrogent doctement sur l'utilité de ce débat constitutionnel face à la gravité du chômage seraient plus avisés de se demander comment tant de surpuissance administrative conduit à autant d'impuissance. On ne peut pas éternellement dénoncer la technocratie et ne jamais s'interroger sur la source de ses maux. Si la société civile fait tant d'adeptes depuis quelques années, il doit bien y avoir des raisons plus profondes qu'un effet de mode. Le président de la République a levé un tabou. La réflexion est désormais lancée. Souhaitons que le comité consultatif puis, demain, le Parlement, qui y jouera sa crédibilité, s'en saisissent.

(1) *Le Figaro* du 2 décembre 1992.

▶ **André Gauron, haut fonctionnaire, est ancien conseiller de Pierre Bérégovoy au ministère de l'économie, des finances et du budget, et membre du CSA.**

François Mitterrand

« Un combat honorable à mener contre soi-même »

par Ali Magoudi

EN cet après-midi ensoleillé de septembre 1992, huit jours après l'intervention qu'il vient de subir pour un cancer de la prostate, François Mitterrand lâche à quelques journalistes avides de connaître ses derniers sentiments : *« Après tout, c'est un combat honorable à mener contre soi-même. »*

L'énigme que le sphinx présidentiel propose à la sagacité des électeurs et des exégètes politiques ne suscite alors aucun commentaire. Le propos mérite pourtant une réflexion rétroactive tant il révèle le fonctionnement de notre mythologie contemporaine et les enjeux de vie et de mort véhiculés par la ratification du traité de Maastricht. Ceux-là mêmes que le président escamote depuis le début de la campagne référendaire.

Retour sur la barrière de sentiments qui séparait les partisans du « oui » et les tenants du « non » au référendum. Eclairage sur la nature mystique de leur objet passionnel : la France, un instant brouillée par l'annonce de la mort potentielle du chef de l'Etat.

Les *« hautes parties contractantes »*, Leurs Majestés, reines, rois, grand-duc et présidents, représentants respectifs du pouvoir souverain des douze pays de la Communauté, expriment très clairement, dans le préambule du traité, leur désir d'instaurer dans un *« cadre institutionnel unique », « une monnaie, une citoyenneté, une politique étrangère et de sécurité unique »*.

Benoîtement, elles proposent la création de nouvelles fictions d'éternité sans préciser l'audacieuse première qu'elles réalisent, sans rappeler que, dans l'Histoire, une telle révolution du temps présent, contrepoids vital oblige, s'est toujours accompagnée d'une bonne charrette de martyrs.

Dès lors, un paradoxe quasi comique s'installe : les partisans du « oui » escamotent cette réalité au lieu de l'exalter, laissant les partisans du « non » transformer cette avancée politique en épouvantail.

Les tenants du « oui » refusent de reconnaître que l'union européenne va révolutionner le principe de souveraineté qui structure tout un chacun. Ils nient leur volonté de modifier une des clefs qui verrouille la subjectivité de leurs électeurs. En fait, les sectateurs de l'Europe nouvelle éludent l'un des éléments qui fondent la citoyenneté et enchaînent l'être humain dans ses formes d'amour et de haine sociale : être Français, c'est faire partie d'un corps éternel, la France. En échange de cette appartenance, les enfants de la patrie iront, si les circonstances l'exigent, mourir en chantant. Méthode définitive pour rembourser la dette temporelle contractée lors de leur entrée dans la vie nationale, lors de leur adoption par une France immortelle. L'obéissance en ce domaine est stupéfiante. On l'a bien vu pendant la guerre du Golfe. Quand Mitterrand a annoncé que la nation allait engager la vie de ses soldats dans un conflit, au nom des grands principes, les protestations se sont focalisées sur le bien-fondé de l'engagement militaire, mais elles n'ont pas remis en cause la souveraineté présidentielle et son pouvoir exorbitant. Mieux, jamais la cote de popularité du président n'a été aussi élevée.

Les partisans du « non », quant à eux, préfèrent ne pas lâcher leur corps national mystique pour l'ombre d'une passion européenne. Ils insistent sur l'impossibilité de constituer une entité souveraine comme l'Europe sans ériger une figure emblématique susceptible de fournir à ses enfants le prêt-à-penser qui magnifie son côté pile : annonciateur de paix, fondateur de vie, et voile son côté face : mauvais prophète, réclamant son tribut de chair et d'os. Ils font largement savoir qu'aujourd'hui personne ne possède la légitimité nécessaire pour dire : *« Moi qui vous parle, j'incarne l'Europe et je peux exiger la vie de tout un chacun pour en défendre la pérennité. »* Ou plus prosaïquement les intérêts. Rien de plus naturel donc, pour les tenants du « non », que de jouer lourdement du registre de la terreur. Celle qui se déclenche automatiquement à l'évocation de la disparition de l'entité nationale qui fonde la vie des citoyens.

Replaçons l'*« honorable combat »* dans le contexte politique du moment. De quel corps s'échappait cette voix captée par la myriade de micros ? Du corps naturel, soumis à tous les aléas de l'âge et de la maladie ? Ou du corps politique, immortel par définition ? Si tous les présidents incarnent de manière exceptionnelle ces deux registres, l'un dévolu aux populations d'en bas, l'autre réservé à l'espace divin, force est de constater que cette dualité, opérante en terre laïque depuis que les deux natures du Christ ont perdu leur prérogative d'état, est particulièrement lisible dans la biographie quotidienne de François Mitterrand.

Le corps politique éternel

La dualité ressort, par exemple, de la vive querelle qui saisit ses propres médecins. Les premiers dénient, dans une hâte extrême, la réalité du corps naturel pour autoriser l'expédition du corps politique au sommet franco-africain d'Abidjan. Les seconds calment le jeu des représentations en imposant une convalescence standard à l'icône suprême de la République. Elle donne à la première interview télévisée qui annonce le rétablissement présidentiel un sentiment d'irréalité. L'homme expédie le problème de sa santé d'un revers de main : *« oui, ma convalescence est terminée »*, tout en le nuançant (quand même) : *« du moins je l'espère »*. Le président s'attarde, lui, avec complaisance sur les règles intemporelles du jeu politique et détaille avec gourmandise sa chronique d'une réforme de la Constitution, supposée lui survivre.

La même dualité éclaircit la nature des grands travaux (dont la liste n'est jamais close malgré les communiqués annonçant le « dernier grand chantier du président ») qui transforment certains quartiers de Paris, 20 heures passées, en un mausolée au regard duquel la nécropole des Pharaons, sise en la vallée des Rois de l'ancienne Thèbes, ressemble à un parc d'attractions.

C'est encore cette dualité qui entraîne l'homme à entreprendre sa première visite d'Etat post-chirurgicale à Jérusalem, éternel épicentre politique des secousses telluriques qui ébranlent régulièrement le monde. Si la tournée en Terre sainte est prévue de longue date, les circonstances actuelles lui donnent un éclat particulier. François Mitterrand, pétri de lecture biblique, frotté d'Histoire, a compris, mieux que quiconque peut-être dans le personnel politique, le *Guerre et paix* moyen-oriental.

Il n'aurait sûrement pas convoqué une conférence, à Madrid, du mercredi 30 octobre au dimanche 2 novembre 1991, période retenue par l'administration des Etats-Unis pour réunir les parties adverses autour d'une même table, ignorant délibérément les causes primitives de la haine de l'autre. En effet, si tous les adversaires, Israéliens (juifs par essence) et Arabes (musulmans en l'occurrence), ainsi que leurs parrains américains (chrétiens en substance) avaient été de stricts observants religieux, les séances de négociation n'auraient pu se tenir trois jours durant : les vendredi, samedi, dimanche. Chacun de ces jours sacrés étant successivement chômés par l'un des trois groupes qui se partagent la mise sous tutelle dogmatique du monde monothéiste. Il aurait tenu compte, lui, de ces stigmates temporels qui font ressortir l'impossible et nécessaire coexistence de pratiques concurrentes. Celles qui font naître et mourir des coreligionnaires, chacune à leur manière. Seulement voilà, le temps presse. Le sablier a été réparé, mais le président Mitterrand ignore le délai qui lui est octroyé pour pacifier ces vérités irréductibles.

Je m'aperçois que je n'ai toujours pas répondu à la question : qui parlait dans la cour de l'hôpital Cochin ? Gageons que le corps mortel avait troqué sa célèbre plaisanterie : *« Je sais que je vais mourir mais je n'y crois pas »* contre cet *« honorable combat »* annonçant les efforts (surhumains ?) que son corps naturel allait encore devoir assumer pour faire vivre sa fiction de corps politique éternel.

▶ **Ali Magoudi est psychanalyste. Il est l'auteur de *Quand l'homme civilise le temps*, (La Découverte).**

Le tabou levé

ÉTRANGER

La guerre civile en Bosnie

MM. Vance et Owen s'inquiètent d'une contre-offensive musulmane à Sarajevo

GENÈVE

de notre correspondante

La rumeur d'une contre-offensive musulmane à Sarajevo se faisait de plus en plus insistante lundi 28 décembre à Genève, où des pourparlers se poursuivaient, *en tête à tête ou dans les couloirs* des grands hôtels et du Palais des nations. Selon le porte-parole de la conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie, rapportant les propos des deux coprésidents, Cyrus Vance et David Owen, les forces musulmanes bosniaques ont procédé ces derniers jours à un *« renforcement très significatif »* de leurs positions proches de la capitale bosniaque et *pourraient tenter de dégager Sarajevo assiégée* par les forces serbes. MM. Vance et Owen, *s'appuyant sur les informations* que leur a transmises le chef des forces de l'ONU en Bosnie, le général Philippe Morillon, ont fait état de leurs craintes d'une escalade du conflit, notamment auprès du président Izetbegovic, en lui demandant de préserver les chances de la négociation.

Il a été question, d'autre part, lors des différents entretiens de lundi à Genève, du nouveau rapport remis par M. Boutros-Ghali au Conseil de sécurité de l'ONU et dans lequel *il recommande* le déploiement de 10 000 « casques *bleus » supplémentaires aux frontières de la Bosnie, tout en se* montrant sceptique sur la mise en *œuvre de cette proposition.* Le secrétaire général souligne lui-même la *« complexité »* d'une telle opération – qui viserait à empêcher l'infiltration de combattants et de matériel militaire en Bosnie – ainsi que son coût en argent et en hommes.

Il a été question aussi du découpage territorial de la Bosnie-Herzégovine sur cartes, dont avaient discuté la veille au Palais des nations leaders croates et musulmans, qui n'a jusqu'à présent été jugé réaliste par personne et a eu pour effet d'irriter les Serbes bosniaques opposés à ce *qu'ils appellent la coalition croato-islamique.* C'est dans une atmosphère lourde que M. Bou*tros-Ghali s'est entretenu successivement* avec M. Dobrica Cosic, *président de la République yougoslave,* avec le président croate Franjo Tudjman et enfin avec le président bosniaque Alija Izetbegovic, s'efforçant de convaincre chacun de la nécessité absolue d'une paix négociée. Trouver des points, sinon un terrain d'entente, constituerait une étape indispensable avant le sommet de la dernière chance, qui doit réunir, le 2 janvier à Genève, les présidents des trois parties au conflit avec le *secrétaire général de l'ONU.* M. Boutros-Ghali a qualifié ses *entretiens de lundi de « très constructifs »* et de nature *« à renforcer la dynamique de la paix ».* Toutefois, M. Fred Eckhard, porte-parole de la conférence, qui, la veille, avait fait état de *« progrès »*, déclarait lundi : *« On a fait deux pas en avant et un pas en arrière. »* Avant le 2 janvier, *M. Boutros-Ghali se rendra à* Sarajevo le 31 décembre après *avoir rencontré la veille* M. Roland Dumas. Celui-ci doit *également rencontrer mercredi à* Genève, le ministre russe des *affaires étrangères, M. Andreï* Kozyrev.

ISABELLE VICHNIAC

□ **Washington met en garde la Serbie contre toute action au Kosovo.** – Le département d'Etat a exprimé lundi 28 décembre sa *« profonde préoccupation »* quant à la situation au Kosovo et a indiqué que les Etats-Unis considéreraient *« très sérieusement »* toute action serbe visant à déstabiliser cette région à majorité albanaise. Selon le *New York Times*, le président Bush, dans un message adressé la semaine dernière au président serbe Slobodan Milosevic, avait fait savoir aux dirigeants serbes que les Etats-Unis *« seraient prêts à recourir à la force militaire dans le cas d'un conflit au Kosovo suscité par une action serbe ».* – *(AFP.)*

Les derniers jours de la Tchécoslovaquie

Suite de la première page

L'un des thèmes de la campagne de M. Klaus était même une *« fédération rationnelle et efficace »*, tandis que M. Meciar vantait aux Slovaques les mérites de la *« souveraineté et de l'émancipation »* au sein d'une confédération, sans jamais leur parler d'indépendance. Mis au pied du mur par M. Klaus dès le lendemain des élections, M. Meciar n'eut d'autre choix que de négocier la partition. Six mois plus tard, Tchèques et Slovaques se retrouvent effectivement séparés, avec une drôle d'impression, celle de ne pas avoir eu leur mot à dire. M. Klaus n'a pas voulu donner suite à la proposition d'un référendum, formulée avec *insistance par le président* Vaclav Havel ; quant aux Slovaques, il était *prévu qu'ils se prononcent* avant la fin de l'année sur le choix entre *« indépendance et confédération »*, puis, ce choix étant *de facto* dépassé, sur les accords de partition ; mais en décembre, à Bratislava, plus personne ne parlait de référendum. Une telle consultation *« est désormais sans objet puisque de toute façon la partie tchèque a décidé de se séparer de nous*, nous a fait valoir le président du Parlement slovaque, M. Gasparovic, un proche de M. Meciar. *Ce n'aurait été qu'un problème financier et matériel de plus ».*

« Le soir, on pleure »

A Prague, les dirigeants n'ignorent pas les sondages qui font toujours apparaître une forte proportion, frisant parfois la majorité, de nostalgiques de la fédération. *« Si l'on organise un référendum*, souligne-t-on dans l'entourage du premier ministre Klaus, *il faut être sûr de sa faisabilité, quel que soit le résultat. Ici, qu'aurions-nous fait si les électeurs s'étaient prononcés pour le maintien de la Tchécoslovaquie? Les institutions fédérales sont en totale décomposition depuis plusieurs mois déjà! »* M. Zieleniec, lui, part du principe que, *« lorsque deux parents ont décidé de divorcer, les enfants auront beau se réunir et voter qu'ils ne doivent pas se séparer, cela ne les empêchera pas de le faire. »*

Les événements s'accélérant, les Tchèques, qui sont des gens pragmatiques, ont fini par se faire une raison et paraissent aujourd'hui se satisfaire, à une petite minorité d'intellectuels près, de l'argument selon lequel la partition était inéluctable et que, dans ces conditions, mieux valait en finir de manière civilisée. Les voilà donc seuls, débarrassés du fardeau slovaque. Heureux? C'est beaucoup dire. *« Au bistrot, on fanfaronne sur ces imbéciles de Slovaques. Mais le soir, devant la télé, on pleure »*, résume un haut fonctionnaire qui, lui, a *« arrêté de pleurer cet été »*, mais dont la femme, *« une sentimentale, pleure encore ».* Si ordonnée soit-elle, cette séparation est douloureuse. Et ce qui fait mal, ce n'est pas tant de perdre les Slovaques que de perdre la Tchécoslovaquie.

Les Tchèques, qui s'étaient identifiés à la Tchécoslovaquie, doivent aujourd'hui se redéfinir – un effort que n'ont pas à fournir les Slovaques. La nation tchèque, l'Etat tchèque, qu'est-ce que c'est? En 1918, la Tchécoslovaquie fut en partie créée à cause de l'existence d'une forte minorité allemande en Bohême-Moravie : en s'adjoignant les Slovaques, les Tchèques construisaient un pays dans lequel les Slaves étaient largement majoritaires. *« C'était une construction purement politique*, relève l'historien Dusan Trestik. *La Tchécoslovaquie, pratiquement, c'était la nation tchèque. A présent, nous qui étions tchécoslovaques, nous devons devenir tchèques, mais dans quel sens? Si c'est dans le sens nationaliste du dix-neuvième siècle, ce n'est pas très intéressant. »*

L'un de ceux qui ressentent le problème le plus douloureusement est M. Petr Pithart, ancien dissident et premier ministre tchèque de 1990 à 1992. *« Pour la première fois en plus de mille ans*, dit-il, *les Tchèques ne vont plus vivre dans un Etat multinational. Pour moi, l'identité tchèque est impensable sans sept cents ans d'histoire avec les Allemands, elle est impensable sans les juifs, sans les Ruthènes... La guerre nous a débarrassés des Allemands, nous avons perdu les juifs dans l'Holocauste, nous avons abandonné la Ruthénie à Staline sans pouvoir réagir et maintenant, en trois ans, nous déposons les armes devant les Slovaques. »* M. Petr Pithart crie à *« la trahison de l'Europe centrale » : « Oui, nous pouvons maintenant crier « enfin seuls ». Mais pour ce qui me concerne, c'est avec beaucoup d'amertume et de tristesse. »* Pourtant, ce que M. Pithart et ses amis dénoncent comme un cruel manque d'ambition – *« on renonce à jouer un rôle en Europe centrale »*, accusent-ils – correspond en fait aux aspirations de nombreux Tchèques, épuisés par deux ans de tergiversations avec les Slovaques. *« Les Tchèques veulent leur petit Etat bien organisé*, note un diplomate est-européen à Prague. *Ils sont prêts. La nostalgie viendra éventuellement après, quand ils seront déçus. »* Les Tchèques, résume l'historien Trestik, *« veulent être une nation avec des standards européens, ni plus ni moins ».* Pour l'heure, la nouvelle « République tchèque » naît surtout comme la continuation de la Tchécoslovaquie. Témoin l'épisode du drapeau, qui pourrait paraître futile si l'on ne savait, ici, le poids des symboles : les *députés fédéraux avaient* décidé en novembre que ni la Bohême ni la Slovaquie ne reprendraient le drapeau tricolore tchécoslovaque. Les Slovaques ayant déjà le leur, s'engagea alors en République tchèque un long débat sur le drapeau tchèque : difficile de reprendre l'ancien, qui, rouge et blanc, risquait d'être confondu avec le polonais.

TANCHO

Certains proposèrent de modifier légèrement le *drapeau tchécoslovaque*, par exemple en éclaircissant la *composante bleue*. *« Pas besoin d'être artiste pour comprendre que cela équivaudrait à se rabaisser*, s'écria le quotidien *Mlada Fronta Dnes. Une adaptation « cosmétique » serait une lâcheté. Cet Etat déjà humilié deux fois* [en 1938 à Munich et en 1968, NDLR] *finit en banqueroute. »*

Les deux Vaclav

On frôla la crise, jusqu'à ce que quelqu'un osât imposer la seule solution qu'envisageaient réellement les Tchèques : faire fi de la loi fédérale votée précédemment et adopter le drapeau tchécoslovaque, ce que fit le Parlement tchèque, à l'unanimité, le 17 décembre. La candidature de M. Vaclav Havel, *ex-président tchécoslovaque*, à la présidence du nouvel Etat relève un peu de la même démarche de continuité. Décidée après moult atermoiements, et psychologiquement rassurante pour les Tchèques, la candidature de M. Havel – *qui a* toutes les chances d'être élu par le Parlement tchèque *à la mi-janvier* – ouvre la voie à une autre spécificité de la politique tchèque : le tandem Klaus-Havel, dont les relations alimentent beaucoup les conversations à Prague. Déstabilisé par l'éclatement de la Tchécoslovaquie, auquel il avait aveuglément tenté de s'opposer jusqu'au dernier moment, M. Havel a connu un passage à vide ces derniers mois. Sa décision de se porter candidat sans avoir pu imposer à M. Klaus sa conception d'une présidence forte a conduit bon nombre de ses compatriotes à conclure que l'envie de retourner au Château de Prague était décidément la plus forte...

La réalité est sans doute plus complexe. *« C'est vrai, Havel se plaît bien dans la politique et dans le pouvoir*, dit un de ses proches amis. *Peut-être a-t-il un peu trop le sens d'une mission, mais il a aussi celui du devoir, et c'est un homme qui doute, qui se pose des questions. Il a une vision de la société, exactement ce qui manque à Klaus, pour qui la société n'est rien de plus qu'une économie qui fonctionne. »* Les interrogations sur les relations des deux Vaclav ont redoublé après la diffusion, à la télévision, il y a quelques semaines, d'une émission au cours de laquelle M. Klaus s'est livré, en présence d'un Vaclav Havel étonnamment muet, à une critique féroce des intellectuels : ceux-ci, à l'entendre, ne se seraient pas remis de la perte de l'âge d'or qu'ils ont connu sous le communisme...

Pour les optimistes, M. Klaus et M. Havel se complètent, le premier faisant *« un complexe d'infériorité »* par rapport au second, et le second ayant peur de l'extraordinaire assurance du premier. Chacun dans son domaine, les deux hommes auront en tout cas fort à faire, car, même si les auspices paraissent *a priori* plus favorables à la République tchèque qu'à la Slovaquie, les difficultés ne seront pas en reste. Une crise politique menace déjà, avant même l'indépendance, avec la décision à prendre sur le sort des 174 députés fédéraux : leur intégration au Parlement tchèque peut bouleverser l'équilibre des forces et de nouvelles élections pourraient être inévitables.

D'autres problèmes peuvent venir de la question morave ou des rapports avec l'Allemagne, très présente; ils viendront, à coup sûr, de l'économie. La trentaine d'accords « exemplaires » conclus avec la Slovaquie pour réglementer la partition seront-ils respectés? *« Tout dépend de la volonté politique*, admet le ministre tchèque des affaires étrangères. *Nous avons conclu une union douanière, cela implique que nous coordonnions nos politiques. Nous avons, dans un premier temps, une monnaie commune, cela implique que nous nous tenions au même déficit budgétaire. Cela vaut pour des milliers de choses. »* On attend en vain les paroles, diplomatiques, certes, mais encourageantes, d'usage. *« Je ne suis pas optimiste*, lâche M. Zieleniec. *Tout dépend de la dynamique. Il y a beaucoup de différences entre nos deux pays. Notre environnement géopolitique est différent, les Slovaques ont un ensemble de voisins, nous en avons un autre... »* Une façon de dire que, aux yeux des Tchèques, la Slovaquie est déjà un pays étranger.

SYLVIE KAUFFMANN

Inventaire avant partition

La partition de la Tchécoslovaquie n'a épargné aucune institution fédérale. La quasi-totalité des biens matériels, avoirs et dettes de ces organismes dépendant de l'administration d'Etat ou d'entreprises *publiques fédérales ont été répartis selon* deux règles définies par la loi constitutionnelle du 13 novembre 1992.

Les propriétés immobilières et le mobilier afférant ont été répartis selon le principe de territorialité : ce qui se trouve dans une des deux Républiques fédérées y reste. Pour le reste, des commissions de répartition, créées dans chaque ministère et organisation, ont appliqué la règle de *« deux pour un »*, correspondant au rapport des populations tchèque (10,6 millions) et *slovaque (5,3 millions). Ce rapport a été* choisi au détriment de celui des contributions au PNB (2,29 contre 1 en faveur de Prague). C'est, en revanche, ce dernier rapport qu'ont choisi le FMI et la Banque mondiale pour le partage des quotas entre République tchèque et Slovaquie.

Lorsque ces deux règles se sont révélées inacceptables pour l'une des deux parties, les biens ont été divisés en vertu d'accords particuliers. Une commission bilatérale présidée par les ministres des *finances veillera au processus de partage* au-delà du 1er janvier 1993. Les désaccords concernent particulièrement le partage de la réserve en or (105 tonnes), des dettes et surtout des avoirs auprès de pays arabes, du tiers-monde et de l'ex-URSS (5 milliards de dollars).

PRAGUE

de notre correspondant

• **Armée.** – *Son partage fut* sûrement le plus simple : dès le *printemps 1991 fut lancée une* importante relocalisation de l'*armée, visant à renforcer* la défense de la Slovaquie, négligée au sein du pacte de Varsovie. Les corps de l'armée de terre n'ont eu qu'à accélérer leur déménagement dans les casernes abandonnées l'année précédente par les Soviétiques en Slovaquie. Des chaussures aux chars d'assaut, tout le matériel a été divisé selon le rapport de 2 à 1, y compris l'armement qui devait être détruit en vertu du *traité sur le désarmement* conventionnel en Europe du 19 *novembre* 1991. Les conscrits d'une République servent dans leur République d'origine depuis le 1er octobre 1992. Les militaires de carrière ont été invités à choisir l'armée dans laquelle ils souhaitent servir après le 1er janvier, certains choisissant l'armée de l'autre pays, essentiellement pour des raisons familiales.

• **Affaires étrangères.** – Ce fut une affaire très délicate. La règle du 2 à 1 a été *respectée* partout où cela a été possible, y *compris pour les appartements* des diplomates, après estimations. Des « compensations » ont été effectuées au sein de trois zones d'importance : ainsi en France, la République tchèque conserve l'ambassade et le consulat actuels, la Slovaquie prenant possession de la représentation commerciale. En revanche à Rome, c'est la Slovaquie qui garde l'Ambassade.

La Tchécoslovaquie présidant cette année la CSCE, Prague a cédé à la Slovaquie la place au sein du comité directeur. A l'inverse, Bratislava laisse à la *République tchèque le siège* au Conseil de sécurité de l'ONU qui devait *revenir en 1994 à la Tchécoslovaquie.* Reste à régler le sort des *archives* que Prague ne souhaiterait pas voir divisées, mais aucun des deux pays n'a les moyens de s'en faire une copie intégrale.

• **Intérieur.** – *Autre domaine* délicat. Le processus de division ayant commencé dès 1990, la plupart des organes de police dépendaient des gouvernements nationaux, à l'exception des polices criminelle, antiterroriste et antidrogue, ainsi que les services secrets. Tous ont été maintenant partagés, des ordinateurs aux voitures, mais là aussi les archives *posent problème, en particulier* celle de l'ex-police politique. La solution *n'a pas encore* été trouvée. Quelques dizaines de délinquants slovaques emprisonnés en Bohême-Moravie seront échangés contre des prisonniers tchèques en Slovaquie...

• **Patrimoine historique.** – Le problème fut soulevé par Bratislava. Certaines collections de mobiliers et de tableaux se trouvant à l'origine en Slovaquie ont été déménagées dans des musées en pays tchèque, en particulier des collections du Musée juif de Prague. Des conservateurs *slovaques* cherchent les œuvres disparues en comparant des pho*tos d'intérieurs de châteaux ou* d'églises slovaques avec les *catalogues des musées tchèques.* Ainsi, Bratislava réclame des *œuvres installées* au château de Prague ou dans la résidence présidentielle de Lany, que le président Masaryk (1918-1935) avait transférées de sa résidence d'été de Topolcanky, en Slovaquie centrale.

• **Transports.** – La division de la compagnie des chemins de fer tchécoslovaque selon le rapport 2 à 1 va poser des problèmes : les responsables pragois n'ont pas tenu compte de la densité du réseau dans chaque République, trois fois plus importante en République tchèque. Ainsi, certains trains de voyageurs y seront beaucoup plus courts et les passagers plus souvent debout... Pour différencier les quelque cent mille wagons *répartis* entre les deux *futures* sociétés tchèque et slovaque, *chaque matériel roulant* s'est vu coller ou tracer à la craie un grand « C » ou un grand « S ». Par contre, la compagnie aérienne tchécoslovaque CSA, société anonyme depuis 1991 dans laquelle le Fonds de propriété nationale tchèque détient la majorité des parts, ne sera pas divisée et aucun appareil ne sera transféré à la compagnie slovaque, Slov-Air. En contrepartie, une participation au capital doit être proposée au gouvernement slovaque à hauteur de 1 % à 5 %.

• **Associations.** – Les fédérations sportives se scindent lors de leurs réunions annuelles : les clubs de football, qui achèvent au printemps 1993 le dernier championnat fédéral, participeront en 1994 aux coupes européennes au titre de la République tchèque et de la Slovaquie. En revanche, les syndicats, autonomes dans chaque République depuis leur démocratisation en 1990, doivent conserver pour l'instant un conseil tchéco-slovaque à la tête de la Confédération.

• **Médias.** – La division des médias du service public, la télévision, la radio et l'agence de presse CSTK a été un des sujets délicats. Les stations fédérales de télévision et de radio cesseront d'émettre le 1er janvier pour se transformer en deuxième chaîne des télévisions nationales qui existent depuis de nombreuses années. La CSTK a disparu début décembre, laissant la place à l'agence de presse de la République slovaque TASR et à l'*agence de presse tchèque CTK.*

MARTIN PLICHTA

AFRIQUE

Ethiopie : les mille plaies de l'empire

En accordant aux « nationalités » le droit à l'autodétermination le nouveau pouvoir a laissé s'accentuer les rivalités ethniques

ADDIS-ABEBA

de notre envoyée spéciale

« C'est vrai que le gros des combats a cessé, mais les exactions et les meurtres de « non Oromos » continuent : loin des grandes routes, loin des troupes gouvernementales, et presque toujours pendant la nuit ! », vitupère un vieux missionnaire, qui est lui-même resté bloqué dans sa paroisse du sud de l'Ethiopie de la fin 1991 jusqu'à mai dernier.

Le sud, mais aussi l'est (notamment l'Ogaden, proche de la frontière somalienne) et l'ouest (en particulier le Wollega, proche de la frontière soudanaise) restent, en cette fin 1992, des régions à hauts risques. L'Ethiopie de l'après-Menguistu, qui a vu la victoire des rébellions nordistes du Tigré et de l'Erythrée en 1991, se découvre mille plaies béantes. Celles d'un empire de près de 52 millions d'habitants, dont plus personne ne semble vraiment tenir les rênes (*le Monde* daté 13-14 décembre).

Le droit théorique à « l'autodétermination », accordé aux « nationalités » éthiopiennes par les anciens maquisards du Front populaire de libération du Tigré (FPLT), aujourd'hui au pouvoir à Addis-Abeba, a ravivé les revendications ethniques, suscitant des désordres sanglants en province, alors que le pouvoir central n'est pas assez solide pour contrôler le mécanisme qu'il a lui-même lancé.

Les nouveaux maîtres tigréens seraient-ils des « rêveurs », comme l'affirme, avec une indulgence un peu méprisante, ce comptable d'une modeste société privée de la capitale ? Ou faut-il les considérer comme une *« bande d'apprentis sorciers »* dont les *« manières de faire menacent l'unité nationale et la société tout entière »*, comme le dit plus crûment un universitaire, inquiet des coups de boutoir infligés à la communauté amhara, hier toute puissante et désormais montrée du doigt ?

Confirmant leur volonté de donner la *« priorité à l'ethnicité »*, les anciens marxistes tigréens, publiquement appuyés par les Américains, prônent la mise en place d'un système *« décentralisé et fédéraliste »*. Mais l'Ethiopie n'est pas le Nigéria. Dans un pays à peine sorti de l'ère féodale où, selon les estimations de l'UNICEF (1), seulement 11 % de l'immense majorité paysanne ont accès à l'eau potable et où le revenu moyen par tête d'habitant ne dépasse pas les 120 dollars par an (environ 600 francs), il y a loin du rêve fédéraliste à la réalité.

Des « mouvements de résistance spontanés »

Le réveil des tribus oromos, qui représentent plus de 50 % de la population éthiopienne, a causé la mort de *« plusieurs centaines »* de personnes sur tout le territoire en l'espace de quelques mois. La défaite des maquisards du Front de libération oromo (FLO), dont quelque 10 000 partisans seraient toujours détenus dans des camps de « rééducation », n'a pas calmé la tension. A en croire le secrétaire général du FLO, M. Lencho Letta, des *« mouvements de résistance spontanés persisteraient dans les provinces de Bale, du Wollega, du Harun et du Choa »*.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la majeure partie des régions oromos tiennent lieu, bon an mal an, de grenier agricole pour le pays. En 1991-1992, près des deux tiers de la récolte de café – principale source de devises de l'Ethiopie – avaient quitté le pays par des pistes illégales. Qu'en sera-t-il en 1993 ? Le retour (ou non) de la production de café dans les circuits officiels sera tout aussi importante pour les caisses de l'Etat que pour sa crédibilité. En attendant, et malgré les bonnes intentions affichées au départ par les autorités tigréennes, la boîte de Pandore des nationalités n'a sans-doute pas fini de susciter des troubles.

Ainsi, l'indépendance de l'Erythrée, que beaucoup à Addis-Abeba, et plus encore à Asmara, considèrent comme acquise, risque de rouvrir les cicatrices afars. Présente en Ethiopie, à Djibouti, et sur toute la côte des Danakils, cette tribu de nomades et de contrebandiers, chère à Henri de Monfreid, a toujours eu la lance et la gachette faciles. *« Pour eux, le frère qu'on frappe là-bas, c'est comme le frère qu'on frappe ici. La moindre maladresse peut mettre le feu aux poudres »*, assure un observateur. Très attentifs à ce qui se passe chez leurs « frères » de Djibouti ou d'Erythrée, les Afars d'Ethiopie ont choisi, contrairement à leurs compatriotes oromos, de participer aux élections régionales de juin dernier.

Malgré *« quelques litiges »* entre le Front de libération afar (FLA, dirigé par le sultan Ali Mira) et le mouvement gouvernemental baptisé Union démocratique afar (UDA), un compromis a finalement été trouvé : dans 19 circonscriptions sur 22, les électeurs ont pu voter, le résultat final donnant au FLA une confortable majorité de 38 sièges sur 66 au sein du Conseil régional. Minoritaire en Ethiopie, la communauté afar dispose aussi d'un poste de ministre (celui des fermes d'Etat) et de trois députés au Parlement d'Addis-Abeba.

Les quatorze nouvelles régions instituées par le gouvernement central ne peuvent pas toutes en dire autant. L'émergence de pseudo-partis inféodés aux autorités tigréennes et la manipulation parfois grossière du scrutin ont refroidi l'enthousiasme (pourtant mitigé) de la plupart des diplomates occidentaux. Les plus indulgents parlent *« d'erreur de parcours »*, les autres dénoncent ces *« signes inquiétants »* qui, s'ils se confirmaient, plongeraient le pays *« dans la catastrophe »*.

Américains et Européens ne cachent pas leur préoccupation en matière de respect des droits de l'homme. Entre 2 000 et 3 000 dignitaires de l'ancien régime, arrêtés au lendemain de la « libération d'Addis-Abeba » par les guérilleros nordistes, sont toujours détenus, dans l'attente d'un procès. Quant au comité chargé de rédiger une nouvelle Constitution éthiopienne, il semble, dans sa composition, faire une place bien maigre aux esprits critiques. *« Les autorités n'ont pas l'intention, apparemment, d'y associer les Amharas ou les Oromos »*, regrette-t-on en coulisses.

« Ce n'est pas l'île Maurice ! »

L'intérêt, souvent passionné, dont font montre ici des observateurs étrangers quant à l'évolution politique de l'Ethiopie semble loin d'être partagé dans les capitales occidentales. La majeure partie des appuis financiers accordés à Addis-Abeba relève de l'aide humanitaire. Comme au moment de la grande famine des années 80. Premier bailleur de fonds, la CEE aura fourni en trois ans (de 1990 à 1992) plus d'un million de tonnes de vivres aux populations éthiopiennes. Au total, depuis 1975, les engagements de la CEE dépassent 1,5 milliard d'écus (10,5 milliards de francs) – dont 30 % en aide humanitaire.

Ce pourcentage en dit long sur la profonde misère qui continue de régner dans l'immense empire du Négus. Dans ce contexte d'arriération, l'aide au « développement » consiste, bien souvent, à parer au plus pressé : construction de puits, envoi de médicaments, de camions, de pièces détachées pour la petite industrie, etc. Les Etats-Unis, qui, pendant des années, ont nourri, *via* le Soudan, les guérillas de l'Erythrée et du Tigré, ont renforcé massivement leur programme d'aide. En un an, 49 millions de dollars ont été engagés par Washington – *« soit notre deuxième programme sur le continent, après l'Afrique du Sud »*, soulignent les responsables de l'USAID en poste à Addis-Abeba. Quant à l'UNICEF, son programme d'aide à l'Ethiopie est le troisième en importance – *« après l'Inde et le Bangladesh »*.

Les investisseurs privés semblent en revanche très réticents. Ni la dévaluation du birr (la monnaie locale, passée de 2 à 4,95 pour un dollar, au 1er octobre dernier) ni les professions de foi du régime en matière de libéralisation n'ont encore réussi à ce jour à séduire les hommes d'affaires étrangers. *« L'Ethiopie, ce n'est pas l'île Maurice ! Le pays n'est pas prêt à l'économie de marché. Et il l'est d'autant moins que l'administration reste aux mains des mêmes fonctionnaires, élevés à l'école de la politique étatique »*, estime le chercheur français Jacques Bureau.

Dans les rues d'Addis-Abeba où déambulent les éternelles élégantes, drapées de la traditionnelle « shamma » (long voile de coton blanc), les cireurs de chaussures et les petits mendiants, le nombre de taxis collectifs (des breaks repeints en bleu et blanc, généralement bondés) a pratiquement doublé. *« Pour se faire de l'argent, le mieux, c'est le petit commerce ou la publication de journaux »*, affirme-t-on souvent. La presse indépendante – écrite en amharique, en tigrina, ou, plus rarement, en oromo – n'en finit pas d'éclore.

La toute nouvelle liberté – de s'exprimer, de critiquer, de parler aux étrangers sans craindre les mouchards et les rafles de l'armée – serait-elle menacée, comme l'affirment les esprits grincheux ? *« En 1974 et 1976, juste avant la terreur, Menguistu, lui aussi, avait autorisé ces libertés. La différence avec aujourd'hui, c'est qu'il existait de vrais partis politiques et non ces regroupements tribaux qui nous sont imposés aujourd'hui ! »*, souligne un enseignant. Le spectre de la terreur ? Personne, apparemment, n'en a cure pour l'instant.

« En ce mois de Maskarem (fête religieuse), *toutes les fleurs se sont ouvertes*, chante la jeune Hebiste, du haut de ses quinze ans, *ceux qu'on croyait invincibles ont été battus par les va-nu-pieds. Merci à la vie, merci à Dieu de nous avoir permis de voir ça ! »* Outre sa voix superbe, la nouvelle coqueluche d'Addis-Abeba a l'insigne mérite de rompre avec la tradition des « maladies d'amour » – genre obligé sous la chape de la dictature. *« A l'époque de Menguistu, tout était censuré. Dans chaque cassette de musique, on était forcé de placer deux ou trois chants révolutionnaires »*, rappelle le producteur Ali Kaifa. Ces temps-là aussi ont changé.

« C'est un don de Dieu, cette terre où nous vivons. Pourquoi sommes-nous en train de la détruire ? La famine, la guerre et tous ses ravages, c'est des fléaux trop lourds pour la corne de l'Afrique ! », scande la jeune Éthiopienne. Dans les camps de fortune, installés aux frontières du Soudan, du Kenya et de la Somalie, des centaines de milliers de civils – femmes et enfants pour la plupart – continuent de mourir, loin des caméras, des satellites et des soldats américains.

CATHERINE SIMON

(1) Fonds des Nations unies pour l'enfance



CAMEROUN : après le transfert de prisonniers politiques vers Yaoundé

L'état d'urgence a été levé dans la province du Nord-Ouest

Le président Paul Biya a signé un décret levant, à compter du mardi 29 décembre, l'état d'urgence instauré le 27 octobre dans la province anglophone du Nord-Ouest après les violences ayant marqué la proclamation de sa réélection. Selon un communiqué officiel, cette mesure *« augure de l'amorce d'un dialogue constructif entre toutes les forces politiques et constitue une invitation à la renonciation, par tous, à toutes sortes de violences dans la vie politique »*.

Dimanche soir, de nouveaux troubles avaient éclaté à Bamenda, la capitale de la province du Nord-Ouest, après le transfert, par les forces de l'ordre, de 173 prisonniers politiques de la prison de la ville vers celle de Yaoundé, alors que le tribunal de grande instance s'était prononcé deux jours plus tôt pour leur relaxe ou leur libération conditionnelle. Les militants du Social Democratic Front (SDF, opposition), craignant que leur dirigeant, M. John Fru Ndi – en résidence surveillée, – ne soit lui aussi transféré, avaient dressé des barricades. Les affrontements avec les forces de l'ordre, qui ont continué lundi, ont fait trois blessés, selon une source officielle. Dans un communiqué rendu public lundi, le SDF s'était élevé contre la *« déportation »* des prisonniers politiques, et avait demandé *« à la population camerounaise de rester en alerte »*.

La levée de l'état d'urgence pourrait, de l'avis des observateurs, décrisper les relations tendues entre le Cameroun et les Etats-Unis, qui ont suspendu leur aide. Le gouvernement français avait exprimé lundi ses vifs regrets à propos de la situation au Cameroun. Confirmant les heurts à Bamenda, après *« l'arrestation et le transfert dans d'autres régions (...) de plusieurs dizaines de personnes »*, un porte-parole du ministère français des affaires étrangères a indiqué que *« la France regrette vivement cette situation et souhaite que l'esprit de dialogue l'emporte »*. – *(AFP, Reuter.)*

TUNISIE

Les élections présidentielle et législatives sont fixées à mars 1994

Le président Zine El Abidine Ben Ali a annoncé dimanche 27 décembre que les prochaines élections présidentielle et législatives se dérouleraient *« dans la deuxième quinzaine de mars 1994 »* et devraient permettre *« la concrétisation du pluralisme politique à la Chambre des députés »*.

Intervenant lors de la clôture du débat parlementaire sur le budget de l'Etat pour 1993, M. Ben Ali a également indiqué que la révision, en cours, du code électoral allait permettre d'instaurer un système fondé sur le scrutin majoritaire, mais comportant une forte dose de proportionnelle. Les listes électorales seront révisées et le total de sièges à pourvoir sera fixé à raison d'un siège par circonscription, a-t-il précisé.

Le Parlement unicaméral tunisien compte depuis les élections législatives du 2 avril 1989 cent quarante et un députés, tous membres du Rassemblement constitutionnel démocratique, au pouvoir. – *(AFP.)*

M. Jean-Michel Gaussot nommé ambassadeur au Togo

M. Jean-Michel Gaussot a été nommé ambassadeur au Togo, en remplacement de M. Bruno Delaye, conseiller à la présidence de la République, chargé des affaires africaines.

[Né le 17 octobre 1944, M. Jean-Michel Gaussot est diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Il a été en poste à Bonn (1974-1978), à La Haye (1978-1980), à Londres (1980-1982), à l'administration centrale et à Belgrade (1984-1987). Il avait été nommé à la mission permanente auprès des Nations unies à New-York en 1987, puis ambassadeur à Quito en septembre 1989.]

DIPLOMATIE

Les relations entre Moscou et Washington

M. Eagleburger fait état de progrès dans les discussions sur le désarmement stratégique

Le secrétaire d'Etat américain, Lawrence Eagleburger, a fait état lundi 28 décembre de progrès dans ses discussions à Genève avec le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, sur le nouvel accord de désarmement stratégique START II.

Prié de dire si un accord pouvait être conclu dès mardi, le responsable américain a répondu : *« Je ne peux pas vous répondre. Nous ne dirons plus rien jusqu'à ce que tout soit terminé. Nous ferons de notre mieux. »* Le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, a déclaré que les négociations se poursuivraient mardi. M. Eagleburger entend rentrer à Washington mardi soir, avec ou sans accord.

Si les négociations de Genève sont couronnées de succès, les présidents George Bush et Boris Eltsine se rencontreront la semaine prochaine pour signer le traité dans la station balnéaire de Sotchi, sur les côtes de la mer Noire. – *(Reuter.)*

Les Etats-Unis vont acheter du plutonium russe

Les Etats-Unis vont acheter à la Russie du plutonium-238 pour un montant pouvant atteindre jusqu'à 57,3 millions de dollars, et prévoient d'utiliser ce plutonium comme source d'énergie pour leurs engins spatiaux, a annoncé lundi 28 décembre un porte-parole du département de l'énergie. Un contrat, portant sur des achats pouvant aller jusqu'à 40 kilos d'isotope de plutonium-238 en cinq ans, a été signé le 8 décembre entre le département américain de l'énergie et un organisme du ministère russe de l'énergie atomique, Mayak Production Association, a indiqué le porte-parole, Mme Mary Heinze.

Le plutonium-238 est un isotope radioactif utilisé par les Etats-Unis comme source d'énergie pour les engins spatiaux et ne possède pas la qualité requise pour des programmes militaires, selon des responsables du département de l'énergie. M. William Young, secrétaire adjoint à l'énergie, a qualifié l'accord d'étape importante dans les relations américano-russes, estimant que *« des contrats commerciaux de ce type soutiennent »* la transition de la Russie *« vers une société libre, démocratique et ouverte »*. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **AFRIQUE DU SUD : trois mille Noirs ont été tués en moins d'un an.** – Selon un rapport intermédiaire de la commission d'enquête présidée par le juge Richard Goldstone, les différentes formes de violence ont causé la mort de 3 000 personnes dans les communautés noires depuis janvier dernier. La rivalité entre les deux principaux mouvements noirs, le Congrès national africain (ANC) et le parti Inkatha, à dominante zouloue, est la principale cause de la violence en Afrique du Sud, d'après ce rapport publié lundi 28 décembre. – *(AFP.)*

□ **ANGOLA : une mission de l'OUA n'a pu rencontrer M. Savimbi.** – Une commission de l'Organisation de l'unité africaine, envoyée en Angola, a quitté Luanda, lundi 28 décembre, sans avoir pu s'entretenir avec le dirigeant de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), M. Jonas Savimbi, toujours retranché à Huambo, dans le centre du pays. Dans un entretien publié mardi par *le Figaro*, M. Savimbi demande l'organisation d'un second tour de l'élection présidentielle et, *« quel qu'en soit le résultat »*, la formation d'un gouvernement incluant toutes les forces politiques angolaises.

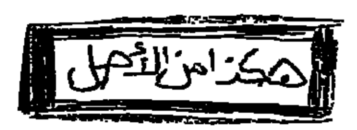
□ **CORÉE DU SUD : neuf exécutions par pendaison.** – Neuf condamnés à mort pour meurtre ont été exécutés par pendaison, mardi 29 décembre, a annoncé le ministère de la justice sud-coréen. Ces exécutions sont les premières de l'année. Neuf personnes avaient subi ce châtiment l'an passé. – *(Reuter.)*

□ **CÔTE-D'IVOIRE : l'opposition crée une Union des forces démocratiques.** – Quinze partis d'opposition ont annoncé, lundi 28 décembre, à Abidjan, la création d'une Union des forces démocratiques (UFD) pour mener un *« combat commun »* contre le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) au pouvoir. Cette union compte notamment dans ses rangs le Parti ivoirien des travailleurs, le Parti socialiste ivoirien, le Parti libéral de Côte-d'Ivoire et le Parti communiste ivoirien. Le principal parti d'opposition, le Front populaire ivoirien, de M. Laurent Gbagbo, n'en fait pas partie. – *(AFP.)*

□ **INDE : hindous et musulmans mécontents de la décision du gouvernement sur Ayodhya.** – Hindous et musulmans ont critiqué, lundi 28 décembre, la décision du gouvernement de M. Narasimha Rao d'acquérir le site de la mosquée d'Ayodhya, détruite début décembre par des extrémistes hindous, afin d'y construire à la fois une mosquée et un temple (*le Monde* du 29 décembre). Le parti extrémiste hindou BJP a estimé que cette décision *« compliquera encore »* la situation. Un imam de New-Delhi a affirmé que la mosquée détruite devait être reconstruite *« au même endroit »*. – *(AFP, UPI.)*

□ **ITALIE : baisse de la criminalité.** – La criminalité a enregistré une baisse sensible en 1992 en Italie, après plusieurs années de forte croissance, selon un bilan diffusé lundi 28 décembre par le ministère italien de l'intérieur. Quelque 2,4 millions de délits ont été recensés, soit une baisse de 9 % par rapport à 1991. On compte une diminution du nombre d'assassinats de 21 % sur le plan national, et de 23 % dans les « zones chaudes » du sud de l'Italie : Sicile, Calabre, Campanie, Pouilles. Le nombre des morts par overdose a également baissé de 19,03 %. Environ 100 000 personnes ont été arrêtées en 1992 (soit une augmentation de 18 %) et 52 400 sont actuellement détenues contre 39 392 fin 1991. Selon la presse, les mesures contre la criminalité adoptées durant l'été ainsi que les révélations des quelque 270 personnes qui ont décidé de collaborer avec la police ont permis, notamment, de porter des coups importants à la Mafia. – *(AFP.)*

□ **KENYA : manifestations d'opposants à la veille des élections générales.** – Le Forum pour la restauration de la démocratie (FORD, opposition) a indiqué, lundi 28 décembre, à la veille des élections générales, que cinq cents partisans de l'opposition avaient été arrêtés et plusieurs autres blessés, dimanche, par la police, lors d'une manifestation à Nakuru, dans le centre du pays. Des habitants de la ville, joints par téléphone, n'ont pu confirmer que des arrestations massives avaient eu lieu. Les accusations du FORD figurent dans un mémorandum remis, à Nairobi, aux 150 observateurs étrangers qui devaient assister, mardi, aux élections présidentielle et législatives (*le Monde* du 29 décembre). – *(AFP.)*



(Publicité)

s de l'empire

PROCHE-ORIENT

Le sort des 415 Palestiniens expulsés

POINT DE VUE

Que t'arrive-t-il, Israël ?

par Marek Halter

QU'ARRIVE-T-IL à Israël ces jours-ci, à cet Israël que j'aime ? Comment se conduit-il, là-bas, sur le plateau enneigé du Liban ?

Quatre cent quinze Palestiniens campent entre les armées libanaise et israélienne, et personne ne veut les nourrir. Devant les caméras de télévision, ils dépérissent.

Ce ne sont certes pas des enfants innocents, ces Palestiniens-là. Ils ont peut-être tué. Et ceux d'entre eux qui ne l'ont pas encore fait sont prêts à le faire. Ils le reconnaissent eux-mêmes. Au nom de Dieu, ils pratiquent l'intolérance, l'exclusion, la violence. Pour nous qui sommes nés avec le commandement *« Tu ne tueras point »*, ce sont des barbares. Mais combat-on les barbares en devenant barbares à son tour ?

La Bible ordonne d'aimer l'étranger – et pas seulement le prochain – et rappelle : *« Car vous avez été des étrangers dans le pays d'Egypte »* (Deutéronome, 10, 19). Même à l'égard des ennemis traditionnels, les Edomites, il est écrit : *« Tu n'auras point en abomination l'Edomite, car il est ton frère »* (Deutéronome, 23, 7).

Oui, j'aime Israël, j'aime les valeurs qui présidèrent à sa naissance. Et ce n'est pas un hasard s'il est le seul Etat démocratique de la région et s'il s'y trouve toujours assez d'hommes et de femmes pour, à l'instar des prophètes, rappeler à l'ordre le pouvoir politique quand celui-ci abandonne ou transgresse, comme tous les pouvoirs, les principes fondateurs. Aussi n'avons-nous pas à désespérer d'Israël.

Il y a quelques mois, nous nous sommes réjouis du changement de la politique et du discours de Jérusalem. Et même si la paix ne dépend pas que d'Israël, les objectifs désormais proclamés allaient dans le sens de son avènement. Qu'est-il donc arrivé ?

Les quatre cent quinze Palestiniens appartiennent au Hamas, un mouvement intégriste musulman soutenu et armé par l'Iran et qui refuse l'existence même d'Israël. Mais si le Hamas s'est fortifié dans les territoires à la faveur de l'Intifada, n'est-ce pas qu'Israël a trop longtemps refusé le dialogue avec les Palestiniens modérés, ceux-là mêmes avec qui il négocie actuellement la paix ? C'est à eux, à ces Palestiniens membres de l'OLP, d'arrêter l'expansion de l'irrationnel et du fanatisme au sein d'un peuple qu'ils prétendent représenter. Pas à Israël. Mais, pour cela, il faudrait qu'Israël reconnaisse enfin l'OLP.

Que comptait-il donc obtenir, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, en bannissant de la sorte les quatre cent quinze Palestiniens ? Décourager les fanatiques pour qui le sacrifice de la vie est une valeur ? C'est, me semble t-il, une erreur d'appréciation. Croyait-il que cela irait sans complication, que, comme par le passé, le Liban accepterait d'accueillir ces Palestiniens sur son territoire ? L'a-t-il seulement consulté ? Je ne crois pas, et c'est une erreur politique. Le plus grave, c'est qu'en négligeant toute considération d'ordre diplomatique et humanitaire il vient de commettre une faute morale. Et les images qui nous parviennent du plateau enneigé du Liban sont insupportables.

« N'êtes-vous pas pour moi, les enfants des Ethiopiens, enfants d'Israël ? dit le Seigneur. N'ai-je pas fait sortir Israël du pays d'Egypte, comme les Philistins de Caphtor et les Syriens de Kir ? » (Amos, 9, 7).

Qu'on laisse donc revenir ces Palestiniens ; qu'on les juge chacun selon son crime – et non collectivement, – comme il est d'usage dans un Etat de droit. Il est encore temps. Israël n'y perdra pas la face. Il y gagnera en revanche de rester fidèle à lui-même.

M. Arafat souhaite rencontrer M. Boutros-Ghali à Genève

Les 415 Palestiniens expulsés par Israël vers le Liban sud n'avaient pas encore réagi, mardi 29 décembre, en fin de matinée, à la proposition israélienne visant à régler le problème de leur ravitaillement dans le no man's land où ils se trouvent. La veille, ils avaient observé une nouvelle fois un jeûne pour économiser leurs vivres. Dix d'entre eux – dont un adolescent de seize ans, Bassem Salim Sioury – avaient appris par la radio qu'ils pourraient être rapatriés, l'armée israélienne ayant admis avoir fait une erreur en ce qui les concerne.

De son côté, le premier ministre libanais, M. Rafic Hariri, à qui M. James Jonah, l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, devait transmettre mardi la proposition israélienne, avait affirmé la veille qu'il n'autoriserait pas plus M. Jonah que le ministre français de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, à se rendre auprès des exilés via le territoire libanais, même si l'un et l'autre étaient les bienvenus à Beyrouth.

Pour contribuer au dénouement de la situation, le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, devait se rendre mercredi à Genève en vue de rencontrer M. Boutros Boutros-Ghali. Selon M. Nabil Ramlawi, l'observateur de la Palestine à l'ONU, il est *« possible »* que M. Arafat s'entretienne également avec le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, attendu lui aussi à Genève. A Tunis, un porte-parole de l'OLP avait exprimé sa *« considération et sa satisfaction »* au sujet de la proposition française d'envoyer une mission médicale auprès des expulsés La semaine dernière, M. Arafat avait adressé un message les concernant au président François Mitterrand *(le Monde* du 25 décembre). – *(AFP.)*

Beyrouth rejette un compromis proposé par Jérusalem

Suite de la première page

L'irritation israélienne transparaissait à chacun de ses mots : *« La requête française de dépêcher un groupe de médecins auprès des expulsés en passant par le territoire israélien est pour le moins suprenante. Nous sommes étonnés de constater combien certains pays sont sensibles au sort réservé à des terroristes dont l'objectif avoué est de détruire Israël, de liquider le processus de paix et de tuer Juifs et Arabes qui souhaitent faire aboutir les négociations de paix. »*

Ce qui a irrité au plus haut point M. Itzhak Rabin, c'est *« toute ingérence dans les affaires intérieures »* d'Israël. Mais s'il a refusé de céder aux demandes de Paris – la télévision croyait savoir lundi que le refus israélien avait déjà été signifié à l'ambassade de France à Tel-Aviv, – Israël, une fois n'est pas coutume, a choisi de négocier avec les Nations unies. L'émissaire spécial de M. Boutros-Ghali a même été prié par le premier ministre de revenir en Israël dès la fin de son séjour au Liban.

Une réponse cinglante

Avant de partir pour Beyrouth, M. Jonah a tenu à s'entretenir avec des personnalités palestiniennes des territoires occupés. Outre M. Fayçal Husseini, proche de l'OLP, il a écouté lundi pendant quatre heures d'affilée les requêtes d'une dizaine de dirigeants de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Sur le perron d'Orient House, siège du « gouvernement provisoire palestinien » à Jérusalem-Est, Mme Hanane Achraoui a appelé au *« rapatriement immédiat des déportés dans leurs maisons »* et au *« respect de la résolution 799 du Conseil de sécurité »*. *« Il est inadmissible qu'Israël puisse imposer une déportation à un autre pays »*, a ajouté le porte-parole de la délégation palestinienne, rejetant sur l'Etat juif *« la responsabilité du sort des expulsés »*.

En coulisse, cependant, les responsables palestiniens ne placent pas très haut la barre de leurs espoirs dans la mission entreprise par M. Jonah. Lors d'une réunion de solidarité avec les proscrits, lundi soir à l'université de Bir-Zeit, bastion intellectuel de l'Intifada en Cisjordanie occupée, certains sont même allés jusqu'à affirmer que M. Jonah était là pour convaincre les Palestiniens d'accepter une solution de compromis, afin d'aider les Israéliens à s'extraire de *« ce mauvais pas »*. L'émissaire de l'ONU aurait ainsi suggéré aux délégués des territoires occupés d'approuver l'éloignement des expulsés vers un pays tiers qui accepterait de les accueillir. La réponse de M. Husseini est tombée, cinglante : *« Les déportés ont une seule patrie. Ils doivent y revenir. »*

Sur le terrain, les Arabes islamistes et les frondeurs de l'Intifada continuent, quant à eux, d'exprimer leur soutien à la cause des expulsés. Tandis que les premiers tentaient, en vain, de traverser la frontière israélo-libanaise pour porter des vivres aux exilés, une dizaine de jeunes Palestiniens étaient blessés par les balles des soldats israéliens dans le camp de réfugiés de Jabalia, dans la bande de Gaza occupée. – *(Intérim)*

□ **Mme Simone Veil juge la situation « inadmissible ».** – Mme Simone Veil, ancienne présidente du Parlement européen, a jugé *« inadmissible »*, lundi 28 décembre, sur Europe 1, l'expulsion des 415 Palestiniens par Israël. *« La priorité, c'est que l'aide internationale parvienne »*, a-t-elle déclaré, avant d'ajouter : *« Ensuite, il faudrait que le Liban et les Israéliens discutent d'ouvrir une enclave, une zone où les intéressés puissent être, car (...) on ne peut pas admettre que des gens soient expulsés de partout. »*

IRAK : selon un porte-parole militaire américain

Bagdad a de nouveau « violé à plusieurs reprises » la zone d'exclusion aérienne dans le sud du pays

N'ayant apparemment pas tiré la leçon de l'incident au cours duquel un de ses avions de combat avait été abattu par un F-16 américain dimanche 27 décembre *(le Monde* du 29 décembre), l'aviation irakienne a *« violé à plusieurs reprises »*, lundi, la zone d'exclusion aérienne située au sud du 32e parallèle, dans le sud de l'Irak, a annoncé, mardi 29 décembre, un porte-parole militaire américain à Ryad.

Le colonel Ron Sconyers a indiqué que des avions irakiens avaient pénétré *« jusqu'à 20 miles »* à l'intérieur de la zone d'exclusion ; mais ils ont *« immédiatement rebroussé chemin après avoir été interceptés par la chasse américaine »*, a-t-il ajouté.

Le même jour, le vice-premier ministre irakien, M. Tarek Aziz, déclarait à l'agence irakienne INA que Bagdad *« ne reconnaît pas l'interdiction imposée à son aviation »* dans cette zone et qu'il la considérait comme *« une atteinte à sa souveraineté »*. Les autorités irakiennes s'étaient déjà insurgées contre cette interdiction, décidée en vertu de la résolution 688 des Nations unies, le 27 août dernier, à l'initiative des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne. De son côté, la presse de Bagdad a réaffirmé que l'Irak riposterait à *« l'agression »* américaine *« de la manière que la vaillante direction de l'Irak jugera adéquate et à un moment tel que Bush et tous les agresseurs en paieront le prix »*. A Washington, un responsable du Pentagone a indiqué que le porte-avions américain *Kitty Hawk* allait regagner la région du Golfe après l'incident de dimanche.

Par ailleurs, l'ONU a confirmé que Bagdad avait *« donné son accord de principe »* pour que les convois humanitaires vers le Kurdistan soient accompagnés de « gardes » des Nations unies. Il reste cependant à définir *« les modalités pratiques »* de cet accord. – *(AFP.)*

□ **JORDANIE : nouvelle loi restrictive sur la presse.** – La Chambre des députés jordanienne a voté, dimanche 27 décembre, par 33 voix sur 60, une nouvelle loi sur la presse, très critiquée par les journalistes et une partie des députés. Selon ce texte, qui définit de nombreux interdits, un journaliste peut notamment être forcé à révéler ses sources devant le pouvoir judiciaire. Toute infraction à cette loi peut entraîner des peines allant jusqu'à un an de prison. Le texte doit encore être examiné par le Sénat. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Salvador : les mystères du « massacre » d'El Mozote

Des anthropologues cherchent à établir les circonstances de la mort d'un millier de personnes dans ce village en 1981

EL MOZOTE (Salvador)

de notre envoyé spécial

Oradour-sur-Glane ou Timisoara ? Massacre planifié d'une population civile innocente ou opération de propagande montée par un des belligérants pour discréditer l'adversaire ? La recherche de la vérité historique, entreprise par des experts de divers pays dans les ruines du petit village d'El Mozote (200 kilomètres à l'est de San-Salvador), où plus d'un millier de civils auraient été tués par l'armée en décembre 1981, est devenue un enjeu dans le difficile processus de réconciliation nationale en cours au Salvador.

Au premier abord, tout fait penser à Oradour, cette bourgade de la Haute-Vienne où l'armée allemande massacra, le 10 juin 1944, près de 650 personnes, dont un tiers d'enfants. Selon une des rares survivantes d'El Mozote, Mme Rufina Amaya (ses quatre enfants, de huit mois à neuf ans, ont été tués au cours des événements de décembre 1981), l'armée salvadorienne aurait procédé à l'extermination de la population du village après l'avoir concentrée dans plusieurs bâtiments, en particulier l'église et le presbytère. Puis la troupe aurait mis le feu pour s'assurer qu'aucun *« collaborateur de la guérilla »* ne survivrait au massacre.

119 squelettes et 194 douilles

Selon le Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN), qui contrôlait les montagnes du département du Morazan où se trouve El Mozote, l'opération militaire avait pour objectif *« la destruction de la base sociale de la guérilla et s'inscrivait dans le cadre de la stratégie contre-insurrectionnelle mise au point par les Etats-Unis »*. A l'époque, Radio-Venceremos, la station clandestine du FMLN, avait mené une intense campagne autour de ces événements, décrivant avec force détails *« le génocide et les atrocités commises par l'armée »*.

L'équipe d'anthropologues spécialisés en médecine légale, qui a entrepris des fouilles le 13 octobre, devra remettre ses conclusions aux trois membres de la Commission de la vérité (un juriste américain et deux personnalités latino-américaines) désignés par les Nations unies et chargés d'enquêter sur les violations des droits de l'homme depuis 1981. Travaillant comme des archéologues, à l'aide de pinceaux pour dégager, avec d'infinies précautions, les restes humains, les experts ont jusqu'à présent retiré des ruines du presbytère, sur une surface d'à peine 60 mètres carrés, 119 squelettes et 194 douilles de balles. La plupart des victimes sont des enfants de moins de treize ans, mais il reste encore une vingtaine de fosses à ouvrir.

« La position des corps et la trajectoire des balles semblent indiquer que ces gens ont été abattus de très près, sans doute depuis l'entrée du presbytère où ils avaient été regroupés », affirme un des anthropologues de l'équipe argentine spécialisée dans ce type de recherche scientifique. Cette équipe est placée sous la direction de l'Américain Clyde Snow, présent à El Mozote, où sont attendus six experts espagnols et un représentant de Scotland Yard.

Pour le directeur de l'Institut de médecine légale du Salvador, Juan Mateu, qui coordonne le travail des experts, *« il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives »*. Il estime cependant, à partir des informations disponibles pour l'instant, qu' *« il n'y a pas eu massacre au sens strict du terme, car les victimes n'ont pas été fusillées : elles ont été tuées au hasard au cours de combats qui ont eu lieu jusque dans le village. C'est le résultat d'une violence massive comme celle que vit actuellement l'ancienne Yougoslavie »*. La guerre civile (1981-1991) avait rendu impossible toute enquête indépendante sur le « massacre d'El Mozote ». Mis en cause dans cette affaire, Washington avait affirmé qu'il s'agissait d'une opération de *« propagande »* montée par le FMLN pour discréditer le gouvernement salvadorien (une junte, dirigée par le démocrate-chrétien Napoleon Duarte, était au pouvoir depuis le putsch militaire d'octobre 1979). A l'époque, l'ambassadeur du Salvador aux Etats-Unis, Ernesto Rivas-Gallont, avait réfuté la thèse du massacre. Aujourd'hui, il affirme avoir été *« victime d'une manipulation lamentable des forces armées »*.

Le bureau des droits de l'homme de l'archevêché de San-Salvador avait publié, en 1990, un long document décrivant les conditions dans lesquelles *« plus de mille personnes avaient été massacrées entre le 11 et le 13 décembre 1981 par les troupes de l'Atlacatl »*. Ce bataillon de lutte contre-insurrectionnelle, formé par les Etats-Unis, allait de nouveau être mis en cause quelques années plus tard lors de l'assassinat de six jésuites à San Salvador (novembre 1989).

Le document cite les noms des officiers ayant *« planifié le massacre »*, les principaux accusés étant le commandant Caceres Cabrera et le lieutenant-colonel Domingo Monterrosa. Celui-ci dirigeait à l'époque l'Atlacatl et allait périr, trois ans plus tard, dans un attentat spectaculaire organisé par le FMLN à quelques kilomètres à peine d'El Mozote.

Cette version des faits est vigoureusement contestée par les autorités salvadoriennes. Selon le commandant Roberto Molina, directeur du bureau des droits de l'homme de l'armée, les fouilles réalisées sur les lieux *« ne permettent pas pour l'instant de savoir si les victimes sont mortes au même moment et au même endroit, ou si elles ont été enterrées dans des fosses communes à différentes époques »*. *« Le FMLN*, soutient-il, *avait un camp d'entraînement à El Mozote pour les* « samuelitos », *ces très jeunes enfants formés au combat par la guérilla qui les utilisait notamment pour infiltrer nos lignes. Si des enfants participaient aux combats, il est normal qu'on retrouve aujourd'hui des ossements d'enfants avec des perforations de balles. »*

Pour l'armée, il ne fait aucun doute que les victimes ont péri sous le feu croisé des combattants, quand elles ne participaient pas elles-mêmes aux combats. Citant les ouvrages récemment publiés par la guérilla, les autorités rappellent que la région d'El Mozote était au centre du dispositif militaire du FMLN qui y avait installé son état-major, le « studio » de Radio-Venceremos, une clinique et son principal centre d'entraînement. *« Où se termine une action de guerre et où commence une violation des droits de l'homme dans une guerre sauvage comme celle que nous avons vécue ? »*, demande un député du parti au pouvoir (droite), Mario Valiente. *Il y a malheureusement eu des atrocités des deux côtés, comme au Vietnam et en Algérie. Si on veut vraiment parvenir à la paix, il vaut mieux tout effacer et pardonner. »*

L'Eglise estime cependant que la vérité doit d'abord être établie avant de pouvoir pardonner. C'est le rôle de la Commission de la vérité qui, en remettant son rapport en janvier au secrétaire général des Nations unies, devra notamment déterminer si les habitants d'El Mozote ont été victimes d'un massacre planifié, comme à Oradour, ou si l'affaire a été montée en épingle par le FMLN pour émouvoir la communauté internationale et discréditer le gouvernement, comme les adversaires du dictateur roumain Ceausescu le firent, en décembre 1989, avec le faux-vrai charnier de Timisoara.

BERTRAND DE LA GRANGE

PÉROU

Une série d'attentats du Sentier lumineux a fait au moins cinq morts à Lima

Une série d'attentats attribués au mouvement « maoïste » du Sentier lumineux et visant notamment deux ambassades a fait au moins cinq morts et vingt-quatre blessés, lundi 28 décembre, à Lima. L'attaque la plus meurtrière s'est produite à la mi-journée, lorsqu'un commando d'une vingtaine de personnes a fait irruption dans une banque du centre-ville, tuant deux policiers et un garde de sécurité. Deux civils ont péri dans la fusillade.

Un peu plus tôt, deux voitures piégées avaient explosé, à une demi-heure d'intervalle, à proximité des ambassades du Japon et de Chine, blessant une vingtaine de personnes et faisant d'importants dégâts. Au nord de Lima, un autre commando a lancé en fin de journée une attaque contre un commissariat de police. Deux personnes ont été blessées. – *(UPI, AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : le gouverneur de l'Alabama inculpé pour un détournement de 200 000 dollars.** – Le gouverneur de l'Alabama, le républicain Guy Hunt, a été inculpé lundi 28 décembre pour avoir détourné quelque 200 000 dollars (environ 1,1 million de francs) recueillis pour ses cérémonies d'investiture en 1987. L'inculpation comporte les charges de vol, entente illicite et violations de lois sur l'éthique. Le comptable des cérémonies d'investiture a également été inculpé. M. Hunt, qui reste en fonctions jusqu'à une éventuelle condamnation, a affirmé qu'il était *« totalement innocent »*. Son service de presse a affirmé que l'affaire était une machination politique montée par l'attorney général (ministre de la justice) de l'Etat, un démocrate, contre le premier gouverneur républicain de l'Alabama au vingtième siècle. – *(AFP.)*

POLITIQUE

L'affaire de Port-Fréjus

Le parquet de Lyon a requis un non-lieu général en faveur de M. Léotard et des cinq autres inculpés

Le parquet général de Lyon a transmis, lundi 28 décembre, à la chambre d'accusation de la *cour d'appel de Lyon, ses réquisitions* concernant l'affaire dite de Port-Fréjus, dans laquelle M. François Léotard, ancien maire de Fréjus, et cinq autres personnes sont inculpés d'ingérence, trafic d'influence et cor*ruption. Le parquet général* requiert un non-lieu général.

LYON

de notre bureau régional

Le dossier d'instruction de l'affaire de Port-Fréjus avait été transmis le 2 décembre au parquet général. Celui-ci a abouti, lundi 28 décembre, à la conclusion qu'il n'y a, pour certains faits, pas de motif à poursuites, tandis que d'autres faits sont couverts par la prescription. Il requiert donc un non-lieu général pour tous les inculpés. Les *motivations de ces réquisitions* n'étaient pas encore connues mardi matin 29 décembre. On savait seulement que, très détaillées, sur une cinquantaine de pages, elles relèvent des manques dans la facturation des travaux pour la maison de M. Léotard, mais soulignent, selon le défenseur de l'ancien maire, l'*«acharnement et la malveillance des parties civiles»*.

L'affaire de Port-Fréjus avait débuté le 22 mai 1990 par la plainte de M. René Espanol, un promoteur de Fréjus, ancien ami de M. Léotard, qui s'estimait injustement *exproprié et mis à l'écart de ce projet* d'aménagement. L'idée de la réalisation d'un nouveau port et de trois mille logements avait d'ailleurs été suggérée à M. Léotard par M. Espanol. Cependant, le promoteur reprochait, entre autres, au maire de Fréjus, député du Var et ancien président du Parti républicain, d'avoir acquis à un prix avantageux (1,2 million de francs) sa propre demeure auprès d'un promoteur *local, M. Henry Meyer, attributaire* d'un lot dans la zone de Port-Fréjus.

Au fil de l'instruction, divers élus ou promoteurs liés à la Société d'aménagement de l'aire de Port-Fréjus (SEMAF), société d'économie mixte maître d'œuvre du projet, avaient été inculpés. L'inculpation *de M. Léotard lui-même, en tant* que président de la SEMAF, automatique à partir du moment où le parquet général de Lyon avait pris des réquisitions *«contre personnes dénommées»*, lui était signifiée le 29 juin. Elle était très rapidement suivie d'un coup d'éclat de l'inculpé, qui se démettait de ses mandats de maire et de député et annonçait qu'il renonçait à toute activité politi*que tant qu'il n'aurait pas été* blanchi. M. Léotard, estimant que le non-lieu ne pouvait lui échapper, *avait fait une «rentrée» spectaculaire*, le 5 décembre, lors de la réunion du conseil national du Parti républicain.

Avec les réquisitions du parquet, la partie n'est pas encore définiti*vement gagnée pour M. Léotard.* La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon devra dire, en effet, *le 19 janvier, si elle suit le ministère* public et offre à l'ancien maire de Fréjus le non-lieu qu'il attend depuis son *inculpation. La* chambre d'accusation suit souvent les réquisitions du parquet général, mais elle n'est nullement dans l'obligation de le faire. En l'espèce, elle joue le rôle d'un magistrat instructeur, qui peut se conformer aux demandes du parquet ou décider, au contraire, qu'il y a lieu de renvoyer les inculpés devant le tribunal correctionnel.

Mᵉ Devedjian : satisfaction

Une troisième possibilité est que la chambre d'accusation décide un supplément d'information en faisant droit, par exemple, à la demande des parties civiles d'une contre-expertise sur la valeur de la propriété de M. Léotard et sur celle des travaux réalisés. Peu probable, puisque l'*instruction du dossier a été menée* par le président de la chambre d'accusation lui-même, M. Henri Blondet, *la* solution du supplément d'information pourrait, toutefois, permettre à la chambre d'accusation d'éviter de paraître rendre sa décision sous la pression d'une échéance politique, celle des élections législatives de mars.

Les défenseurs de M. Léotard ne cachaient *pas la satisfaction de* ce dernier. Mᵉ Patrick Devedjian voit dans les réquisitions *«plutôt un motif de satisfaction en raison du revirement d'opinion du même parquet qui avait requis l'inculpation et qui, aujourd'hui, demande un non-lieu général»*. Du côté des parties civiles, en revanche, on ne manquait pas de s'indigner. Ainsi, l'avocat de M. Espanol, Mᵉ François Binet, faisait-il *part de sa «stupéfaction totale en regard du contenu du dossier»*, avant d'observer que cette réquisition suit de *quelques* jours le non-lieu accordé à M. Bernard Tapie.

ROBERT MARMOZ

□ **M. Lecat est prêt à renoncer à ses fonctions de maire de Fréjus.** – M. Gilbert Lecat, maire (UDF-PR) de Fréjus depuis le 17 août, en remplacement de M. François Léotard, a déclaré, lundi 28 décembre, qu'il abandonnerait ses fonctions, *«conformément à l'engagement pris»*, dès que la décision de non-lieu *«sera officiellement prononcée»*. Il a ajouté que M. Léotard, qui a conservé son mandat de conseiller municipal, pourrait être réélu maire cinq jours plus tard. Selon M. Lecat, qui figure parmi les cinq autres personnes inculpées dans l'affaire de Port-Fréjus, les réquisitions du parquet général de la cour d'appel de Lyon confirment *«que l'accusation ne reposait sur aucun fondement»*.

La préparation des élections législatives

Le professeur Cabrol défendra les couleurs de l'opposition dans l'Aisne

Le professeur Christian Cabrol, président de France-Transplant, a indiqué, lundi 28 décembre, à Guise, dans l'Aisne, qu'il sera le candidat unique de l'opposition UPF aux élections législatives dans la troisième *circonscription de ce département.* Il tentera ainsi d'enlever le siège détenu depuis 1981 par M. Jean-Pierre Balligand (PS), maire de Vervins, réélu en 1988 avec 64,56 % des voix au second tour de scrutin.

Né le 16 septembre 1925 à Chézy-sur-Marne, dans le sud du département de l'Aisne, M. Cabrol, qui avait soutenu la candidature de M. Jacques Chirac à la présidence de la République en avril 1988, siège au Conseil de Paris, où il a été élu en mars 1989 sur la liste conduite par M. Jacques Toubon (RPR) dans le treizième arrondissement.

□ **Trois personnalités de l'UDF condamnent la cohabitation.** – Mᵐᵉ Christine Boutin, député UDC des Yvelines, MM. Alain Mayoud, député UDF du Rhône, et Michel Pinton, ancien délégué général de l'UDF, affirment, dans *le Quotidien de Paris* du 28 décembre, que *«la cohabitation version 1993 serait une faute encore plus lourde que la précédente»*, qui a produit, selon eux, un bilan gouvernemental *«maigre»* et un bilan électoral *«catastrophique»*.

POINT DE VUE

Les habits neufs du keynésianisme

par Julien Dray

AMÉRICAIN, japonais, britan*nique : pour bon nombre* de gouvernements, l'heure est à la relance. L'ère du libéralisme triomphant s'éteint progressivement. Main invisible et lois du *marché ne suffisent plus à réguler* efficacement une économie mondiale soumise à des turbulences permanentes et généralisées. Largement amplifié par «l'effet Clinton», le débat se fait plus pressant pour définir ce que seront «les habits neufs du keynésianisme».

Le «nouvel interventionnisme», tel qu'il semble se dessiner, nécessitera de restaurer l'intelligence de l'Etat. La rigueur de la politique monétaire doit s'adapter et accompagner une stratégie de relance. Pour s'octroyer de nouvelles marges de manœuvre, la *France doit se libérer du «carcan* monétaire» qui pèse sur son économie.

Baromètre monétaire, le mark a dicté sa loi propre et, en consé*quence, la monnaie allemande a* généré indirectement des turbulences permanentes au sein du SME. Non seulement la politique économique allemande n'est pas vertueuse mais, qui plus est, elle bride la dynamique d'investissement française et accentue, *de facto, les tensions sur* l'emploi.

La priorité à la relance et à la lutte contre le chômage passe donc par une rupture vis-à-vis de la logique de «diktat» du SME. Sans sous-estimer la rigueur monétaire encore nécessaire, la France doit relayer, en leader, une *véritable initiative européenne* de relance.

Première décision, la baisse importante des taux (courts et longs) s'affirme comme un impéra*tif de croissance. Là encore,* la France ne peut rester «à la remorque» de l'Allemagne en attendant une improbable baisse des *taux* allemands. Par le jeu de la baisse des taux et de mesures d'accompagnement nationales appropriées, la relance équilibrée, en France comme en Europe, s'appuiera sur une réduction sensible du coût du crédit aux entreprises. Baisse des *taux, réduction* du coût des *crédits* aux entreprises... : une stratégie offensive en faveur de l'investissement se dessine. L'investissement privé et public agit ainsi comme le moteur de la relance équilibrée.

Pour un «interventionnisme intelligent»

L'une des voies complémen*taires consiste en* un retour aux taux bonifiés permettant des financements privilégiés mais sélectifs. *Articulé à des orientations préala*bles en matière de politique financière (restructuration de la dette immobilière) et de politique industrielle (sélectivité sectorielle et création d'emplois), le jeu des taux bonifiés peut amplifier l'effet de la baisse du coût du crédit aux entre*prises et permettre une orientation* – indirecte et sélective – en fonction des priorités économiques et *sociales*.

Parallèlement, des mécanismes d'incitation fiscale en faveur de l'épargne longue peuvent être définis. Il convient, globalement, de desserrer l'ensemble des *contraintes qui pèsent sur l'inves*tissement, et ce faisant sur la croissance et l'emploi.

L'«interventionnisme intelligent» combinera une meilleure allocation *des recettes budgétaires (dans le* choix des investissements, leur contrôle et leur sélectivité), de nouvelles sources de financement (abandon de la règle du ni-ni, adaptation du *système* financier...) et la sauvegarde de cette «dose de rigueur» indispensable au main*tien des grands équilibres. Les ini*tiatives d'inspiration keynésienne participeront d'une rupture vis-à-vis des dogmes du budgétarisme : gel des déficits, stagnation des dépenses publiques, prudence fiscale et sociale excessive...

Moteur des schémas «keynésiens», *la dynamique sera impul*sée par les dépenses publiques. Rien que de très classique. L'originalité et l'imagination de l'action de l'Etat reposeront dès lors sur la *capacité à définir une nouvelle logi*que d'allocation et des financements adaptés.

Retour aux «grands travaux»

Il faut *sortir* des modèles classiques de *croissance* liant capital et travail, dans une mécanique combinatoire mettant souvent «en *opposition» les facteurs de pro*duction (rémunération déséquilibrée des facteurs, substitution du capital au travail, différentiel de productivité des facteurs...).

Régulateur de la croissance, l'Etat assurera la recherche systématique d'une amélioration de la productivité collective. Echappant aux débats sur le partage salaires/profits et aux oppositions surannées sur le bénéfice des «fruits de la croissance», l'Etat est *porteur d'un objectif social* et économique collectif. Améliorer «l'environnement de la croissance», *c'est contribuer à la dynamique de* relance, à celle de l'investissement et de l'emploi.

C'est dans cette perspective que l'on interprétera le retour à la politique de «grands travaux», en faisant l'une des bases de «la productivité collective» renouvelée de *l'économie française. Le besoin en* équipements collectifs de toute nature (crèches, écoles, équipements *hospitaliers, équipements* sportifs...) et l'exigence d'une impulsion nouvelle de l'aménagement du territoire (réseaux routiers, fluviaux, télécommunications, transports, etc.) configureront les lignes de force de cette aspiration à une *meilleure productivité collec*tive.

Les réserves qu'on oppose très strictement à ce type de stratégie *keynésienne tiennent avant tout* à l'ampleur, jugée excessive, de l'endettement public. La réponse à ces contre-arguments relève de différents aspects. Tout d'abord, la France, comme on l'a déjà indiqué, bénéficiera de son «comportement vertueux» pour ne pas ajouter à la dynamique budgétaire des tensions inflationnistes excessives.

Deuxième aspect, avant *d'accroître le «déficit» budgétaire* pour assurer les financements publics nécessaires, on s'appuiera *sur une allocation des ressources* mieux adaptée. Ainsi est-il évident, indépendamment de la nouvelle configuration géopolitique mondiale, que les politiques et les bud*gets militaires doivent être amen*dés. Les dépenses militaires produisent, au plan économique et industriel, de moins en moins d'effets multiplicateurs sur la crois*sance, l'emploi et, d'une manière* générale, sur l'industrie. Les effets d'entraînement classiques sur les secteurs «high-tech» et la recherche et le développement se disloquent. En la matière, les objectifs militaires (technicistes) et industriels (s'adapter à des mar*chés flexibles et différenciés)* divergent sensiblement.

Conjointement à la réduction des budgets militaires, l'allocation des ressources doit être mieux orientée et plus sélective, notamment dans l'industrie. Il s'agit d'affirmer, sans revenir aux controverses classiques, la nécessité d'une véritable politique de recherche et *d'une politique industrielle offen*sive, faisant de l'Etat un incitateur, un soutien à l'investissement privé et un investisseur direct. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics, des transports, des télécommunications et surtout les éco-industries doivent bénéficier en priorité de ces actions.

Troisième aspect, l'ensemble *des entreprises publiques sont* évaluées à plus de 550 milliards. Une part – même minime – d'entre elles doit être rendue à la loi du marché et au financement privé. Leurs activités y incitent (chimie, pharmacie, automobile, informatique...). La règle du ni-ni est dépas*sée et les privatisations peuvent* assurer une marge de liberté et de financement non négligeable, en libérant 60 à 100 milliards de francs à court et à moyen terme.

L'Etat aura, là encore, un rôle régulateur à jouer en dotant le marché financier des moyens d'absorption de ces décisions de privatisation. La déréglementation financière a été excessive et déconnectée de tout impératif de productivité collective. Il faut *y remédier et, dans le même* temps, mettre en place des mesures d'incitation en faveur de l'épargne longue (fiscale, impulsion de l'épargne salariale, aménagements des fonds de pensions...)

Ce plaidoyer pour une relance équilibrée n'exprime ni une «ignorance» des contraintes qui pèsent sur l'économie française, ni le goût du «mimétisme» et de la relance pour la relance ! Il exprime une autre priorité, une priorité sociale et socialiste : résorber le chômage, au mieux et au plus vite. Ne laissons pas aux «populismes *de toutes obédiences» le terrain* du social. L'échéance actuelle permet d'affirmer une idée moderne et renouvelée du keynésianisme fondée sur le retour à l'intervention et l'intelligence de l'Etat.

▶ **Député de l'Essonne, Julien Dray est, au sein du PS, l'un *des animateurs de la Gauche* socialiste.**

A la suite d'un conflit entre fabiusiens et jospinistes

La fédération socialiste de la Somme est gérée par un collectif provisoire

AMIENS

de notre correspondant

La fédération socialiste de la Somme est gérée par un collectif provisoire après une crise provoquée par un conflit entre les courants du parti. A égalité chez les mille cinq cents militants socia*listes de la fédération, lors* du congrès de Rennes, en mars 1990, les courants Fabius et Jospin se *partageaient la direction fédérale*, la première secrétaire, Mᵐᵉ Lise Rochowiak, étant jospiniste. L'appareil fonctionnait à peu près normalement, lorsque, à la suite de l'accord intervenu sur le plan national entre Laurent Fabius et Michel Rocard, au début de cette année, les fabiusiens de la Somme, alliés aux rocardiens, sont devenus majoritaires.

Une mésentente s'est installée entre les rocardiens et Mᵐᵉ Rochowiak, discorde aggravée par l'immixtion d'un demi-parachuté, M. Christian Nique, fabiusien, conseiller technique à la présidence de la République pour les problèmes d'éducation, à la recherche d'une place de candidat aux élections législatives. Ayant échoué dans cette ambition, M. Nique a essayé de prendre en main la fédération en s'associant avec les rocar*diens, devenant ainsi premier* secrétaire de fait, sans que Mᵐᵉ Rochowiak eût jamais été *mise formellement en minorité*.

Les instances nationales, particulièrement le premier secrétaire, M. Fabius, n'ont pas suivi le conseiller de l'Elysée dans son «OPA». De leur côté, les quatre députés socialistes du département ont estimé urgent de mettre un *terme à cette guerre intestine* à quelques mois des élections législatives. La direction du PS a donc *décidé que la fédération de la* Somme devrait mettre en place un collectif d'une vingtaine de personnes, représentant toutes les sensibilités. C'est M. Jacques Fleury, député, maire de Roye, qui a été chargé de coordonner l'opération.

MICHEL CURIE

Le budget des régions

Midi-Pyrénées : «Faire plus en dépensant moins»

TOULOUSE

de notre correspondant

«Faire plus en dépensant moins.» Telle était la consigne de M. Marc Censi, président (UDF-PR) du conseil régional de *Midi-Pyrénées, en présentant le* budget primitif pour 1993, qui a été adopté par 46 voix (UPF et Chasse, Pêche, Nature, Traditions) contre 34 (PC, PS, FN et 1 MRG) et 11 abstentions (Union Ecologie, Verts et MRG). Pour la première fois, ce budget dépasse les 2,5 milliards de francs. La dette représente 300 millions de francs, et l'emprunt pour 1993 s'élève à 493 *millions. Mais les autorisations* de programme ont été revues à la baisse, 15 % de moins que l'année *précédente*.

Cette réorientation des interventions régionales s'inscrit dans le droit-fil des recommandations du Conseil économique et social régio*nal, qui préconisait, dans un rap*port d'audit de la politique de Midi-Pyrénées, un meilleur ciblage des aides, à travers notamment des contrats de territoire devant privilégier, selon M. Censi, *«les démarches fondées sur l'intercommunalité et sur la notion de projet de développement local»*.

Du côté des recettes, on note, pour compenser le manque à gagner dû à la récession économique, une augmentation de la fiscalité directe qui permettra d'engranger 200 millions de francs supplémentaires, soit 24 % d'augmentation d'une année sur l'autre.

Ce budget fait porter ses efforts dans trois domaines : l'environnement (30 millions de francs de crédits de paiement), l'agriculture (138 *millions de francs de crédits* de paiement, soit une hausse de 35 %) et la formation (avec une enveloppe totale de 1 078 millions de francs). Un contrôle de gestion et une évaluation systématique des interventions régionales ont été décidés afin de *«s'assurer de la meilleure utilisation possible de chacun des francs votés»*.

GÉRARD VALLÈS

□ **La Réunion : une mise au point du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.** – Après les inci*dents qui ont eu lieu à Saint-Denis* au début du mois de décembre, nous avons indiqué, dans *le Monde* du 5 décembre, que le tribunal correctionnel avait condamné un fonction*naire de la direction de l'agriculture* et de la forêt qui s'était emparé d'une Audi 80 chez le représentant local de Volkswagen. M. Michel Barthas, directeur départemental de l'agricul*ture et de la forêt, nous prie de préci*ser que la personne concernée *«n'est aucunement un fonctionnaire de l'Etat de la direction de l'agriculture et de la forêt, mais un contractuel, travaillant pour la DAF depuis deux mois, en tant que jardinier, dans le cadre d'un contrat emploi-solidarité d'une durée d'un an signé le 1ᵉʳ octobre 1992»*.

SOCIÉTÉ

Après l'entrée en vigueur du permis à points

La baisse du nombre des morts sur les routes s'est poursuivie en novembre

En France, au mois de novembre, 788 personnes ont été tuées sur les routes, soit 51 personnes de moins qu'en novembre 1991 (une baisse de 6,1 %), a annoncé lundi *28 décembre* le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, M. Georges Sarre. Dans le même temps, 12 797 accidents de la route ont eu lieu (– 2,5 % par rapport à *novembre 1991*), *faisant* 17 333 blessés (une baisse de 4,1 %). Pour la seule Ile-de-France, 734 personnes sont mortes dans des accidents de la circulation de janvier *à novembre 1992, soit 46 de moins* que durant les dix premiers mois de 1991. Ces «bons» chiffres confirment la diminution amorcée depuis cinq mois, date de la mise en service du permis à points.

Après une baisse due à la limitation de vitesse à 50 km/h dans les villes à partir du 1er décembre 1990, les spécialistes de la prévention routière avaient observé avec inquiétude une hausse du nombre de tués sur les routes de campagne aux mois d'avril et mai derniers. Les chiffres de novembre montrent que le permis à points a bel et bien enrayé ce mouvement. Les conducteurs qui se «défoulaient» en dehors des villes, soumises à de nouvelles limitations, semblent *s'être assagis. La peur accrue du* gendarme aurait «sauvé» 528 vies en cinq mois.

Le bilan de novembre fait descendre le nombre de tués sur les routes françaises, au cours des douze derniers mois, à 9 142. Il *renforce la tendance sur le long* terme : une lente diminution qui s'est amorcée en 1973, date du port obligatoire de la ceinture. A cette époque, avec un trafic deux fois moins important qu'aujourd'hui, la route tuait en effet tous les ans près de 16 000 personnes. En 1991, le nombre de morts sur les routes était revenu au niveau de 1960 en passant en dessous de la barre des *10 000 (9 617 tués). 1992* voit la baisse se poursuivre.

«Cela place à notre portée le passage en dessous du seuil des 9 000 morts, a déclaré M. Georges Sarre dans un entretien à l'AFP. *Si les automobilistes continuent à se montrer moins téméraires au volant et si les conditions climatiques sont favorables, ce seuil pourrait être franchi au mois de février prochain.» «Sous l'effet d'une campagne de sensibilisation entreprise depuis plus de quatre ans,* a-t-il ajouté, *le comportement des automobilistes se modifie.»* Ces chiffres, bien qu'encourageants, n'en restent pas moins *«exorbitants»*, a conclu le secrétaire d'Etat. Le nombre de tués sur les routes est toujours deux fois plus élevé en France qu'en Grande-Bretagne.

Une circulaire signée par M. François Loncle

Les préfets sont invités à développer le rôle des conseils départementaux de prévention de la délinquance

M. François Loncle, qui a quitté le secrétariat d'Etat à la ville, jeudi 24 décembre, pour celui du Plan à la suite du retour au gouvernement de M. Bernard Tapie *(le Monde* du 25 décembre), a adressé aux préfets, mercredi 23 décembre, une circulaire qui les invite à *«développer de manière très active le rôle des conseils départementaux de prévention de la délinquance»*, multiplier les diagnostics locaux de sécurité et préparer *«une nouvelle génération»* de contrats action-prévention entre l'Etat et les collectivités locales. Ce texte retient trois priorités : aider les adultes à retrouver leurs rôles de *«parents»*, prévenir la toxicomanie, et lutter contre la récidive.

Afin de *«consolider la génération des adultes dans son rôle naturel»*, M. Loncle propose de les *«revaloriser»* en leur confiant des responsabilités au sein de l'école ou dans les quartiers et de les aider à s'organiser et à se rencontrer. Il suggère également de mettre en place des dispositifs *«pour conseiller, soutenir les parents confrontés à des difficultés particulières avec leurs enfants (absentéisme scolaire, conflits aigus, toxicomanie...)»*.

A propos de la drogue, M. Loncle, qui rappelle que la loi s'impose à tous, estime que la réponse répressive ne trouve d'efficacité que *«lorsqu'elle est associée à une politique de prévention et de traitement»*. Il demande donc la création de groupes de travail réunissant les intervenants en toxicomanie, les médecins, les pharmaciens, des représentants de la justice, de la police, de la gendarmerie et du milieu scolaire. M. Loncle souhaite également informer, favoriser l'implantation de lieux d'accueil et d'écoute, aider les habitants dans une démarche communautaire de quartier, développer la formation des personnes susceptibles de rencontrer des toxicomanes, améliorer la prise en charge de ceux d'entre eux soumis à une mesure de justice, et préparer leur sortie de prison.

Enfin, dans le domaine de la prévention de la récidive, M. Loncle souligne que la médiation pénale permet une convocation rapide de l'auteur du délit par le magistrat et un contrôle de l'indemnisation de la victime par le médiateur, tandis que la réparation par les mineurs délinquants permet, en instaurant une *«sanction positive»*, de *«favoriser le développement du respect d'autrui et le sentiment d'appartenance à la communauté»*.

JUSTICE

Le bâtonnier Chanon abandonne la défense de M. Botton

LYON

de notre bureau régional

Me Jean-Marie Chanon, bâtonnier du barreau de Lyon, a annoncé, lundi 28 décembre, par courrier adressé au juge d'instruction *Philippe Courroye, qu'il abandonnait* la défense de M. Pierre Botton, inculpé et écroué depuis le 14 novembre pour *«banqueroute, faux en écritures privées de commerce et de banque, abus de biens sociaux»*.

C'est après avoir rencontré le magistrat instructeur que le bâtonnier Chanon a pris sa décision, non sans en avoir préalablement averti son client. M. Pierre Botton, qui doit rencontrer, mercredi 30 décembre, le juge Courroye pour une quatrième audition, ne sera donc assisté que de ses avocats parisiens.

Me Chanon se refuse à toute explication sur les raisons de son départ du dossier en invoquant les règles du *«secret professionnel et de la dignité du défenseur»*. Il se *refuse de même à commenter* toutes les interprétations, dont celle qui verrait une divergence dans l'approche du dossier entre les avocats parisiens et lui-même qui, à la différence de ses confrères, préférerait une défense cantonnée au strict droit des affaires sans débordement vers la sphère politique. *«L'évolution du dossier ne relève pas des avocats, mais de la seule responsabilité de M. Botton. Si M. Botton pense qu'il a des éléments à donner au juge et s'il pense que cela va dans le sens de ses intérêts, qu'il parle»*, conclut l'ancien défenseur de M. Botton.

R. M.

Une mise au point du PDG de Dexo SA

Après la publication dans le Monde *du 21 novembre d'un article sur l'affaire Botton, nous avons reçu de M. P. Florent, PDG de la société Dexo SA, la mise au point suivante :*

1) J'ai connu M. Botton à travers la société Pharma Vidéo Santé, 40, rue de La Villette, 69003 Lyon, dans l'année 1986, afin de régler des problèmes d'information médicale auprès des pharmacies. Après cette date je n'ai plus eu aucun contact avec M. Botton et je n'ai jamais ni dîné ni déjeuné avec lui.

2) Je ne connais pas le Vista Palace, où je n'ai jamais mis les pieds.

3) Quant à M. Noir, si je connais son existence par la presse, je ne l'ai jamais rencontré. [Je n'ai] *ni déjeuné ni dîné avec ce monsieur*, dont je ne partage ni les opinions ni les mêmes valeurs.

4) Je trouve inadmissible que l'on puisse associer la société Dexo SA, dont je suis le président-directeur général, aux problèmes concernant les personnes précitées.

5) Je ne saurais accepter de servir de justification à des dépenses effectuées par M. Pierre Botton et auxquelles je suis et demeure parfaitement étranger.

CORRESPONDANCE

Une lettre du directeur d'Interland

Après la publication dans le Monde *du 4 novembre d'un article intitulé* «Une entreprise voulait proposer des «stagiaires» de l'Est à bas prix», *nous avons reçu de M. Alexandre Rousset, directeur de la société Interland, une lettre dans laquelle il écrit :*

La société parisienne Interland eut les honneurs de la presse pour le lancement de stages agricoles et dans le BTP, destinés à des bénévoles est-européens. En ce qu'il vise à soulager deux secteurs en crise, dont les activités trop saisonnières rebutent nos chômeurs, ce service a suscité la controverse naturelle de ceux qui veulent démanteler l'agriculture et le BTP français. Mais Interland, ce n'est pas que ça.

Fondée en 1988-1989 par Alexandre Rousset et Sophie Lemal, elle propose aussi aux PMI en quête de nouvelles implantations à l'étranger un service complet de recherche de partenaires export à un coût très inférieur à ce qu'offrent les banques d'affaires, car basé sur un réseau de collaborateurs vacataires, opérationnels dans le monde entier.

Et c'est aussi à Interland qu'on doit l'organisation de MIGR'EXPO, le premier Salon pour encourager et faciliter l'emploi des Français à l'étranger. Cet événement, qui regroupera les firmes offrant des postes expatriés et tous les services permettant de prendre un bon départ vers une carrière européenne ou mondiale, aura lieu au Parc des expositions de Paris-Nord, le week-end du 11 au 13 juin 1993.

» Souhaitons que cette initiative, contribution évidente à la lutte contre le chômage, reçoive l'accueil qui lui est dû. De même que pour les innovations introduites par M. A. Rousset dans la communication internationale des Européens : les premières applications économiques de l'espéranto, la plus facile des langues actuelles, et du latin moderne, synthèse de toutes les langues dérivées du latin, donc comprise *a priori* aisément.»

FAITS DIVERS

Près de Toulouse

Un détenu permissionnaire tente par la force d'emprunter un hélicoptère

TOULOUSE

de notre correspondant

Un permissionnaire de la maison centrale de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) a tenté, lundi matin *28 décembre*, d'emprunter par la force un hélicoptère de la société Héli-Inter basée à Labège (Haute-Garonne) dans la banlieue sud-est de Toulouse.

L'homme, puissamment armé – il transportait dans des sacs de voyage plusieurs armes de poing, deux fusils à canon scié, trois couteaux et ... trois masques de carnaval, – a pris en otage l'un des pilotes de la société de location d'hélicoptères, Claude Berscheid. Un sort que devaient bientôt partager son épouse et son beau-frère venus par hasard lui rendre visite. Assez peu impressionné, le pilote d'Héli-Inter est parvenu à déjouer les plans de son agresseur en prenant contact avec le siège de sa société et la tour de contrôle de l'aéroport de Toulouse auprès desquels il s'identifia par téléphone comme un simple employé demandant qu'on lui envoie un pilote. Manifestement codée, cette conversation, qui s'est déroulée au nez et à la barbe du preneur d'otages, a permis aux responsables de la navigation aérienne d'alerter la brigade de gendarmerie la plus proche, celle de Saint-Orens. Deux gendarmes dépêchés sur les lieux ont dû affronter le malfaiteur, qui tira sur l'un d'eux, le blessant à un pied. Après une courte bagarre, le deuxième gendarme parvenait, avec l'aide du pilote d'Héli-Inter, à maîtriser le preneur d'otages.

M. Berscheid ne manque pas d'expérience. En novembre 1990, il avait dû, sous la menace d'une arme tenue par une jeune femme censée prendre des cours de pilotage depuis une semaine, se diriger avec son appareil vers la même centrale de Lannemezan, où l'Ecureuil d'Héli-Inter embarqua quatre détenus qui s'étaient hissés sur les toits à la faveur d'une mutinerie calculée *(le Monde* du 7 novembre 1990). Le dernier de la bande avait été repris un mois plus tard.

GÉRARD VALLÈS

□ **Huit millions de dollars dérobés à New-York.** – Des malfaiteurs ont dérobé plus de 8 millions de dollars (environ 43 millions de francs), dimanche 27 décembre, dans les bureaux d'un transporteur de fonds de Brooklyn, après avoir neutralisé un gardien. La plus *grande partie du butin est composée* de billets de 100 dollars neufs. Selon les enquêteurs, il s'agit du deuxième plus important vol d'espèces jamais commis à New-York : en 1982, 11 millions de dollars avaient «disparu» d'un véhicule de transport de fond

DÉFENSE

La prolifération nucléaire en 50 questions

Comment fabrique-t-on une arme nucléaire ? Les savants atomistes ex-soviétiques peuvent-ils devenir des mercenaires nucléaires ? Pourquoi et comment Israël a-t-il développé une politique nucléaire spécifique ? Comment *renforcer* la lutte contre la fraude et le détournement de matières nucléaires ? Qu'est-ce que le traité de non-prolifération nucléaire ? Ce ne sont que quelques-unes des *interrogations que pose* Mme Marie-Hélène Labbé dans son livre *la Prolifération nucléaire en 50 questions* et auxquelles elle tente de répondre en se voulant pédagogue, avec des phrases accessibles à tous.

Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris et chargée de recherche à l'Ecole polytechnique, Mme Labbé s'est assurée de l'avis d'experts et de techniciens à propos d'un sujet si pluridisciplinaire, en effet, qu'il est difficile de prétendre le dominer.

Le livre est d'actualité depuis deux événements importants survenus en 1991 : la révélation du potentiel nucléaire de l'Irak et la disparition de l'Union soviétique. Le premier événement a montré à la face du monde qu'un pays pouvait *réussir à dissimuler* beaucoup de son effort d'équipement en la matière, grâce à la complicité de fournisseurs peu scrupuleux et à l'opiniâtreté d'un leader qui ne l'est pas moins. Le *second* a contribué à donner des frissons à la planète, dès lors que le sort des armements nucléaires de l'ex-URSS ne semble pas, aujourd'hui encore, avoir été *radicalement* scellé.

Dans sa conclusion, Mme Labbé *hésite à trancher entre sa lucidité, que d'aucuns assimileront* à du pessimisme quant au caractère inévitable de la prolifération, et son optimisme, qui lui fait recenser quelques exemples où la communauté *internationale* – à *travers* le Conseil de sécurité de l'ONU ou l'Agence internationale de contrôle de Vienne – est parvenue à bloquer ou à suspendre le processus enclenché.

JACQUES ISNARD

► ***La Prolifération nucléaire en 50 questions*, de Marie-Hélène Labbé, éditions Jacques Bertoin, 348 pages, 140 F.**

□ **Les Verts contre le projet Joxe de nouvelle Fondation pour les études de défense.** – M. *Christian* Brodhag, membre du collège exécutif des Verts et président du groupe au conseil régional Rhône-Alpes, a dénoncé *«le contrôle de la stratégie française de défense par le complexe militaro-industriel»* *(le Monde* daté 27-28 décembre). *«La décision de Pierre Joxe,* a-t-il expliqué dans un communiqué, lundi 28 décembre, *de dissoudre la Fondation pour les études de défense nationale et de la remplacer par une Fondation pour les études de défense financée par dix industriels de l'armement est un recul.»*

□ **Aérospatiale vend des avions-écoles à l'Espagne.** – Le groupe Aérospatiale, par l'intermédiaire de sa filiale Socata, a vendu quatorze avions monomoteurs du type Tobago TB-10 à la société publique *espagnole pour la formation aéronautique*. Ce contrat a été conclu pour un montant total de 227,5 millions de pesetas (l'équivalent de 10 millions de francs environ).

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Réveillon

«N*OUS attendons pour minuit un rendez-vous en duplex avec... devinez qui ?»*

C'était la nuit du 31 décembre 2000. La dernière soirée du siècle et du millénaire était ani*mée en plusieurs langues par le champion* européen des émissions de variétés. La quarantaine grisonnante, l'homme portait sur le visage une gaieté chiffonnée qu'on ne connaissait qu'aux présentateurs de jeux et de chansons dans les pays riches depuis une vingtaine d'années, un sourire usé d'avoir charmé des milliards de gens invisibles, pour rien, pour appuyer des annonces à voix portée, comme *au cirque : «Ils reviennent d'Australie, leurs trapèzes volants ont fait frémir les cinq continents, je vous demande de les applaudir très fort, j'ai nommé...»* Et, là, les dents scintillent, les cymbales explosent, les poches des yeux se plissent, de même que le smoking secoué par un pas de claquettes, trois-quatre, le micro sans fil se lève vers le ciel, *«j'ai nommé...»*

«Tout à fait, parfaitement, absolument : notre chaîne et ses partenaires Machin-Chose vous donnent rendez-vous à minuit pile avec... j'ai nommé : le pape !»

Des informations venues de toute la planète *avaient ponctué ce «century-supershow», qui* avait coûté, tenez-vous bien, le prix d'un porte-*avions : création d'un comité d'éthique par les* marchands de voitures d'occasion (*«On les applaudit, en nos temps où se perdent les repères moraux !»*) ; 228e cessez-le-feu inobservé en ex-Yougoslavie (*«Le cœur se serre, mais cette nuit doit être la fête de l'espoir !»*) ; un appel de l'abbé Pierre et de Vanessa Paradis en faveur des sans-abri *«quelle que soit leur couleur de peau»*.

Une ovation avait salué le *«quelle que soit»*. Depuis plusieurs trimestres, le public présent à ce genre de spectacle n'avait plus besoin de se manifester. Un sondage instantané calculait les réactions moyennes des téléspectateurs, dont bravos, rires et silences émus étaient aussitôt reconstitués à l'antenne par synthétiseurs.

Ces derniers avaient enregistré un record historique de larmes rentrées lors d'un pot-pourri des images les plus fortes du siècle. Des *pointes à 89 % de satisfaits avaient été* atteintes pour l'homme-oiseau tombant de la *tour Eiffel, l'explosion en vol de la fusée Challenger*, l'agonie d'une souris blanche au sous-sol de l'Institut Pasteur, un boxeur pleurant le coma de son adversaire, et Sœur Teresa embrassant le commandant Cousteau sur un tas d'ordures.

∴

Au fond du plateau, à peine éclairés par les *globes vert bouteille d'un semblant de biblio*thèque en trompe-l'œil, étaient studieusement attablés deux Prix Nobel, trois académiciens, quatre professeurs au Collège de France, cinq agrégés de médecine (reconnaissables à leur stéthoscope pendant sur des blouses d'hôpital), ainsi que Danièle Sallenave (*«Il nous fallait une femme, non ?»*), Bernard-Henri Lévy et Philippe Sollers.

En une minute trente (*«Je sais, c'est court, mais notre public populaire, les exigences de l'horaire...»*), les membres de cet «intello-panel scientifiquement désigné» avaient dû classer les événements qui les avaient le plus frappés en mille ans, Dante, Hiroshima, le dernier Mundial ou (la clause avait décidé plus d'un) la parution de leur dernier ouvrage.

Après quoi le panel avait planché sur un thème choisi par sondage : «Le vingt et *unième siècle sera-t-il, ou non, religieux ?»* L'émission inaugurait un système voulu par *l'Audimat, lequel tolérait du culturel à condition* qu'il ne morde pas sur les variétés : des débats d'idées étaient régulièrement montrés en fond de décor, mais sans le son, afin de rassurer les foules sur l'avenir de la pensée, sans faire tomber l'écoute. Les intellectuels faisaient pendant, côté cour, aux danseuses qui se trémoussaient en permanence, côté jardin.

Ce spectacle muet de grands esprits en train d'escalader les cimes du concept, le public l'avait trouvé «valorisant» (52 %), «sécurisant» (66 %) et même «hyper-génial» (72 %) ; «sans opinion» (6 %). Un retraité se disant *agnostique avait téléphoné en direct pour com*parer l'effet d'apaisement produit sur lui par le «panel» à la découverte d'*«un couvent insoupçonné, lors d'une marche en montagne»*. (*«Joli, non ?»*)

Peu avant minuit, un brouhaha fit lever le sourcil du présentateur chiffonné. Par erreur, la régie avait basculé à l'antenne les conversations des grands esprits. *«Notre siècle aura connu ce désastre,* lançait une voix gonflée de colère prophétique, *la fin des livres, donc des mots, seules sources de sens inépuisables !» «Envoyons une motion au* Monde», proposait une autre voix, où grondait le goût des revanches assassines.

L'animateur fut sauvé de l'incident technique par les coups de minuit, qui firent shunter le tumulte du panel. Il put enchaîner avec l'annonce du duplex prévu – enfin, presque : *«Finir le millénaire en compagnie de Sa Sainteté, ce fût été pas mal, non ? ... Mais savez ce que c'est, les aléas du direct... Pas perdu au change, puisque...* [Les dents scintillent, le smoking tremblote sur un pas de claquettes, cymbales] *j'ai nommé : Ed-die Bar-clay !»*

SOCIÉTÉ

SCIENCES

Un rapport du ministre de la recherche et de l'espace

Superphénix est indispensable aux études sur la gestion des déchets radioactifs, estime M. Hubert Curien

Le réacteur à neutrons rapides Superphénix et son prédécesseur Phénix sont indispensables aux études visant à diminuer les stocks de plutonium et de certains déchets radioactifs issus des centrales nucléaires, *estime M. Hubert Curien,* dans un rapport remis récemment au premier ministre. Le ministre de la recherche et de l'espace propose la mise en place d'un *« programme de recherches diversifié »* sur la gestion des déchets radioactifs ouvert à *toutes les solutions* actuellement envisageables.

Après avoir décidé, le 29 juin, de geler pour plusieurs mois Superphénix, le surgénérateur contesté de Creys-Malville (Isère), M. Pierre Bérégovoy avait demandé à M. Hubert Curien de préparer *« un rapport sur l'incinération des déchets et les conditions dans lesquelles Superphénix pourra y contribuer »* (*le Monde* du 1er juillet). Dans le document qu'il vient de lui remettre, le ministre de la recherche et de l'espace conclut : *« Il faut poursuivre les recherches techniques et l'évaluation économique concernant les réacteurs à neutrons rapides* [comme Superphénix] *qui apparaissent aujourd'hui comme la seule voie pour réduire efficacement le stock de plutonium et d'autres actinides. »*

M. Curien tient, cependant, à préciser que ces propositions se situent dans le droit-fil de la loi du 30 décembre 1991, *« qui édicte un moratoire de quinze ans avant tout stockage souterrain, prévoit un programme de recherche et développement à conduire pendant cette période »*. S'il souligne les acquis du programme électronucléaire français, le ministre met aussi en exergue *« les difficultés et les incertitudes »* qui concernent, en France comme ailleurs, les réacteurs à neutrons rapides (RNR) et la gestion des *« produits de fin de cycle »* issus des combustibles irradiés.

Certains pays, comme les Etats-Unis et la Suède, ont décidé d'enfouir directement ces combustibles usés. C'est la solution la plus économique. Mais, estime le rapport, elle présente plusieurs inconvénients : stockage de volumes plus importants de produits hautement radioactifs et gaspillage de l'énergie encore exploitable de l'uranium et du plutonium enfouis avec les déchets.



La France et le Japon ont préféré le retraitement qui permet de récupérer les matières fissiles. Un seul réacteur à eau pressurisée (REP) du type de ceux qui équipent le parc électronucléaire français génère chaque année 21 tonnes de combustibles usés contenant 20 tonnes d'uranium enrichi à 0,9 %, réutilisable ; 260 tonnes de plutonium ; 21 kilos d'« actinides mineurs » (neptunium 237, américium, curium) et 750 kilos de produits de fission (césium 135, technétium 99, zirconium 93). *Actinides mineurs et produits de fission,* qui constituent les déchets hautement radioactifs à vie longue (plusieurs centaines de milliers d'années), sont vitrifiés pour un enfouissement profond ultérieur.

Reste le plutonium, *« porteur de grands risques de prolifération »*. Ses possesseurs se trouvent devant un dilemme, écrit M. Curien dans son rapport. Ou ils le considèrent comme un déchet et l'enfouissent, ou ils le brûlent. Sous forme de combustible MOX (mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium) dans les REP, ou directement dans les réacteurs à neutrons rapides (RNR) de type Superphénix, mais fonctionnant en « sous-générateurs ».

Imaginés au début des années 70 pour produire (en surgénérateurs) *plus de plutonium qu'ils n'en* consomment et représenter ainsi une source d'énergie inépuisable, les RNR ont perdu tout intérêt économique à court et moyen terme en raison de l'effondrement des cours de l'uranium. Cette nouvelle utilisation leur redonnerait un certain avenir. Selon le rapport Curien, la mise en œuvre d'un parc mixte de REP et de RNR incinérateurs (à raison d'un RNR pour 2 à 4 REP) pourrait permettre la stabilisation *du stock de plutonium français* à 300 tonnes environ, alors que nous en produisons actuellement quelque *13 tonnes par an.* Les RNR permettraient aussi d'assurer la destruction d'une quantité notable d'actinides mineurs.

Cette solution n'est envisageable qu'au prix de quinze à vingt ans de *recherche pour résoudre les nombreux* problèmes techniques en suspens et d'une sérieuse évaluation technico-économique, souligne le rapport. Ces études, dans lesquelles Superphénix et Phénix, son prédécesseur construit à Marcoule, joueraient un rôle central, doivent constituer l'un des axes des recherches, prévues par la loi du *30 décembre 1991*, sur *« l'aval du cycle »*, estime M. Curien. Les autres axes porteraient sur les sites *de stockage,* les procédés de retraitement poussé, l'optimisation des réacteurs actuels et futurs pour minimiser la radiotoxicité des produits de fin de cycle, et la « transmutation » des produits de fission en substance à « durée de vie » plus courte.

J.-P. D.

Echéances

par Jean-Paul Dufour

LE rapport de M. Hubert Curien relance, en pleine période des fêtes, la procédure réglementaire pour un éventuel redémarrage de Superphénix. Sa publication devrait contribuer à rassurer les responsables de la NERSA et d'EDF, exploitants du surgénérateur de Creys-*Malville (Isère), ainsi que les partenaires* européens de la France engagés avec elle dans des recherches sur la filière des réacteurs à neutrons rapides. La décision du 29 juin de « geler » Superphénix leur avait fait craindre, en effet, un « enterrement » définitif sous la pression des écologistes.

« Une enquête publique sera menée dès que possible », précise aujourd'hui le premier ministre *dans un communiqué (le Monde du* 26 décembre). En pleine préparation des élections législatives de *mars, donc.* Les populations locales, majoritairement favorables au redémarrage pour des raisons économiques, devraient y être sensibles. Les opposants vont, évidemment, faire campagne contre toute remise en marche. Mais comment contester une démarche qui se réclame de la « transparence » et s'appuie sur une loi votée l'an dernier au Parlement à une écrasante majorité, toutes tendances confondues ?

Le temps joue pour M. Bérégovoy. *« Au vu du dossier de l'exploitant et des observations rassemblées pendant l'enquête publique, l'autorité de sûreté rendra un avis définitif sur le contenu des travaux nécessaires. La décision du gouvernement sera prise en fonction des conclusions de l'enquête publique et de l'avis de l'autorité de sûreté »*, rappelle le premier ministre dans son communiqué. Selon des experts, tout cela pourrait prendre *« quelques mois »*. Jusqu'en avril, par exemple.

MÉDECINE

Aux Etats-Unis

La nouvelle définition du sida va entraîner une forte augmentation du nombre de malades déclarés

NEW-YORK

de notre correspondant

Le Center of Disease Control (CDC, Centre de contrôle des maladies) d'Atlanta (Géorgie), *vient d'arrêter une nouvelle définition* du sida, applicable au 1er janvier 1993, qui risque d'augmenter considérablement le chiffre des cas de sida déclarés aux Etats-Unis. Le CDC a obtenu que les personnes contaminées par le virus du sida soient considérées comme malades dès lors que leur taux de lymphocytes (CD4+) est inférieur à 200 *par millimètre cube – soit un cinquième* du niveau normal chez une personne en bonne santé. Jusqu'à *présent,* il fallait attendre l'apparition de certains signes cliniques caractéristiques – vingt et une maladies étaient répertoriées – pour que les personnes séropositives puissent entrer dans la catégorie des malades. Le CDC ajoute à la liste la tuberculose, la pneumonie récurrente et le cancer généralisé à partir du col de l'utérus. Le passage *au stade déclaré de la* maladie peut en effet prendre de longs mois, pendant lesquels la plu*part de ces patients ne bénéficient* d'aucun traitement particulier ni d'aucune couverture médicale autre que celle d'une assurance volontaire, de plus en plus difficilement accordée par les assureurs.

L'application d'une nouvelle définition du sida, à partir du 1er janvier 1993, va entraîner une forte augmentation du nombre de cas de sida déclarés aux Etats-Unis : d'après les estimations du CDC, ils devraient progresser de plus de 50 %. Depuis le début de la pandémie, plus de 230 000 cas de sida ont été notifiés au CDC (on compte déjà 150 000 décès) et le nombre des séropositifs est estimé à plus d'un *million* de personnes dans le pays. Dans un premier temps, la nouvelle disposition *devrait provoquer un* surcoût économique important dû au prix des dosages de CD4+ (150 dollars, soit 820 F environ) ainsi que des frais médicaux supplémentaires pris en charge par les pouvoirs publics. En 1991, le gouvernement fédéral a consacré plus de 1,5 milliard de dollars à la seule prise en charge des malades du sida, sur un budget total de 3,7 milliards, majoré de 20 % l'année suivante et englobant également l'effort de recherche et *de prévention.*

SERGE MARTI

□ **Réapparition de l'épidémie de choléra en Argentine.** – L'état d'alerte a été décrété par les autorités sanitaires argentines, lundi 28 décembre, après la réapparition de l'épidémie de choléra dans trois provinces du nord du pays, aux frontières de la Bolivie et du Paraguay. Le ministre argentin de la santé et de l'action sociale, M. Julio Cesar Araoz, a fait état de quarante-quatre nouveaux cas en cinq jours, précisant qu'aucun malade n'était décédé. Il a déclenché à nouveau l'« alerte rouge » (*le Monde* du 25 avril). Les congés des personnels de santé des régions concernées ont été suspendus. Cinq cent trente-quatre cas de choléra ont été recensés depuis le début de l'épidémie, déclarée en janvier dernier. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

□ **La Chine va lancer un satellite de télécommunication pour Hongkong.** – La Chine lancera un satellite de télécommunication pour *une entreprise de Hongkong,* a indiqué, mardi 29 décembre, le quotidien chinois *China Daily.* Aux termes du contrat, le satellite, construit par la société américaine Hughes Aicraft et appartenant à la compagnie Asia Pacific Communications, sera mis en orbite par une fusée chinoise Longue Marche-3 en juin 1994. Le lancement, qui coûtera environ 40 millions de dollars, s'effectuera de la base de Xichang (sud-ouest de la Chine). – *(AFP.)*

□ **SKI ALPIN : l'Autrichienne Petra Kronberger abandonne la compétition.** – Petra Kronberger, championne olympique de slalom et du combiné aux Jeux olympiques d'Albertville, a annoncé, lundi 28 décembre, qu'elle mettait un terme à sa carrière. Agée de vingt-trois ans, l'Autrichienne a justifié sa décision par un manque de motivation, estimant qu'elle avait inscrit toutes les grandes épreuves de *ski alpin à son palmarès.* Championne du monde de descente en 1991, Petra Kronberger a enlevé à *trois reprises la Coupe du monde* féminine de ski alpin (90-91-92). Elle n'avait pour meilleur résultat, cette saison, qu'une troisième place dans le slalom de Steamboat-Springs, aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE

Par jugement (contradictoire) rendu le 22 mai 1992, la 15e Chambre du Tribunal Correctionnel de NANTERRE a condamné :
– M. MEKERCKE Didier, né le 5 novembre 1955 à PARIS 20e, demeurant 67, rue Philippe-de-Girard 75018 PARIS, à la peine de 18 mois de prison avec sursis et 20 000 F d'amende pour FRAUDE EN VUE DE SE SOUSTRAIRE A L'ÉTABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT – OMISSION OU PASSATION DANS UN LIVRE COMPTABLE D'ÉCRITURES INEXACTES OU FICTIVES.

Le Tribunal a ordonné l'affichage à la mairie du domicile sur des panneaux prévus à cet effet et la publication au *Journal officiel* et dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le Greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.
LE GREFFIER.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) rendu le 7 juillet 1992, la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné pour FRAUDE FISCALE – OMISSION DE PASSATION D'ÉCRITURES, à la peine de HUIT MOIS d'emprisonnement avec SURSIS.
– M. GALI-PAPA Joël Elie Georges, né le 6 février 1949 à CHARENTON-LE-PONT VAL-de-MARNE, directeur technique, demeurant 7, avenue de Gravelle à CHARENTON (Val-de-Marne).

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *Le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le Greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) rendu le 6 juillet 1992, la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné pour FRAUDE FISCALE, à la peine de SIX MOIS d'emprisonnement avec SURSIS.
– Mme DOMERGUE, née GADIT Geneviève Marie-Ange, née le 10 novembre 1949 à NICE (Alpes-Maritimes), P.D.G. demeurant 19, avenue de Toulouse à SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (Haute-Garonne).

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais de la condamnée la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *Le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le Greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Par jugement (contradictoire) rendu le 24 juillet 1992, la 23e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné pour EMPLOI D'UN ÉTRANGER NON MUNI D'UNE AUTORISATION DE TRAVAIL SALARIÉ-ÉXÉCUTION D'UN TRAVAIL CLANDESTIN.
– à payer une amende de 15 000 F.
– M. DU Lin Rong, né le 19 novembre 1963 à ZHEJIANG Chine (République populaire), maroquinier, 72, rue du Chateau-d'Eau à PARIS 10e.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire sur opposition-jugement du 30 novembre 1990), en date du 10 juillet 1992, la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné pour FRAUDE FISCALE – OMISSION DE PASSATION D'ÉCRITURE COMPTABLE, à la peine d' UN AN d'emprisonnement avec SURSIS et 10 000 F d'amende.
– M. EPSTAJN Daniel, né le 1er juin 1943 à PAU (Pyrénées-Atlantiques), chirurgien dentiste, demeurant 199, rue de Vaugirard à PARIS 15e.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans *Le Figaro* et *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le Greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) rendu le 7 juillet 1992, la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné pour fraude fiscale – OMISSION DE PASSATION D'ÉCRITURES DANS UN LIVRE COMPTABLE, à la peine de SIX MOIS d'emprisonnement avec sursis.
– Mme SALELLES Solange Jacqueline Eliane, née le 10 avril 1945 à VILLEURBANNE (Rhône), vendeuse, demeurant 30, rue des Ormes à FAREMOUTIERS (Seine-et-Marne).

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais de la condamnée la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *Le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le Greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY

Par jugement en date du 21 janvier 1992, aujourd'hui définitif, la 15e chambre du T.G.I. de BOBIGNY a condamné :

LANCELIN Georges, né le 7 avril 1946 à LANGEAIS (37), demeurant 8, rue des Tanneurs, TOURS (37),
– à la peine de 10000 F d'amende ;
– ordonne la publication de ce jugement dans *le Monde* et *le Figaro* ;
– ordonne l'affichage du jugement pendant huit jours aux portes de l'entreprise ;
– déclare civilement responsable la S.A. LOCAPOSE FRANCE,
pour infraction aux mesures générales de sécurité - bâtiment et travaux publics. Pour extrait conforme.
LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement en date du 1er juillet 1992 (sur opposition-jugement du 4 mars 1992), la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné pour FRAUDE FISCALE – OMISSION D'ÉCRITURE DANS UN LIVRE COMPTABLE, à la peine d' UN AN d'emprisonnement avec SURSIS et mise à l'épreuve pendant 3 ANS avec obligation de se soumettre aux dispositions de l'article R 58 al. 1.3. du C.P.P. et à 10 000 F d'amende.
– M. VERDIER Philippe Jean-Jacques, né le 21 mars 1935 à SAINT-LAURENT-EN-CAUX (Seine-Maritime), agréé en architecture, demeurant 37, rue des Longs-Prés à BOULOGNE-BILLANCOURT (92).

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans *le Monde* et *Le Figaro*.

Pour extrait conforme délivré par le Greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

Par jugement du 11 février 1992, aujourd'hui définitif, la 15e chambre du T.G.I. de BOBIGNY a condamné :

HUBERT Christian, né le 5 septembre 1950 à RENNES (35), demeurant Les Ravières - LA TOUSSUIRE-FONTCOUVERT (73), à la peine de 10000 F d'amende :
– pour blessures involontaires avec incapacité temporaire supérieure à trois mois ; – Accident du travail ;
– infraction aux règles de sécurité relatives aux travaux sur les toitures - bâtiment et T.P.

EXTRAIT DES MINUTES D'UN JUGEMENT DE POLICE

Par jugement rendu par défaut et en premier ressort par le tribunal d'Instance de Montreuil-sous-Bois, en date du 17 mars 1992,

M. VARTAN Edmond, né le 5 septembre 1937 à SOFIA (Bulgarie), gérant, demeurant 8, rue de l'Est, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, a été déclaré coupable des contraventions de non-paiement des cotisations patronales ; rétention de précompte, réprimées par les articles L. 244.1 et R. 244.4 et R. 244.3 du Code de la Sécurité sociale, pour la période du deuxième trimestre 1991.

Le tribunal l'a condamné à une amende de 1 500 F pour rétention de précompte et trois amendes de 300 F pour non-paiement des cotisations patronales ; a fixé au minimum la contrainte par corps s'il y a lieu de l'appliquer ; a dit y avoir lieu à l'affichage et à la publication du présent jugement dans *le Monde* et *le Parisien* aux frais du prévenu.

Pour extrait certifié conforme.
LE GREFFIER.

CARNET DU Monde

Décès

– Nous apprenons la disparition de

Mme BONDIL,
née Renée Guilliot,

pieusement décédée le 23 décembre 1992, à Beauvais, dans sa quatre-vingt-treizième année et vous rappelons le souvenir de son époux, le

général Marcel BONDIL,

décédé le 22 juin 1970.

La cérémonie religieuse à Beauvais (Oise) et l'inhumation à Passy-Grigny (Marne) ont eu lieu, le 24 décembre, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. et Mme Christian Gut,
Vivier-le-Comte,
51700 Passy-Grigny.
Mme Anne-Françoise Bondil,
34, chemin de la Bonneaude,
13009 Marseille.

– Ruthélie et Yves Bohbot,
Renée Brau,
ont la tristesse de faire part du décès de

Eliane BRAU,
née Papal.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Pantin, le jeudi 31 décembre 1992, à 10 h 30.

90, boulevard Ney,
75018 Paris.
173, avenue Jean-Jaurès,
75019 Paris.

– Sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges BRET,

survenu le 26 décembre 1992, à Sunnyvale,Californie (Etats-Unis).

– Geneviève, Noël, Michel, Jean-Louis, Gilbert et Daniel Cahen,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur d'annoncer le décès subit de

Pauline CAHEN,
née Ollvier,
dite Annette Blain
pour ses compagnons d'infortune, enfants abandonnés, pupilles de l'Etat,
fondatrice des associations
Droit des pupilles de l'Etat
à leurs origines
et Généalogies-Abandonnés,

survenu le 27 décembre 1992, à l'âge de soixante-treize ans.

Elle rejoint ainsi son mari,

Claude CAHEN,

décédé le 18 novembre 1991.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, le jeudi 31 décembre, à 11 heures.

62, avenue Carnot,
91600 Savigny-sur-Orge.
Le Cheset,
71550 Roussillon-en-Morvan.

– Nantes.

L'équipe de *la Tribune de Loire-Atlantique*
a l'immense tristesse de faire part du décès de son amie

Jocelyne CHATELLIER,

qui fut pendant six ans l'artisane indispensable et chaleureuse de son aventure hebdomadaire.

Ses obsèques ont eu lieu mardi 29 décembre 1992, dans l'intimité, à Saint-Lyphard (Loire-Atlantique).

– Mme Marie-France Foulquié,
son épouse,
Grégory, Philippe, Estela, Nicolas,
ses fils et sa belle-fille,
Mme René Dardel,
sa mère,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy DARDEL,
président-fondateur
du Cercle du conteneur
et du transport intermodal,

survenu le 19 décembre 1992.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 22 décembre, en l'église réformée d'Angers.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Jean, XVII, 24.

Closerie de la Brosserie,
49460 Le Vieux-Canteny.
29, rue Chevalier,
95160 Montmorency.

– Mme Keller,
M. et Mme Bernard Maillet,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Charles Matton
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Tibor KELLER,

survenu le 18 décembre 1992.

Il a été inhumé au cimetière du Montparnasse, dans la plus stricte intimité.

– M. et Mme Hervé DUPONT-MONOD,
Clara, Sylvère, Juliette,
M. Jean-André Dupont,
M. le docteur et Mme Marc Monod,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Germain,

survenu le 22 décembre 1992, à l'âge de dix ans.

L'inhumation a eu lieu le 26 décembre, au Mas-du-Moulinet-du-Cros, après le culte célébré au temple de Valleraugue (Gard).

17, rue de Rungis,
75013 Paris.

– M. le président Claude Amis,
Le conseil d'administration des caisses centrales de mutualité sociale agricole,
La direction générale
Et M. le professeur Portos,
s'associent à la douleur de Mme Fages et de sa famille, et font part du décès, le 8 décembre 1992, du

docteur Jacques FAGES,
médecin national adjoint.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Un service religieux sera célébré à sa mémoire en l'église Saint-Augustin, Paris-8e, le vendredi 8 janvier 1993, à 11 h 15.

– M. François Blonde,
et sa famille,
Le professeur Olivier Bletry,
M. et Mme Thierry Bletry,
ses enfants,
Thomas et Marie, Natacha, Nadia, Katia et Camille Bletry,
ses petits-enfants,
M. Pierre Mariotte
et sa fille,
Mme Marie-Thérèse de Ricou,
M. et Mme Raymond Garrau
et leurs enfants,
ses frères et sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Elisabeth FLEURY-BLONDE,
née Mariotte,

survenu le 24 décembre 1992, à Paris.

Les obsèques religieuses ont eu lieu en l'église Saint-Germain-des-Prés, sa paroisse, dans l'intimité.

10, rue de Seine,
75006 Paris.

– M. et Mme Paul Cantreau,
M. et Mme Philippe Cantreau,
M. et Mme Gilles Cantreau,
La direction
Et l'ensemble du personnel
de la SA Biscuits Cantreau,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean HIRTZ,
de
M. et Mme Jean-Noël HIRTZ,
de leurs trois enfants,
Aurélia
(douze ans),
Olivier
(dix ans),
Laurence
(cinq ans),

survenu accidentellement le 25 décembre 1992.

Ils remercient bien vivement toutes les personnes qui ont ou auront des pensées et des prières pour eux.

Une messe de huitaine sera célébrée en leur paroisse d'Auzay (Vendée), le dimanche 10 janvier 1993, à 10 heures.

– M. Alain Hubert,
son époux,
M. et Mme Benoît Hubert,
M. et Mme Bernard Esnouf,
Mlles Solange, Natalie, Armelle Hubert,
ses enfants,
Lucile, Marine, Servane, Antoine,
ses petits-enfants,
Les familles Hubert, Blavignac, Thiard, Noël, Lejay, Gervet, Nodon,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Alain HUBERT,
née Colette Blavignac,

le 27 décembre 1992.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 30 décembre, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame-des-Champs, Paris-6e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

95, boulevard Raspail,
75006 Paris.

– Mme Raymond Letouzey,
Sylvie et Jean-Michel Bedier,
Stéphanie Vermont,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond LETOUZEY,
directeur photographe,

survenu dans sa soixante-huitième année.

Le service religieux aura lieu en l'église Saint-Pierre de Neuilly (Hauts-de-Seine), le mercredi 30 décembre 1992, à 13 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Ivry-sur-Seine.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

71, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly.

– Mme Colette Marty,
son épouse,
Mme Pernette Thikian,
sa fille,
M. Charles-A. Thikian
son petit-fils,
Les familles parentes et alliées,
Sa filleule,
Ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Dominique MARTY,
artiste peintre,

survenu le 23 décembre 1992, à l'âge de soixante-seize ans.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité.

On se réunira à sa mémoire, en l'église réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e, le mardi 19 janvier 1993, à 18 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.
8, rue de la Tuilerie,
78220 Viroflay.

– La famille Nataf,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André-Georges NATAF,

survenu à Paris-3e, le 24 décembre 1992.

Selon la volonté du défunt, l'incinération a eu lieu le 29 décembre, au crématorium du Père-Lachaise.

– Mme Louis Promeyrat,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Louis PROMEYRAT,

survenu le 22 décembre 1992.

Après un service religieux, l'inhumation a eu lieu au cimetière de Gallardon (Eure-et-Loir).

19, rue de la Hacquinière,
bâtiment C,
91440 Bures-sur-Yvette.

– Le directeur de l'Ecole d'architecture du Languedoc-Roussillon à Montpellier,
Le président
Et les membres du conseil d'administration,
Les professeurs
Et les personnels administratifs
ont la tristesse de faire part du décès, survenu brutalement le 24 décembre 1992 à Tuléar (Madagascar), de

Jean-François ROSTAND,
ingénieur des travaux publics,
professeur en sciences et techniques
de la construction,
responsable de l'antenne pédagogique
de Saint-Denis-de-la-Réunion.

– Mme André Tulli,
Jean-Marc et Anne Tulli,
Philippe et Christine Tulli,
Jean-Paul et Madeleine Fichère,
Régis et Elisabeth Tulli,
ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

André TULLI,
général de brigade aérienne,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 21 décembre 1992, dans sa soixante-treizième année.

7, avenue Baquis,
06000 Nice.

– Le docteur et Mme Louis-Michel Wolf,
M. et Mme Gérard Wolf,
M. et Mme Jacques Wolf,
M. et Mme Didier Wolf,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri WOLF,
née Louise Lévy,

survenu à Rouen, le 26 décembre 1992.

Les obsèques auront lieu le mercredi 30 décembre, à 14 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Les obsèques de mon mari

Jean PINEL,
doyen du Conseil supérieur
de la magistrature,

ont été marquées par la considération, l'amitié, l'affection de tous ceux qui l'avaient connu.

Dans mon immense tristesse, c'est un grand réconfort.

Que toutes et tous en soient profondément remerciés.

Mme Jean Pinel.

Anniversaires

– Il y a neuf ans

Françoise GAUTHIER-VERMOT-DESROCHES

mourait du cancer.

Qu'il t'en souvienne.

Pierre Gauthier,
91450 Etiolles.

– Il y a huit ans que tu es parti

Manuel,

que l'absence est longue !

– Aujourd'hui 30 décembre

Jean MORPAIN

aurait soixante et un ans.

Sa famille,
Ses amis pensent à lui.

Manifestations du souvenir

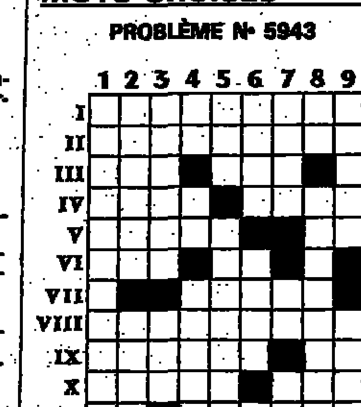
Lieselotte KOLZ

nous a quittés ce 1er novembre 1992.

Ses amis pensent à elle avec émotion ce 30 décembre où elle aimait les réunir.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5943



HORIZONTALEMENT

I. Qui peut caler. – II. Un homme qui était souvent sur les dents. – III. Sur une côte bretonne. Particule – IV. N'était pas lâché d'un œil. Dans un tableau de Vélasquez. – V. Pourraient s'attaquer à tout un « quartier ». Pronom. – VI. Utile pour le golfeur. Valeur du silence. – VII. Bien dit. – VIII. Sont lancés dans l'intention de blesser. – IX. Qui n'aura aucune suite. Pas annoncé. – X. Agrandit l'ouverture. Partie de campagne. – XI. Symbole. Pas divisé.

VERTICALEMENT

1. Des « trucs » à dormir debout. – 2. On peut y aller pour la peau. Une salade en mer. – 3. Aller de pis en pis. Fit sauter. – 4. Dieu. Adverbe. Femme de lettre. – 5. Au début d'une épitaphe. Un sultan magnifique. – 6. N'est pas donné par la poissonnière. A fourni une certaine noblesse. – 7. En Allemagne. Divinité. Entre trois et quatre. – 8. Participe. Laisse sans connaissances. – 9. Le fer dans la plaie. Devenir très coulant.

Solution du problème n° 5942

Horizontalement

I. Inanimés. – II. Mélomanes. – III. Pou. Piste. – IV. Ancre. – V. Tribu. – VI. Tatouages. – VII. Sereine. – VIII. Gé. Nuée. – IX. Urnes. Rat. – X. Eres. Ma. – XI. Téta. Agit.

Verticalement

1. Impact. Guet. – 2. Néon. Aser. – 3. Alucite. Net. – 4. No. Omera. – 5. Impétueuse. – 6. Mél. Raie. Sa. – 7. Enseigner. – 8. Set. Bée. Ami. – 9. Sa. Us. Etat.

GUY BROUTY



Le Monde

SCIENCES ◆ MEDECINE

Des oiseaux malades de la peste

Une épidémie très contagieuse commence à sévir dans l'est de la France. Le dispositif d'alerte est en place

POUR les épidémiologistes vétérinaires, aucun doute n'est plus aujourd'hui permis. Tout a commencé à Mulhouse (Haut-Rhin), il y a quelques semaines, à l'occasion d'une exposition d'oiseaux dits d'ornement ou de concours. Facilitant la rencontre de volatiles d'horizons divers, cette manifestation est directement à l'origine d'une épidémie naissante observée depuis peu dans l'est du pays.

A la mi-décembre, les services vétérinaires de Colmar confirmaient la présence, en Alsace et dans différents départements voisins, de plusieurs cas de «maladie de Newcastle», une affection hautement contagieuse, également connue sous le nom de «pseudo-peste aviaire». Alertés, les services du ministère de l'agriculture prenaient immédiatement une série de mesures visant à circonscrire le mal, véritable menace sanitaire et économique.

La maladie de Newcastle est une affection virale pouvant toucher tous les oiseaux, mais non transmissible à l'espèce humaine. Son haut degré de contagiosité fait qu'elle peut provoquer une mortalité très élevée dans les élevages industriels de poulets de chair, ainsi que dans les élevages de poules pondeuses et reproductrices, tout comme chez les dindes et les pigeons. Le groupe de virus responsable de cette maladie peut également infecter l'ensemble des oiseaux de basse-cour, les oiseaux sauvages et les multiples catégories d'oiseaux, exotiques ou non, qui sont régulièrement l'objet d'expositions et de concours.

Aucun résumé simple ne peut être fourni quant à la symptomatologie de la pseudo-peste aviaire. Tout dépend en effet du pouvoir pathogène de la souche virale infectante et du statut immunitaire de l'oiseau-hôte. Après l'installation de différents symptômes plus ou moins graves (digestifs, nerveux, comportementaux...), la mortalité peut, avec des micro-organismes très virulents infectant des oiseaux très sensibles (non vaccinés), atteindre 100 % en quelques jours. A l'inverse, certains oiseaux peuvent résister à cette infection et, «porteurs sains», véhiculer les germes viraux et concourir à l'extension rapide de l'épidémie.

En toute hypothèse, la menace ne doit nullement être sous-estimée. *«La maladie de Newcastle est répandue mondialement et représente un danger majeur pour tous les pays à aviculture industrialisée car elle peut causer des pertes économiques élevées»*, explique *la Semaine vétérinaire* datée du 24 février 1990, qui rappelle que, de 1981 à 1986, une épizootie *«particulièrement meurtrière»* de pseudo-peste aviaire a été observée chez les pigeons. *«La grande contagiosité de la maladie et son importance économique évidente»* ont alors *«justifié sa classification parmi les maladies épizootiques à déclaration obligatoire, comme la fièvre aphteuse et la peste porcine»*.

Expositions interdites

Une harmonisation européenne des politiques nationales de lutte contre cette maladie reste à faire. Actuellement, certains pays de la CEE pratiquent une politique de non-vaccination et d'éradication de la maladie; d'autres ont opté pour une politique de vaccination. La menace virale est toutefois suffisamment importante pour que la CEE ait pris, le 14 juillet dernier, un ensemble de mesures drastiques obligatoires dès le 1er octobre 1993 (1). C'est ainsi, par exemple, que la découverte d'un cas de maladie de Newcastle imposera à cette date *«la mise à mort, sur place et sans délai, de toutes les volailles de l'exploitation concernée. Les volailles mortes ou mises à mort et tous les œufs devront être détruits»*.

La réglementation de la CEE prévoit aussi, à partir de cette même date, qu'en cas de suspicion d'une épidémie, *«on détruise toutes les matières et tous les déchets, les aliments, les litières et les fumiers susceptibles d'être contaminés»*, et que l'on recherche, pour les détruire, les viandes de volaille provenant de l'exploitation et abattues au cours de la période présumée d'incubation de la maladie. Les mêmes mesures devront être prises vis-à-vis des œufs.

HENRY AUSLOOS/BIOS

Déjà de 1981 à 1986, les pigeons avaient été particulièrement touchés par une épizootie de pseudo-peste avaire.

L'apparition de la maladie de Newcastle imposera encore à cette date la délimitation de zones de protection de plusieurs kilomètres autour des exploitations concernées. Il faudra alors identifier toutes les exploitations détenant des volailles dans la zone, contrôler les mouvements des animaux et des œufs à couvée, interdire les mouvements de volailles en dehors de cette zone, empêcher les «mouvements d'œufs» ainsi que les foires, les marchés, les expositions et autres rassemblements de volailles ou d'autres oiseaux.

C'est dans ce cadre que le ministère de l'agriculture vient d'imposer la destruction des oiseaux de tous les élevages concernés par les premiers foyers épidémiques recensés en France, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle et de la Haute-Saône, ainsi que la désinfection des locaux, réalisée sous l'autorité des services vétérinaires départementaux. Toutes les manifestations du type de celle qui avait été organisée à Mulhouse sont interdites, pour une durée indéterminée, sur l'ensemble du territoire national. *«Ces manifestations sont très fréquentes*, nous a expliqué Alain Pierrard, de la direction générale de l'alimentation au ministère de l'agriculture. *On en compte chaque week-end plusieurs dizaines rassemblant de très nombreux éleveurs amateurs qui se passionnent pour certaines variétés de poules, de coqs, de paons, de faisans, de canards ou de différents oiseaux exotiques.»*

Selon un vétérinaire, *«les amateurs – souvent des personnes âgées – qui élèvent ces types d'oiseaux, sont très amoureux de leurs animaux. Ils en font des motifs de rencontres, de déplacements, d'expositions. Chaque week-end, de tels éleveurs se déplacent sur de très longues distances»*. L'interdiction du ministère de l'agriculture vise ainsi à bloquer toute possibilité de transmission des souches virales de la maladie de Newcastle, d'un point à un autre du territoire.

«Pour notre part, fêtes de fin d'année ou pas, nous sommes désormais en état d'alerte», précise Jean-Claude Picault, du laboratoire central de recherche avicole et porcine de Ploufragan (Côtes-d'Armor). C'est ce site de référence qui a confirmé la nature des souches virales suspectées en Alsace et dans l'est du pays. La dernière flambée épidémique de maladie de Newcastle observée en France remonte à une quinzaine d'années. Pour l'heure, on ne compte aucune souche épidémique dans les élevages industriels. Si tel n'était plus le cas, on pourrait craindre de sérieuses conséquences économiques dans la mesure où ces données épidémiologiques auraient des retombées très négatives en matière d'exportation d'œufs ou de volailles. On précise d'ores et déjà au ministère de l'agriculture, tout comme dans les milieux vétérinaires spécialisés, que si la France est indemne de maladie de Newcastle depuis une quinzaine d'années, il n'en va pas de même de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Irlande, de la Belgique, du Portugal ou du Royaume-Uni.

Face à cette forme de peste des oiseaux, la question posée est celle de savoir s'il convient de généraliser la protection par vaccination en l'imposant aux volailles «de rente» et aux oiseaux d'agrément. Une telle protection, aujourd'hui efficace, n'aurait cependant aucun effet sur les oiseaux sauvages qui pourraient devenir les vecteurs d'un mal épidémique d'autant plus insidieux et violent que l'on croira être parvenu à l'éradiquer.

JEAN-YVES NAU

(1) La directive de la CEE établissant des mesures communautaires de lutte contre la maladie de Newcastle a été publiée au *Journal officiel des communautés européennes* daté du 5 septembre dernier.



La caverne d'«Ali-Eauze» en album

Un des plus riches trésors gallo-romains jamais découverts est présenté dans un superbe livre-référence, en attendant de l'être bientôt dans un musée local

AUCH

de notre correspondant

DÉCOUVERT il y a sept ans dans l'ancienne capitale de la Novempopulanie gallo-romaine, le trésor d'Eauze (Gers) (1), considéré comme exceptionnel par les spécialistes, tant par sa quantité et sa qualité que par sa variété, a fait l'objet d'un ouvrage superbe. Les chercheurs français et européens qui, sept années durant (sept années qui ont paru bien longues aux Élusates privés de leur trésor), ont nettoyé, ausculté, classé, scannerisé, passé enfin les merveilles découvertes «à la moulinette» des techniques et des connaissances contemporaines viennent de le présenter à la mairie de la petite ville.

Coup de pelle ou simple «coup de bol»? Le résultat est le même. Le 18 octobre 1985, un fabuleux trésor gallo-romain datant du IIIe siècle après Jésus-Christ est mis au jour, au cours d'une fouille de sauvetage, dans une fosse circulaire de cinquante centimètres de diamètre, à proximité de la gare d'Eauze. Les «inventeurs» du trésor, André Dieulafait et Daniel Schaad, révélaient ainsi que en plus du fameux armagnac dont la cité tire fortune et renommée depuis longtemps déjà, les Élusates dormaient depuis quelque dix-sept siècles sur un véritable tas d'or, d'argent et de bijoux.

Le trésor d'Eauze, selon les scientifiques, est la plus importante découverte du siècle dans ce domaine. C'est aussi la première fois que l'intégralité d'un tel trésor est récupérée. Dans le domaine monétaire, la découverte est constituée de 28 000 monnaies, soit une masse de cent vingt kilos d'alliage cuivre-argent, sans oublier six monnaies d'or, émises au cours d'une période allant du règne de Commode, qui débute en 177 après Jésus-Christ, à ceux de Gallien et Postume, qui s'achèvent en 268.

Les bijoux, contenus dans une cassette ayant manifestement appartenu à une femme riche, comprennent six colliers en or rehaussés d'émeraudes, saphirs, grenats et perles de nacre, un collier de pièces en or, un phylactère (amulette), trois bracelets en tôle d'or, six bagues et anneaux, cinq paires de boucles d'oreilles, six intailles et un camée. S'y ajoutent sept cuillers et trois lingots en argent, deux couteaux à lame de fer aux manches d'ivoire spectaculairement sculptés représentant, l'un, un mufle de lion, l'autre, Bacchus abreuvant une panthère, quatre épingles en corne et un anneau-clé en bronze. Autant dire que c'est une véritable caverne d'Ali-Elusa, du nom de l'antique cité, qu'ont ainsi mise au jour les découvreurs du trésor.

Au demeurant, le trésor «parle» à nos contemporains bien au-delà de sa valeur économique. Il apporte en effet un éclairage déterminant sur l'opulent passé gallo-romain d'Eauze. Il nous familiarise avec la figure des empereurs, de leurs épouses et de leurs familles pour les périodes dites des «empereurs adoptifs» ou dynastie antonine (98-192), de la dynastie des Sévères (193-235), de «l'anarchie militaire», caractérisée, comme son nom nous le laisse supposer, par de nombreux règnes éphémères (235-285), et enfin de l'empire «gaulois» (260-273) créé lors de l'avènement de Postume. Nombre de pièces du trésor constituent de véritables témoignages de la vie politique, militaire et cultuelle de l'époque, à l'image de ce médaillon en bronze frappé à Rome en 172-173 à l'effigie de l'empereur Marc-Aurèle pour commémorer la victoire des légions romaines sur les Quades (un peuple germanique).

Enfin, comment ne pas évoquer, grâce aux objets utilitaires et surtout aux éléments de parure féminine, la vie quotidienne d'un puissant notable gallo-romain au temps du Bas-Empire...

Les chercheurs restent prudents au sujet de l'enfouisseur du trésor. A en juger par les inscriptions retrouvées sur ses petites cuillers, le propriétaire du trésor s'appelle Libo. Il est riche, c'est évident, *«sans doute un grand personnage civil et militaire»*, soulignent les spécialistes, qui rappellent les largesses coutumières des empereurs romains envers leurs fidèles serviteurs. Néanmoins, les amateurs de vie quotidienne restent sur leur faim. On aimerait en savoir plus sur le brillant personnage novempopulanien.

A des fins spéculatives

Seule certitude : il n'a pas pu récupérer son trésor. Mais l'enfouissement de celui-ci, qui date au plus tôt de l'an 261 après Jésus-Christ (année d'émission des monnaies les plus récentes retrouvées dans la fosse), relève encore de raisons mystérieuses, même si les scientifiques avancent des hypothèses crédibles. Les spécialistes évoquent, notamment, le contexte de la guerre civile provoquée par la destitution de l'empereur Postume en Gaule. Ou encore le contexte politique et économique de ce IIIe siècle. Elusa est alors un très important centre d'échanges de l'Aquitaine antique.

Mais cette époque-là, ce n'est pas forcément le bon vieux temps. A des périodes de prospérité succèdent des années lourdes d'incertitudes, de menaces... et tout simplement de crise économique. Car le XXe siècle n'a rien inventé : *«Le trésor d'Eauze*, assurent les chercheurs, *est l'exemple caractéristique d'un phénomène d'accumulation et d'immobilisation de métaux précieux à des fins spéculatives à la veille de la crise économique qui sera sensible dans tout l'empire romain. Crise qui se traduisit par une importante dévaluation monétaire.»* Libo accumule, mais il n'a pas de compte en banque en France, ni en Suisse. Alors il enterre sa fortune. Peut-être dans la précipitation et sous la pression d'une terrible incursion des Barbares, qui pillent, brûlent, torturent, violent et massacrent, ébranlant progressivement la fameuse *pax romana*.

La vérité relève sans doute à la fois des deux hypothèses, et les fouilles, qui seront poursuivies dans le secteur, permettront sans doute d'apporter de nouveaux éléments éclairant le passé gallo-romain d'Eauze. Car la municipalité est bien décidée à pousser les feux de la découverte, nonobstant ses modestes moyens : *«L'antique Elusa va voler au secours d'Eauze»*, souligne le maire, M. Pierre Pedussaut, en mettant l'accent sur l'importance économique et touristique du futur musée, qui regroupera le trésor, bien sûr, et aussi les trouvailles des précédentes fouilles.

Le maire a d'ailleurs voulu couper court aux rumeurs alimentées par l'impatience légitime des Élusates : allait-on dépouiller la ville de son patrimoine archéologique? *«Non*, a répondu M. Pierre Pedussaut. *Nous investissons dans un musée qui coûtera 6 millions de francs. Un véritable acte de foi.»*

Précision d'importance : le département, la région et l'Etat ont volé au secours de la petite commune de l'Armagnac (2) pour réaliser cette opération, jugée exemplaire, de conservation et de mise en valeur sur place du patrimoine archéologique local. Enfin, les amateurs de petite histoire seront certainement contents d'apprendre que le futur musée abritant le trésor est en cours de construction... aux lieu et place de l'ancienne agence du Crédit agricole. Libo aura attendu dix-sept siècles pour bénéficier, enfin, de son compte en banque.

DANIEL HOURQUEBIE

(1) Eauze, prononcer [eoz]. Le nom contemporain de la ville vient de celui de la cité antique Elusa.

(2) Les expositions, la publication du livre-référence, la création du musée, la constitution de la réserve archéologique sont financés par la ville d'Eauze (3 364 064 F), l'Etat (3 848 140 F), la région (740 000 F), le département (737 000 F).

Un travail de... Romain

«Au risque de choquer les savants qui pratiquent l'austérité, nous avons voulu allier les qualités scientifiques et esthétiques dans ce livre, avec la volonté de satisfaire les spécialistes tout en s'ouvrant à un public assez large.» Un pari ambitieux ainsi résumé par l'équipe pluridisciplinaire qui, sous la houlette du service régional d'archéologie de Midi-Pyrénées, a conçu le très bel ouvrage-référence du trésor d'Eauze (1).

Ce «monument» édité par l'Association de promotion du patrimoine archéologique et historique de Midi-Pyrénées a fait l'objet d'une souscription et d'un premier tirage de 1 500 exemplaires. Il comprend 612 pages, dont 96 planches de monnaies hors texte, environ 300 reproductions en noir et blanc, et 44 en couleurs. Près de sept années d'efforts et de recherches ont été nécessaires : un véritable travail de... Romain.

D. H.

(1) Le livre est vendu en librairie au prix de 980 F. Mais on peut encore l'obtenir au prix de souscription (640 F) en s'adressant directement à l'association éditrice, 26, rue Marie-Magné, 31300 Toulouse.

L'or de Montans

ALBI

de notre correspondant

UNE collection unique de quarante pièces d'or datant des années de –20 à 50 après Jésus-Christ vient d'être découverte sur le site gallo-romain de Montans, dans les environs de Gaillac (Tarn). Célèbre pour ses poteries qui ont inondé par millions l'Europe romanisée jusqu'au quatrième siècle de notre ère, et centre de poterie actif dès le début de l'âge de fer, l'ancien *oppidum* de Montans est placé sous la surveillance de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) Midi-Pyrénées et la direction régionale des antiquités historiques.

Trente «aurei» à l'effigie de Tibère

C'est lors de la réfection de la chaussée de la rue principale de ce village de huit cents habitants que la découverte a été effectuée. Thierry Martin, chercheur toulousain, surveillait les travaux lorsqu'il a repéré une poterie intacte sous le godet d'un bulldozer qui raclait le sous-sol. C'était d'un encrier d'une dizaine de centimètres de diamètre qui, après ouverture, révélait son trésor parfaitement conservé après vingt siècles de sommeil à l'abri des intempéries et de la lumière.

Il s'agit de trente *aurei* à l'effigie de Tibère, cinq d'Auguste, deux de Caligula et deux de Claude, plus une à l'effigie de la mère de ce dernier, Antonia. D'un poids total approchant les 300 grammes, ces pièces d'or relancent l'intérêt de fouilles complémentaires sur ce site jusqu'ici peu mis en valeur, malgré sa richesse historique, en raison de la réticence des élus locaux.

JEAN-PIERRE BARJOU

POINT DE VUE

Le dépistage du sida

L'Institut Pasteur a rempli sa mission

par le professeur Maxime Schwartz

LA mise en cause répétée de l'Institut Pasteur, soit directement, soit par assimilation avec sa filiale industrielle Diagnostics Pasteur, dans l'affaire du sang contaminé, nous conduit à sortir de la réserve que nous nous étions imposée jusqu'à présent. Réserve dictée avant tout par la conscience aiguë du drame qu'a constitué la contamination de nombreux hémophiles et transfusés. Je voudrais donc présenter sous un jour peut-être différent quelques-unes des informations parues dans la presse à ce sujet.

La première identification du virus VIH (il s'appelait alors LAV) date des premiers jours de février 1983. Luc Montagnier ainsi que tout le groupe de chercheurs et cliniciens qui avaient contribué à la découverte de ce virus espéraient qu'ils avaient identifié la cause du sida. Or, pendant de longs mois, ils se heurtèrent à un scepticisme général de la communauté scientifique française et étrangère.

Pour une certaine part, ce scepticisme était normal. Il s'intégrait dans le processus naturel de la recherche scientifique. Les hypothèses sont destinées à être mises en doute, et à être soumises à une expérimentation rigoureuse qui les infirme ou les confirme. Lorsque le LAV *fut découvert chez un patient* qui paraissait être en état de pré-sida, nul ne pouvait affirmer que ce virus était la cause du sida. Surtout dans le cas d'un syndrome qui se caractérisait par l'apparition d'une multitude d'infections dites opportunistes dues à des virus, bactéries et parasites variés. Cette incertitude apparaît d'ailleurs dans l'article décrivant la découverte du LAV, publié le 20 mai 1983 dans une grande revue scientifique américaine : on peut y lire que *« le rôle de ce virus dans l'étiologie du sida reste à déterminer »*.

Si ce scepticisme fut aussi durable – la suite des événements ne fit que le confirmer, – c'est que l'école dominante en matière de rétrovirologie humaine, dirigée par Robert Gallo aux Etats-Unis, fit tout pour minimiser les travaux de l'équipe française. Cette attitude devait peser très lourd sur l'opinion de la communauté scientifique internationale, y compris en France, et, vraisemblablement, sur celle des autorités politiques et administratives françaises.

En dépit de ce scepticisme général, le directeur de l'Institut Pasteur, Raymond Dedonder, apporta un soutien quasi immédiat à l'équipe de Luc Montagnier. Un premier crédit complémentaire lui fut accordé dès le 11 mars 1983, soit un mois seulement après les tout premiers résultats suggérant la découverte d'un nouveau rétrovirus. Lorsque Luc Montagnier demanda à la direction de l'Institut Pasteur la construction d'un laboratoire de haute sécurité pour manipuler le virus LAV, la construction, effectuée en l'absence de toute aide financière extérieure, fut réalisée aussi vite que possible.

Dans sa récente déposition devant la commission sida-transfusion de l'Assemblée nationale, M. Lucas, inspecteur général des affaires sociales, a déclaré que la querelle entre les chercheurs Robert Gallo et Luc Montagnier avait contribué à retarder la mise en place du test de dépistage Cette affirmation mérite que l'on revienne brièvement sur cette fameuse querelle.

Une étrange ressemblance

Au début de l'automne 1983, l'équipe française avait accumulé suffisamment de résultats pour être convaincue que le LAV était la cause du sida. En particulier, huit virus du même type avaient été isolés chez d'autres malades. Un test expérimental avait été mis au point, permettant de détecter une fraction significative des infections dues à ce virus. Une demande de brevet fut alors déposée le 15 septembre 1983, avec demande d'extension aux Etats-Unis le 5 décembre 1983.

Suite à une demande de Robert Gallo à Luc Montagnier, et comme c'est l'usage entre chercheurs, l'équipe française envoie un échantillon du virus LAV à l'équipe de Robert Gallo, laquelle s'engage à ne pas l'utiliser à des fins industrielles ou commerciales. C'était le 23 septembre 1983.

Sept mois plus tard, le 23 avril 1984, le monde apprend, par la voix du secrétaire d'Etat à la santé du gouvernement des Etats-Unis, que Robert Gallo a découvert le virus responsable du sida, qu'il appelle HTLV III, et qu'il a mis au point un test de dépistage du sida.

Le même jour, une demande de brevet est déposée au nom de Robert Gallo et de ses collaborateurs.

Un an plus tard, le 28 mai 1985, ce brevet est accordé alors que l'Office des brevets américains n'a pas commencé à examiner la demande française. Entre-temps, une analyse détaillée de nombreux virus VIH isolés à partir de différents malades avait fait apparaître une étrange ressemblance entre LAV et HTLV III...

Telle était la situation au printemps 1985. Je dois rappeler qu'aujourd'hui il est démontré et reconnu par tous, y compris par R. Gallo lui-même, que le virus HTLV III utilisé par les firmes américaines dans leurs tests de dépistage n'est autre que le virus LAV qui, je le rappelle, avait été envoyé à Robert Gallo à la condition expresse que ce virus ne soit pas utilisé à des fins industrielles ou commerciales.

Si donc l'Institut Pasteur avait plusieurs mois d'avance sur les Américains dans la découverte du virus, comment se fait-il que nous n'ayons pas eu la même avance dans la commercialisation d'un test de dépistage ? La réponse est simple. Il ne suffisait pas d'avoir identifié le virus ni d'avoir mis au point un test. *Il fallait pouvoir produire* une trousse de diagnostic en grandes quantités. Un test « artisanal », utilisé dans les laboratoires de recherche, ne pouvait pas répondre aux besoins de la santé publique. Pour pouvoir commercialiser une trousse de diagnostic, il fallait produire le virus en grandes quantités, et donc disposer d'une lignée cellulaire, mais celle-ci présentait une certaine irrégularité dans la production de virus. Cela posait quelques difficultés pour le passage au stade industriel. C'est durant l'été 1984, en partie grâce à une suggestion d'une équipe britannique, *que ce problème fut résolu.*

Sur ce point, l'équipe américaine parvint au but avant nous, car elle trouva une lignée cellulaire adéquate dès l'hiver 1983-1984. Malheureusement, alors que de façon confraternelle nous lui avions envoyé le virus, elle ne jugea pas utile de nous envoyer ses cellules. L'eût-elle fait, des mois précieux auraient sans doute été gagnés dans la mise en place du test de dépistage, et l'image de la recherche scientifique et médicale en serait sortie grandie.

Durant le second semestre de l'année 1984, les industriels français et américains fournirent des efforts considérables, de part et d'autre de l'Atlantique, pour mettre au point un test aussi rapidement que possible. Disposer du virus et des lignées cellulaires ne suffisait pas. Le passage du laboratoire à l'échelle industrielle, au produit commercialisable, nécessite un minimum de temps.

En décembre 1984, la société Diagnostics Pasteur était en état de présenter au public, au Palais des Congrès à Paris, un prototype industriel de son test. Durant les mois de janvier et février 1985 elle faisait déjà réaliser une étude dans plusieurs centres de transfusion sanguine, incluant une analyse des sérums de 1 000 donneurs de sang pris au hasard et de 200 personnes supposées infectées par le virus du sida. Et, le 28 février, elle déposait une demande d'enregistrement de son test au Laboratoire national de la santé (LNS).

La firme américaine Abbott, quant à elle, déposa une première demande d'enregistrement dix-sept jours avant Diagnostics Pasteur, le 11 février. Pour évaluer objectivement la situation à ce moment-là, il importe de lire dans son intégralité la note envoyée le 25 février au *docteur Netter, directeur du LNS*, par le docteur Leblanc, directeur du département de sociologie médicale de ce laboratoire *(voir encadré)*. De cette note il ressort clairement que, comparé au dossier présenté par Diagnostics Pasteur, celui d'Abbott était notoirement insuffisant. Le LNS pouvait-il accepter de laisser commercialiser dans notre pays un test dont la fiabilité était inconnue ? Cette interrogation restait légitime même après le 2 mars, date d'autorisation du test aux Etats-Unis, dans la mesure où les fabrications pouvaient être hétérogènes. Un dossier complémentaire *fut donc demandé à Abbott*, et celui-ci fut fourni le 23 avril, c'est-à-dire deux mois après le dossier de Diagnostics Pasteur.

Sans attendre le dossier complémentaire d'Abbott, le secrétaire d'Etat à la santé de notre gouvernement fit procéder à une évaluation comparative des tests disponibles. Les résultats de cette évaluation, réalisée en aveugle entre les mois d'avril et mai 1985, furent que les tests étaient de qualité comparable, mais avec un certain avantage pour le test de Diagnostics Pasteur, qui présentait moins de faux positifs (sérums apparaissant positifs d'après le test, alors qu'ils correspondent en fait à des personnes non infectées).

On a laissé entendre que Diagnostics Pasteur aurait été incapable de produire son test en quantité industrielle et à un prix convenable. Que l'on se reporte à la lettre adressée le 18 mars 1985 par M. Weber, président-directeur général de Diagnostics Pasteur, au secrétaire d'Etat à la santé, jointe au rapport de l'IGAS : la société Diagnostics Pasteur était en mesure de produire 125 000 tests par mois à partir du 15 avril, qui pouvaient être répartis, comme les autorités françaises l'entendaient, entre la France et l'étranger. Quant au prix, si l'offre était faite en mentionnant celui de 23 francs, c'était uniquement pour engager les négociations. Les pouvoirs publics l'ont bien compris ainsi, puisque leur réponse retenait un prix très inférieur, que Diagnostics Pasteur a accepté.

Un test américain moins performant

Le contenu de cette lettre démontre par ailleurs que la société Diagnostics Pasteur était prête à fournir le test, mais qu'elle ne prétendait pas pour autant obtenir le monopole sur le marché français. Les besoins français à cette époque étaient en effet estimés, pour un dépistage exhaustif des produits sanguins, à 350 000 tests par mois. Pour la société, il eût d'ailleurs été suicidaire de demander un monopole en France.

C'eût été la meilleure façon de se fermer les portes du marché international. L'idée de monopole était d'ailleurs exclue par les autorités françaises, comme en témoigne une note du docteur Roux, datée du 11 juin 1985, dans laquelle on peut lire : *« Etant entendu que, pour des raisons de sécurité, aucune firme ne devrait avoir le monopole des approvisionnements. »*

Au vu de toutes ces données, on ne peut laisser dire que la mise en place du test de dépistage a été retardée, soit pour permettre à Diagnostics Pasteur de terminer la mise au point de son test, soit pour tenter de lui assurer un monopole sur le marché français.

De nombreuses raisons techniques, économiques ou éthiques, qu'il ne m'appartient pas de juger, ont fait hésiter les pouvoirs publics à mettre en place le test de dépistage avant juillet 1985. La raison essentielle était sans aucun doute celle du financement du dépistage.

Faute d'un tel financement, ni le test Pasteur ni le test Abbott ne pouvaient être utilisés systématiquement dans les centres de transfusion. C'est ce point qui a été tranché par la décision du premier ministre du 19 juin 1985.

Cela dit, il semble que le gouvernement ait eu également le souci de ne pas voir la puissante société Abbott, qui était déjà fortement implantée dans les centres de transfusion, éliminer totalement Diagnostics Pasteur du marché français, et donc du marché international. Les deux tests étaient prêts. Mais le gouvernement a peut-être craint que le test de dépistage issu de la recherche et *de l'industrie françaises soit balayé* du marché par un test américain moins performant, dont le dossier avait été complété tardivement et dont tout portait à croire – c'est maintenant confirmé – qu'il provenait de l'utilisation par le laboratoire de R. Gallo d'un virus découvert à l'Institut Pasteur.

En fait, la seule mesure que l'on puisse qualifier de protectionniste fut d'accorder l'enregistrement du test d'Abbott (le 24 juillet) un mois après le test de Diagnostics Pasteur (le 21 juin). Mesure qui n'eut aucune conséquence en termes de *santé publique, de nombreux centres* de transfusion ayant commencé l'utilisation systématique des tests dès le 1er juillet, tandis que le dépistage était devenu obligatoire dès le 1er août.

Rappelons que le test Abbott avait été autorisé le 2 mars 1985 aux Etats-Unis, mais qu'il ne fut rendu obligatoire que le 7 décembre 1987.

Le « protectionnisme » des autorités françaises fut relativement discret comparé à celui des Etats-Unis, qui n'accordèrent l'enregistrement à Diagnostics Pasteur que le 18 février 1986, soit un an après Abbott.

La mise sur le marché américain de ce test conduisit à une étude comparative aux Etats-Unis qui montra que le test Abbott présentait non seulement trop de « faux positifs », mais également, ce qui est beaucoup plus grave, des « faux *négatifs* ». Aussi, pour conserver le marché des banques de sang, la société Abbott dut-elle en urgence remplacer son test par un autre plus performant, qui fut homologué en janvier 1987.

Les faits que je viens de rappeler montrent que l'Institut Pasteur et Diagnostics Pasteur ont rempli les missions que l'on pouvait attendre d'eux. Aussi serait-il profondément injuste que la réputation de ces institutions continue d'être mise en cause dans une campagne médiatique qui, si elle eut pour origine le sort tragique des personnes contaminées et la détresse de leurs familles, est aujourd'hui exploitée à des fins tendancieuses, y compris outre-Atlantique.

► Le professeur Maxime Schwartz est directeur de l'Institut Pasteur de Paris.

Une note du 25 février 1985

Voici le texte de la note adressée le 25 février 1985 au directeur du Laboratoire national de la santé (LNS) par le docteur Alain Leblanc :

Je crois devoir attirer votre attention sur les problèmes que me pose l'enregistrement des dossiers de réactifs pour le diagnostic du sida. J'ai en effet reçu, le 11 février 1985, un dossier pour l'enregistrement d'un produit « HTLV III – EIA », fabriqué et vendu par Abbott et les sociétés Ortho-Diagnostics et Organon Teknika ont annoncé le dépôt prochain de produits identiques.

Dans le même temps, nous avons été invités avec le docteur Chippaux à une réunion de travail sur le protocole imposé à Pasteur Diagnostics pour l'étude avant mise sur le marché du réactif Elavia.

Je suis frappé par la légèreté du dossier présenté par Abbott au regard de l'expertise conduite pour le réactif de Pasteur.

C'est ainsi que l'étude de reproductibilité a été faite sur seulement cinq échantillons dosés cinq fois quatre jours de suite que la sensibilité a été étudiée sur cent cinq sérums de malades atteints de sida et que surtout la spécificité se limite à l'étude de soixante-cinq échantillons pour conclure à une fausse positivité dans 3 % des cas... (les limites de confiance de ce pourcentage sont de l'ordre de 1-20 %).

Bien que cela outrepasse les responsabilités que nous confie le décret du 8 septembre 1982, j'ai demandé à Abbott :

– de me préciser si l'inocuité du produit a été étudiée, ayant été inquiété par la mention *« Manipuler les réactifs comme s'ils étaient susceptibles de transmettre l'infection » ;*

– de bien vouloir étoffer les travaux présentés ;

– et surtout de me faire connaître l'attitude de la FDA (administration américaine des médicaments) vis-à-vis de ce produit et de son AMM (autorisation de mise sur le marché) aux Etats-Unis.

Je ne pourrais pas, sur la base du seul décret susindiqué, différer bien longtemps la délivrance d'une attestation d'enregistrement, bien que je trouve difficilement admissible que l'on autorise la commercialisation de tels produits, et j'ai tenu à vous en informer.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros,
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

CULTURE

Paroles de comédiens

La saison théâtrale de janvier se prépare. Certains acteurs se rejoignent, ils sont de la même famille

Trois comédiens répètent : Evelyne Didi, la reprise du *Désir sous les ormes*, drame biblico-paysan d'Eugene O'Neill, créé au Théâtre national de Bretagne en mai dernier (*le Monde* daté 3-4 mai), superbe spectacle brutal, sensible, à la fois concret et fantasmagorique. Il se donne aux Amandiers de Nanterre du 9 janvier au 12 février.

André Wilms travaille sur une nouvelle version d'*Imprécation*, grand rire de colère, grand cri de rage signé Michel Deutsch, « testé » pour les chantiers de Théâtre ouvert, au Festival d'Avignon 1991. *Imprécation II* se joue du 5 au 31 janvier à la Bastille, tandis que du 11 janvier au 5 février Charles Berling, après avoir enchaîné trois spectacles avec Jean-Louis Martinelli, se lance dans le solo, sur un texte d'humour léger qu'il a choisi, adapté avec Jean-Jacques Préau : *le Chasseur de lions*, de Javier Tomeo.

Si l'on a regroupé ces trois-là, c'est qu'ils appartiennent à une même famille théâtrale. Ils se sont rencontrés au TNS alors dirigé par Jean-Pierre Vincent et organisé en « collectif » sur le modèle de la Schaubühne de Berlin, autour d'une équipe permanente dont chaque membre avait un pouvoir de décision.

Charles Berling y est arrivé à la fin, Evelyne Didi et André Wilms y ont fait leurs classes, et sont restés jusqu'au bout. Ils se sont retrouvés sur l'aventure des APA (Acteurs producteurs associés), une réunion de comédiens consacrant une partie de leur temps à des recherches menées collectivement. L'aventure a duré de 1988 à 1990 et va reprendre : les APA ont posé leur candidature à la direction de l'Athénée. Sans espoir, simplement pour dire qu'ils sont vivants, en bonne santé, et qu'ils veulent continuer. On en revient toujours là, au besoin de réagir contre la « solitude de l'artiste ».

Evelyne Didi

Ce n'est pas tant la solitude que craint Evelyne Didi. Elle n'a jamais travaillé en étrangère dans une équipe. Tout au moins au théâtre. A l'écran, elle se sent moins à l'aise. *« Avec Kaurismaki* [avec qui elle a tourné *la Vie de bohême*] *c'est sans problème, nous sommes sur la même voie. Sinon, me trouver à l'intérieur de l'image me gêne. Mais je suis comédienne, je ne vais pas nier le cinéma. »* Evelyne Didi reconnaît avoir eu la chance de vivre au TNS une expérience qui lui a donné la base et les armes pour se colleter à des metteurs en scène vraiment exigeants, à des rôles vraiment rudes. Dans *Désir sous les ormes*, elle est cette femme qui, avec un calme effrayant étouffe son bébé dans son berceau : *« Auparavant j'avais joué Jocaste pour Jean-Pierre Vincent, puis la Médée de Müller pour Jean Jourdheuil. J'ai vraiment fait le tour des fantasmes maternels. A Rennes, j'étais enceinte. Je me sentais si bien dans ma peau que je pouvais jouer le calme. Ça m'a permis de comprendre l'impossible, les faits divers épouvantables, cette espèce d'inconscience tranquille. La transgression ne se fait pas forcément dans l'hystérie. A présent, j'ai mon bébé, et j'ai du mal à retrouver ce sentiment. La direction de Matthias Langhoff s'appuie sur les comportements. Il s'intéresse au côté humain des personnages, comme la plupart des gens avec qui j'ai travaillé. A l'exception de Jourdheuil, peut-être, davantage préoccupé par l'esprit du texte. »*

Entre le travail collectif retrouvé avec les APAS et celui plus traditionnel avec des metteurs en scène qui ne le sont pas, Evelyne Didi tente d'équilibrer. Elle a besoin des deux. Elle a également besoin de franchir les frontières géographiques et professionnelles : *« J'aimerais réaliser un film, fabriquer des images, leur faire raconter une histoire. Je suis sûre de me sentir plus à l'aise derrière la caméra que devant. En revanche, la mise en scène de théâtre ne me tente pas du tout. J'ai seulement envie de rassembler des gens, proposer des textes, aménager un espace. J'espère y parvenir avec les APAS, à partir de mon voyage en Sibérie. »*

L'année dernière l'AFAA (association française d'action artistique) a envoyé Evelyne Didi en mission d'étude dans plusieurs villes sibériennes. Elle y a rencontré des troupes officielles, et d'autres qui ne le sont pas. Aux acteurs, elle a raconté la pièce de Michel Deutsch, *Dimanche*, description stylisée d'une petite bourgeoisie provinciale : *« Ils se sont emparés des personnages, les ont transformés, ont pris leur destin à leur compte. J'ai recueilli un matériel que j'aimerais mettre à la disposition de groupes qui s'en serviraient chacun à sa manière. Ce serait plein de surprises et d'enseignement. Un bon nouveau départ pour les APAS. »*

André Wilms

Le rêve des APAS revient sans cesse chez Evelyne Didi, comme chez André Wilms. Un rêve né, selon lui, en réaction contre un mal venu du cinéma : *« Les directeurs de théâtre se conduisent en directeurs de casting. Ils font leur distribution autour d'un nom censé remplir les salles. Les jeunes comédiens sont encore plus frustrés que nous. Ils soupirent après l'égalité des salaires, la répartition des responsabilités. Nous, dans ce domaine, nous avons déjà donné. Nous connaissons les avantages et les inconvénients d'un système, disparu plus brutalement que le mur de Berlin. Il n'empêche, la frustration existe. Les gens se plaignent beaucoup, à quoi bon. On cherche des solutions, même provisoires. »*

Le travail d'André Wilms avec Michel Deutsch sur *Imprécation II* ramène à la situation de leurs débuts. Moins par la modestie des moyens que par le climat de jeu, d'aventure. *« Un espace de liberté, une prolongation d'adolescence. C'est vrai, j'ai la nostalgie de l'époque où l'on pratiquait ce type de théâtre. Pas seulement parce qu'on était entre copains. Des philosophes venaient, on discutait, ça améliorait ma culture générale* [rire]. *A présent, on essaie de concilier l'inconciliable : la carrière individuelle, et le retour au travail collectif. Sur* Imprécation II, *un groupe rock est venu nous rejoindre. Des jeunes musiciens qui se sont rapidement adaptés. Ils ont l'habitude du travail d'ensemble, et d'écouter. »*

André Wilms refuse farouchement le catastrophisme, se dit optimiste. Il met son espoir dans les nouveaux venus, de François Tanguy à Stéphane Braunschweig, comprend qu'ils se montrent réticents envers les comédiens d'expérience : *« Ils sont plus humbles que nous l'avons été. Nous ne doutions de rien. Il faut bien dire aussi que notre génération est facilement donneuse de leçons. Les jeunes sont là, il faut les laisser vasouiller et venir d'eux-mêmes. Qu'est-ce que ça veut dire, d'ailleurs, les jeunes-les vieux ? Ça ne fait pas des catégories de pensée. Nous devons reconstituer des familles dans un parti pris de radicalité, loin du ronron consensuel. Nous devons nous montrer polémiques, y compris avec nos anciens amis. Les grandes institutions nous rejettent, malgré vingt ans de bons et loyaux services. Leur cahier des charges s'est alourdi, elles bétonnent. »*

La contestation anti-institutionnelle n'est plus de mise en un temps où il devient difficile de ne pas être reconnu des autorités, ne fût-ce que par une amorce de subvention. Les révoltés qui ont voulu pratiquer *l'entrisme* sont entrés dans le système, et s'y trouvent bien. Reste la solution du squat : *« Prendre les brèches, naviguer dans ces eaux-là avec des spectacles à risques, mais qui nécessitent moins de répétitions et peuvent répondre plus rapidement aux mouvements du monde. »*

Charles Berling

Répondre aux mouvements du monde, se sentir en relation avec le monde. Quelle que soit la génération, les comédiens conscients n'ont pas disparu. Quand Charles Berling avait quinze ans, à Toulon, il faisait partie de la troupe de théâtre de son lycée, et allait jouer des farces militantes dans les usines en grève. C'était en 1975, et le TNS représentait pour lui un mythe. Il est parti pour Strasbourg suivre un stage, s'est présenté au concours d'entrée de l'école, a été refusé. Mais déjà il ne se voyait pas autrement que comédien. Son frère Philippe ayant fait l'INSAS (le Conservatoire national de Belgique), il s'y est présenté, et cette fois a été reçu. *« L'école est ouverte à toutes les influences. Aujourd'hui je me dis qu'elle m'a mieux préparé à la réalité du théâtre que n'aurait pu le faire celle de Strasbourg. »*

C'est ainsi que Charles Berling a pu jouer dans *Passage hagard*, dernier spectacle des Mirabelles, troupe de travestis fantasques autant que poétiques. Il les a connus grâce – indirectement – à Patrice Chéreau qu'il était allé voir à Bayreuth où il préparait *le Ring* : *« Je savais qu'il devait monter* Peer Gynt. *Il m'a dit que se bloquer deux ans sur un petit rôle ne servait à rien. Mieux valait un grand rôle dans un petit spectacle. J'en ai donc écrit un, et l'ai mis en scène avec des élèves de l'INSAS. Les Mirabelles l'ont vu et m'ont engagé. »*

Comme on n'échappe pas à son destin, Charles Berling retrouve le TNS : Evelyne Didi le voit dans un *Dibbouk* monté à l'INSAS, le recommande à Jean-Pierre Vincent, qui l'engage pour *les Dernières Nouvelles de la peste*, son dernier spectacle à Strasbourg, en 1983, juste avant d'être nommé à la Comédie-Française. *« Je suis souvent arrivé à la fin d'une histoire, celle des Mirabelles, celle du TNS en tant que collectif. J'appartiens à une génération intermédiaire, partagée entre un état d'esprit restant des années 60-70, le désir d'appartenir à un groupe, et la mentalité des années 80, le chacun pour soi, l'individualisme. J'ai joué avec Sobel, Régy, Françon, des tas de metteurs en scène très bien. Passer de l'un à l'autre ne manque pas d'intérêt, mais après quelque temps, on a l'impression de les collectionner. On ne va pas au bout d'un travail, on se sépare avant. La nécessité est ailleurs. »*

A la recherche de cette nécessité, Charles Berling participe aux APAS, *et compte bien continuer* dès que ce sera possible. Entre temps, il a rencontré Jean-Louis Martinelli, avec qui il a joué sans discontinuer *la Maman et la Putain*, *Une sale histoire*, de Jean Eustache, et *l'Église*, de Céline. Plus qu'une relation de metteur en scène à comédien, s'est instaurée entre eux une sorte d'association d'esprit. *« Je me suis engagé sur la continuité, d'où un autre rapport au travail. On en arrive à une confiance immédiate, on avance de spectacle en spectacle. Un jour, cette histoire aussi aura une fin, mais elle m'aura beaucoup apporté. »*

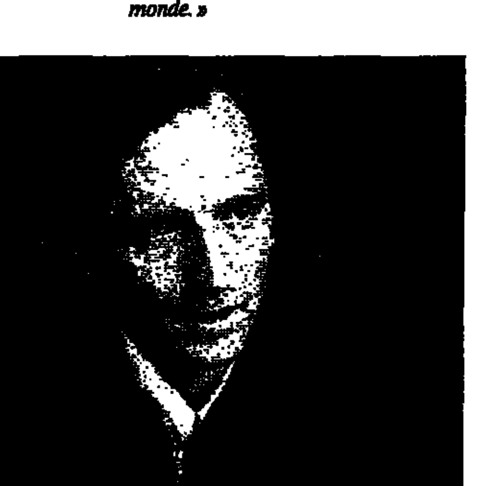
Dans *le Chasseur de lions*, Charles Berling est seul en scène. Accès de mégalomanie ? Plutôt l'envie de ne plus être uniquement acteur, de réaliser un projet venant de lui seul : *« Depuis trop longtemps je fais seulement ce qu'on me demande. Je me suis toujours promis d'être capable de savoir quoi faire, même au cas où on ne me demande rien. Je m'exerce. C'est ça aussi, les APAS : se déplacer, ne pas s'emprisonner, se cantonner à une ligne. Cela dit, j'ai déjà fait quelques mises en scène, mais pour le moment, je n'y pense pas. Je me sens incapable de rester un an et demi à plancher sur un texte, à trouver des salles, de l'argent. »*

A quoi rêvent pour l'année qui vient ces trois comédiens nés de la décentralisation, et qui appartiennent à la catégorie des privilégiés travaillant régulièrement ? Ni à devenir des stars médiatiques, c'est évident. Ni à nager dans le luxe, ils savent que la situation ne peut qu'empirer. Ni à prendre le pouvoir, celui du metteur en scène, sur un spectacle, encore moins celui d'un directeur d'institution, ou de troupe. D'ailleurs, la troupe dans sa forme traditionnelle ne les tente pas. C'est peut-être le signe avant-coureur d'un profond changement général. La dernière décennie du vingtième siècle serait-elle une période charnière ?

COLETTE GODARD


MARC ENGUERAND

Evelyne Didi.


MARC ENGUERAND

André Wilms.

SOPHIE STEINBERGER/ENGUERAND

Charles Berling.


BRIGITTE ENGUERAND

Clotilde Debayser.

Le cocon de Clotilde Debayser

Clotilde Debayser répète *Marie* d'Isaac Babel, portrait d'une société en train de s'installer sur les ruines d'un empire. La pièce date de 1933 et l'histoire se passe dans les années 20. Bernard Sobel l'a montée une première fois en 1975, et en donne une version nouvelle, à Gennevilliers, centre dramatique national. Pas *la précarité de* la Bastille, mais des moyens moins importants que ceux des Amandiers de Nanterre. Confirmation de ce que l'argent et les statuts n'ont pas grand-chose à voir avec les options théâtrales. Clotilde Debayser n'est pas passée par le TNS, mais Jean-Pierre Vincent a été son professeur et metteur en scène. Elle aussi craint la « solitude de l'artiste ». Elle éprouve le besoin d'être entourée, c'est même pour cette raison qu'elle a décidé de devenir comédienne. Elle arrive au Cours Florent, où elle s'est bien amusée, avant de se rendre compte que *« c'était un peu plus compliqué que ça »*. Elle passe alors le concours du Conservatoire, est reçue sans s'étonner. Moins par *vanité* que par paresse. Sa paresse, elle ne cesse d'en parler, de se cacher derrière. Le côté positif de son caractère est qu'elle accepte la chance avec naturel. En fait, elle paraît fragile, timide. Se forcer à aller de l'avant, dit-elle, la terrifie.

En première année de Conservatoire, elle entre dans la classe de Viviane Theophilidès. Puis chez Daniel Mesguich, avec qui elle fait ses débuts professionnels : *« A ce moment-là, j'étais trop renfermée, trop classique. J'avais besoin de ce qu'il demande : les cassures, l'extériorisation, l'extravagance. »* Après ces deux ans, Clotilde Debayser tient le rôle principal du film de Francis Girod, paraphrase d'*Entrée des artistes*, *l'Enfance de l'art*. Elle quitte le Conservatoire sans intention d'y revenir. *« J'avais travaillé un peu, j'avais eu un bébé* [elle a aujourd'hui trois filles], *je me sentais libre. Puis, j'ai refusé un spectacle sur lequel je m'étais engagée pour m'embarquer sur un autre qui ne s'est pas fait, et j'ai voulu retourner dans le cocon. Au Conservatoire, on se fait plaisir, on travaille de beaux personnages. Dehors, la loi n'est pas la même. »*

Une ligne à suivre

Clotilde Debayser retourne à l'école, dans la classe de Jean-Pierre Vincent, qui la lance sur les emplois apparemment les plus convenus. Ainsi Camille d'*On ne badine pas avec l'amour*. « La » scène-type du concours de sortie, quand il y en avait un : *« Je veux aimer mais je ne veux pas souffrir. »* Une telle scie qu'il faut faire preuve de courage pour s'y attaquer. *« Il m'a poussée, et comme je sentais que la pièce le passionnait, je me suis passionnée pour sa volonté de dépoussiérer, rendre concret, de chercher comment ramener ces stéréotypes à nous. »* Résultat convaincant, puisque les travaux d'élèves sont devenus un spectacle qui a longtemps *tourné et s'est joué à* Paris au Théâtre de la Ville. Arrivant à Nanterre, Jean-Pierre Vincent a d'ailleurs entamé un cycle Musset. Après *les Caprices de Marianne* et *Fantasio*, il va reprendre *On ne badine pas avec l'amour*, avec Emmanuelle Béart.

Ce que Clotilde Debayser attend d'un metteur en scène, c'est une ligne à suivre. C'est qu'il lui donne le déclic, l'envie, la force, le courage d'aller de l'avant. Au théâtre, elle cherche la famille : *« Je suis l'aînée de dix enfants. J'ai toujours vécu avec du monde autour de moi. J'aime retrouver une ambiance semblable, qui bouge beaucoup, les gens qui arrivent et disparaissent. Le plus grand bonheur, je l'éprouve dans le remue-ménage des répétitions, dans tout ce qui se passe entre nous. Quand je ne joue pas, le trac me manque, et j'ai peur de ne plus jamais jouer. Je ne souhaite pas la sécurité d'une troupe. La troupe, ce n'est pas la famille. »*

C. G.

□ **Nouveau mouvement de grève à la Comédie-Française.** – Un mouvement de grève, lancé cette fois par les accessoiristes CGT, a contraint l'administration de la Comédie-Française à annuler ses deux spectacles prévus pour le *30 décembre salle Richelieu*. Les places vendues pour *Le roi s'amuse*, de Victor Hugo, en matinée, et le diptyque Molière, en soirée, seront reportées ou remboursées au bureau de location. (Tél. : 40-15-00-15.)

□ **Deux nouveaux sociétaires à la Comédie-Française.** – L'assemblée générale de la Société des comédiens-français a accepté la promotion de deux nouveaux sociétaires, Thierry Hancisse, pensionnaire *depuis le 1er juin 1986, et* Jean Dautremay, depuis le 1er septembre 1991. D'autre part, Marcel Bozonnet, nommé directeur du Conservatoire à partir du 1er janvier 1993, a donné sa démission de sociétaire.

□ **Trois représentations supplémentaires de *Marguerite et le président* à l'Aquarium.** – Le Théâtre de l'Aquarium à la Cartoucherie de Vincennes a décidé de prolonger les représentations de *Marguerite et le président*, spectacle de Didier Bezace (*le Monde* daté 27-28 décembre). Trois séances supplémentaires sont prévues pour les 7 et 9 janvier à 21 heures et le 10 janvier à 16 heures. Tél. : 43-74-72-74.

MUSIQUES

□ ***Paris invite au concert.*** – *Depuis* le 28 décembre et jusqu'au 24 janvier, pour chaque place de concert achetée, une deuxième place gratuite est offerte aux mélomanes par la Mairie de Paris. Cette opération se déroule dans trente-six lieux, dont treize églises, et propose cent quarante-neuf concerts de musique classique, contemporaine et de jazz. Le mensuel *le Monde de la musique* publie, à cette occasion, une plaquette recensant tous les concerts bénéficiant de cette initiative.

ÉCONOMIE

Près de quinze milliards de dollars d'investissements prévus d'ici à la fin du siècle

Heureux Emirats

Oublié le traumatisme de la guerre du Golfe ? Deux ans après la défaite irakienne, les opulentes monarchies du Golfe ont apparemment retrouvé *leur* sérénité. Les séquelles de la crise ? *« Le coût de la vie a beaucoup augmenté. Et l'on a vu débarquer des sociétés américaines qui auparavant ne travaillaient pas dans la région »*, résume un homme d'affaires présent dans les Emirats.

Autre changement, une surveillance policière accrue à l'encontre de la main-d'œuvre indienne, pakistanaise et philippine désormais préférée, pour des raisons politiques, aux travailleurs d'origine arabe.

Attirés par des salaires de rêve vus de Manille ou du Baloutchistan (l'équivalent de 1 500 francs mensuels pour un ouvrier), ces bataillons *d'immigrés, qui représentent*, estime-t-on, 80 % de la population des seuls émirats, n'en sont pas moins en « résidence surveillée » dans le Golfe. La moindre incartade, la plus petite faute vaut expulsion.

Ainsi, à la mi-décembre, plusieurs dizaines de Pakistanais travaillant à Abou-Dhabi ont-ils été renvoyés *manu militari* à Karachi à la suite, semble-t-il, de troubles intervenus dans l'émirat entre les communautés musulmane et hindoue.

Les affaires, elles, ont repris de plus belle. A Abou-Dhabi, où tous les bâtiments de plus de quinze ans, parce que construits avec des matériaux de mauvaise qualité, sont promis à la démolition, les chantiers de construction pullulent. Conscient que la manne pétrolière sera tarie dans une génération, le petit *émirat de Dubaï, de son côté*, met les bouchées doubles pour se transformer en un entrepôt gigantesque, à mi-chemin entre l'Asie et l'Europe, susceptible de détrôner Hongkong. Implantée sur la côte en une centaine de kilomètres carrés, la zone libre de Djebel-Ali accueille déjà plus de 400 sociétés dont nombre de firmes textiles indo-pakistanaises à la recherche d'une couverture pour tourner les quotas imposés *par l'Europe et les Etats-Unis*. Longtemps replié sur lui même, le sultanat d'Oman est également en train de s'ouvrir à l'Occident. A condition d'être très fortunés, les touristes y seront demain les bienvenus.

Même si l'on fait abstraction du *secteur des hydrocarbures*, le boom des économies régionales est indéniable. Il se fait à l'ombre de la *pax americana*. A l'image du Koweït, du Qatar et de Bahreïn, les EAU et Oman ont conclu des accords de défense avec les pays occidentaux. Et ils ont acheté pour près de 40 *milliards de dollars* d'armement depuis la guerre du Golfe...

J.-P. T.

Le gaz du Golfe

Suite de la première page

Chantier impressionnant par la taille – les installations de liquéfaction *couvrent toute la surface de* l'île – et perdu en pleine mer, Das-Island a valeur de symbole : celui de l'engouement pour le gaz naturel. Si la consommation mondiale *de pétrole n'a pas* beaucoup bougé, par rapport à la fin des années 70, celle de gaz n'en finit pas d'augmenter. En dix ans, de 1981 à 1991, elle a crû de 35 %.

Et la tendance n'est pas près de s'inverser. Paré de toutes les vertus, abondant, mieux réparti que le pétrole, peu polluant, le gaz fait recette. Selon une étude présentée l'automne dernier au Congrès mondial de l'énergie, la demande globale devrait croître de 2,8 % par an en moyenne jusqu'à l'an 2000, plus modérément ensuite. Dans la zone *Pacifique-Ouest-Asie, l'essor* sera supérieur et, à l'horizon 2020, la consommation de la région aura dépassé celle de l'Europe de l'Ouest.

En remplacement du nucléaire

Pour le gaz naturel liquéfié (GNL) – qui représente le tiers des exportations mondiales de gaz et un chiffre d'affaires annuel d'une *dizaine de milliards de dollars* – les chiffres sont encore plus impressionnants. *« Depuis son démarrage au début des années 70, le marché du GNL a crû de 20 % par an en moyenne »*, a expliqué M. Gordon G. Summers, directeur à Shell International Gas Limited, à la tribune du congrès mondial du GNL qui s'est tenu à Kuala-Lumpur (Malaisie) au printemps dernier. *« L'idée communément admise*, a-t-il dit, *est que la demande mondiale de GNL devrait doubler, voire tripler, au cours des vingt prochaines années. »* Pour partie, l'Extrême-Orient tirera la demande. Le Japon, la Corée et Taïwan, qui consomment environ 40 millions de tonnes de GNL par an (1990), essentiellement pour produire de l'électricité, en brûleront le double en l'an 2010, pronostiquent les experts. Et davantage dans l'hypothèse d'un ralentissement du programme nucléaire japonais. C'est sur ce gigantesque « gâteau » que lorgnent les pays du Golfe, et, en particulier, le Qatar, Abou-Dhabi (qui fait partie des Emirats arabes unis) et le sultanat d'Oman. *Sans oublier* les compagnies pétrolières.

Pays où tous les coups sont permis : le Qatar. Découvert par Shell *il y a quinze ans*, le gisement offshore du North-Field, avec ses 5 000 milliards de mètres cubes de réserves (l'équivalent de deux siècles de consommation française), a *fait du Qatar une monumentale* bouteille de gaz. Pour l'heure, un projet est sur les rails. Au sein du consortium Qatargas, que devrait rejoindre sous peu le groupe Mobil, il associe la *compagnie nationale* qatarie, Qatar General Petroleum Company (QGPC, 70 % des parts), deux firmes japonaises, Mitsui et Marubeni (10 % chacune) et le groupe français Total (10 %), chargé de la réalisation technique du projet après la défection du britannique BP. Et quel projet ! Il prévoit la construction à Ras-Laffan, au nord de Doha, la capitale du Qatar, de deux trains de liquéfaction, capables de fournir 4 millions de tonnes de GNL par an (un troisième est envisagé) et la mise en service de sept méthaniers. A compter de 1997 et pendant un quart de siècle, ils approvisionneront la Chubu Electric Power, une compagnie japonaise d'électricité. Coût de l'investissement (hors station de regazéification au Japon) : près de 4 milliards de dollars. Sur le gisement de North-Field, Qatargas est sans doute le projet le plus avancé, mais ce n'est pas le seul : Elf, qui est associé au japonais Sumitomo, et la SNAM italienne *étudient des variantes tout* aussi grandioses mais concurrentes.

La concurrence entre pétroliers est absente à Abou-Dhabi, numéro trois mondial (à égalité avec l'Arabie saoudite) par le montant de ses réserves gazières. A Das-Island, les deux trains de liquéfaction (production annuelle : 2,5 millions de tonnes de GNL et 1,2 million de *tonnes de LPG, ou liquides* de gaz naturel) exploités par ADGAS (1) alimentent depuis quinze ans les 25 millions de consommateurs de Tokyo Electric Power Company *Inc.* (TEPCO), *l'une des plus* importantes compagnies japonaises d'électricité. Avec la mise en service sur Das-Island au printemps 1994 d'un troisième train d'une capacité de production de 2,5 millions de tonnes par an, – toujours pour le même client – l'émirat d'Abou-Dhabi doublera ses exportations en direction du Japon.

Les projets de GNL du sultanat d'Oman, eux, sont encore dans les limbes, mais avec de sérieuses chances de voir le jour, ne serait-ce qu'à cause du faible niveau des réserves pétrolières du sultanat (dix-sept ans). Basé sur les découvertes réalisées ces dernières années dans le centre du pays par Petroleum Development Oman (*PDO*), *le consortium qui exploite* l'essentiel des ressources pétrolières du sultanat (2), le projet pourrait déboucher vers la fin du siècle sur la réalisation d'une nouvelle chaîne de *liquéfaction de 5 millions* de tonnes par an. Montant approximatif de l'investissement : 7 milliards de dollars (38 milliards de francs). Clients pressentis : le *Japon ou... l'Italie.*

Au total, ce sont donc près d'une quinzaine de milliards de dollars d'investissements que les pétroliers devront mobiliser avant la fin du siècle pour mener à bien ces seuls trois projets. Même pour des groupes pétroliers aux assises financières solides, la somme est colossale. Elle est aussi à la mesure des bénéfices attendus une fois les installations amorties. Président de la Petroleum Finance Company, M. Robin West, estimait récemment dans *The Economist* que *« le GNL procure l'une des meilleures rentabilités que l'on puisse imaginer »*. Lancée à la fin des années 70, l'exploitation du gisement d'Arun, en Indonésie, fournirait *à Mobil le cinquième* de ses bénéfices, alors qu'elle ne représente que le dixième du chiffre d'affaires du groupe américain. Bien des pétroliers rêvent de tels rendements.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) Abu Dhabi Gas Liquefaction Company. L'actionnariat d'ADGAS est réparti de la façon suivante : ADNOC (Abu Dhabi National Oil Company), la compagnie pétrolière nationale (51 %) ; Mitsui (24,5 %), BP (16,33 %), Total (8,17 %).

(2) PDO regroupe le sultanat (60 %), Shell (34 %), Total (4 %) et Partex (2 %).

Coup dur pour la filiale de Bull

Zenith Data Systems pourrait perdre son contrat avec l'armée de l'air américaine

« Terriblement déçues » à Paris, *« choquées »* et *« abasourdies »* à Chicago, siège des activités de Zenith Data Systems, les équipes du groupe Bull vont avoir une semaine difficile. C'est le 4 janvier, en effet, que la General Services Administration, une juridiction administrative américaine, rendra les attendus de son jugement sur Desktop-IV, un contrat de 4 milliards de francs (750 millions de dollars), portant sur la livraison de 300 000 ordinateurs à l'armée de l'air américaine, attribué à ZDS en septembre dernier. Un verdict dont on sait déjà qu'il est défavorable à la filiale du groupe français. Saisie par les rivaux américains malheureux de ZDS, et notamment par la firme texane CompuAdd, la commission fédérale chargée de la surveillance des marchés publics aux Etats Unis a décidé de déclarer le contrat *« nul et non avenu »*.

« Zenith Data Systems en a été informée officiellement la veille de Noël, expliquait, lundi 28 décembre, un porte-parole de Bull, *mais on attendait les justifications de cette décision le 4 janvier pour réagir. »* Pour le moment, le groupe français est, en effet, faute de précisions, dans le noir complet. Tout comme, d'ailleurs, les pouvoirs publics. Chez Bull, on se raccroche au fait que le contrat, s'il a bien été annulé, n'a pas été réattribué. *« Dans ce cas, tout n'est pas perdu. S'il s'agit de raisons purement techniques, Zenith devrait pouvoir améliorer son offre et reconcourir. S'il s'agit de raisons plus politiques, le cas sera plus difficile. »*

Car la décision n'est pas en soi une surprise. Cet automne, les dirigeants de Bull HN et de Zenith Data Systems, les deux filiales du groupe français aux Etats-Unis, avaient fait part aux autorités françaises d'éventuelles discriminations à leur égard (*le Monde* du 19 novembre).

Le cas ZDS était cependant abordé avec sérénité. Zenith Data Systems est une firme d'abord américaine, rachetée par Bull en 1989. *Spécialisée dans la micro-informatique*, elle doit fabriquer des ordinateurs portables pour IBM. Et les produits livrés à l'US Air Force devaient être assemblés dans son usine du Michigan, un Etat où l'emploi industriel est en crise, donnant ainsi un solide coup de pouce à un plan de charge un peu étiolé.

ZDS avait remporté Desktop IV après que la General Services Administration eut cassé, en novembre 1991, un premier appel d'offres favorable aux fabricants locaux CompuAdd et Sysorex.

CAROLINE MONNOT

Un protectionnisme qui inquiète les Européens

Suite de la première page

Cas particulier, cette affaire intervient cependant après plusieurs autres. L'été dernier, invoquant les intérêts stratégiques du pays, l'administration américaine s'était opposée à l'acquisition du fabricant de missiles LTV par Thomson-CSF. Plus récemment, les Etats-Unis imposaient, il y a quelques semaines, des droits supplémentaires sur les importations d'acier. Ils révisaient ensuite, en les durcissant, leurs propositions, dans les négociations du GATT, quant aux domaines non-agricoles.

Un message clair

Les déclarations du président élu Bill Clinton dimanche sur le transport aérien (*le Monde* du 29 décembre) – dénonçant l'ultralibéralisme de Reagan et Bush dans ce domaine – et l'annonce, pratiquement simultanée, de l'abandon par British Airways de son projet d'acquisition de US Air sont d'autres signes de cette montée du protectionnisme. Pour lord King, patron du groupe britannique, le message était clair. Dès l'élection du démocrate, il savait que le nouveau pouvoir s'opposerait à son ambition.

Certes, l'Amérique n'est pas une forteresse. Elle a accueilli largement *les capitaux étrangers jusqu'à présent*. Au cours des années 80, l'investissement direct étranger a dépassé les 300 milliards de dollars. D'après le département du commerce, les étrangers possèdent environ 5 % de l'économie américaine et 14,7 % des actifs industriels de la nation. Le marché est ensuite relativement ouvert aux producteurs étrangers. Mais pour réaliser ses ambitions, le président élu sera pourtant vraisemblablement conduit à succomber aux pressions des nombreux *lobbies* partisans d'une protection à l'égard des produits et des capitaux étrangers.

La défense des intérêts stratégiques nationaux (et celle des industries high-tech), le renforcement de la compétitivité des entreprises, la création d'emplois sur le territoire américain et la protection de l'environnement seront, dans ce domaine, de redoutables armes. M. Clinton a d'ores et déjà fait savoir que, s'il est prêt à signer l'accord de libre-échange négocié par l'administration Bush avec le Canada et le Mexique, l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), il souhaite au préalable que ce document soit complété d'engagements réciproques en matière de protection de l'environnement et de conditions de travail.

L'aggravation du déficit commercial

L'augmentation, en 1992, du déficit commercial américain est un autre stimulant pour les pressions protectionnistes. Il pourrait atteindre 80 milliards de dollars pour l'année (contre 65,4 en 1991). La hausse du dollar, déjà amorcée et qui devrait se poursuivre en 1993, pourrait aggraver la situation. Les tensions devraient en particulier s'accroître *très rapidement* avec le Japon, les Etats-Unis enregistrant encore cette année un solde déficitaire avec le pays du Soleil-Levant de 50 milliards de dollars (comme en 1991). Tokyo *est d'ores et déjà* conscient de la menace.

Bien que partisan affiché du libre-échange et du multilatéralisme – il a toujours bien accueilli les capitaux étrangers dans son Etat de l'Arkansas, – le président élu Bill Clinton sera sans doute plus sensible que son prédécesseur à ces pressions croissantes. N'avait-il pas promis, pendant la campagne, d'accroître la fiscalité pesant sur les filiales américaines d'entreprises étrangères ?

Pour l'instant, les choix qu'il a *exprimés à l'occasion de la composition* de son cabinet révèlent encore une grande indécision. L'homme qu'il vient de nommer secrétaire au Trésor, M. Bentsen, avait joué au *Congrès un rôle actif dans les projets* protectionnistes. Entre ses amis plutôt protectionnistes (comme Mme Laura Tyson, nommée à la tête des conseillers économiques du président) et ses proches plus libéraux, il a cependant choisi, pour succéder à Mme Carla Hills comme représentant spécial pour les questions commerciales, M. Mickey Kantor, son directeur de campagne. *Un homme sans* compétences particulières dans ce domaine et qui n'a exprimé jusqu'à présent aucune position précise dans les débats qui traversent à ce sujet le *Parti démocrate. La puissance des* lobbies va trouver là matière à agir. Un durcissement est à attendre de la part des Américains dans les négociations commerciales internationales – *comme celles de l'Uruguay Round.* Un accord au GATT apparaît de ce fait peu probable avant mi-1993. Sinon même avant la fin de l'année.

ERIK IZRAELEWICZ

Premier déclin depuis cinq ans

La production de l'électronique japonaise recule de 10,6 %

Les géants de l'électronique japonaise, que rien ne semblait devoir arrêter, ont réalisé, en 1992, leur plus mauvaise année depuis la seconde guerre mondiale. Avec un chiffre d'affaires de 22 627 milliards de yens (985,4 milliards de francs), la production nippone de biens électroniques a chuté de 10,6 % cette année, selon les premières estimations de l'Association des industries électroniques du Japon (AIEJ).

Ce déclin, – le premier depuis cinq ans et le plus fort depuis quarante, – est d'autant plus remarquable qu'il n'avait pas été prévu – il y a un an, l'AIEJ tablait sur une croissance de 5,6 % – et qu'il concerne tous les produits : téléviseurs, magnétoscopes, composants, ordinateurs, équipements de télécommunications et instruments scientifiques dont le Japon s'est fait une spécialité. Pour expliquer ce recul, l'AIEJ souligne que *« la situation économique mondiale s'est aggravée »* et que *« les achats des particuliers comme les investissements des entreprises ont stagné au Japon »*. Elle s'inquiète de l'absence, à court terme, de produits *nouveaux susceptibles de relancer* la consommation de produits de grande consommation. Mais elle relève aussi le réveil des fabricants américains, ainsi que l'essor des fabricants à bas coût de main d'œuvre du Sud-Est asiatique.

L'Association des industriels japonais prévoit une légère reprise en 1993 : + 1,5 % à 22 964 milliards de yens. Mais ce retour à la croissance masquerait des évolutions divergentes selon les grands secteurs de l'industrie électronique. Ainsi, les composants progresseraient l'an prochain de 4,4 %, mais sans parvenir à effacer le plongeon de 1992 (– 9,3 %).

Alors que les produits de l'électronique grand public (téléviseurs et magnétoscopes notamment) poursuivraient leur descente aux *enfers : – 3,5 % à 3 763 milliards* de yens. Ce coup d'arrêt à la toute-puissance japonaise s'est déjà fait sentir en Europe et aux Etats-Unis, où les industriels occidentaux relevaient, ces derniers mois, une atténuation de la guerre des prix que leur livraient, ces dernières années, leurs concurrents nippons.

Mais elle ne laisse qu'un court répit à Philips et Thomson Consumer Electronics (TCE), très affectés par l'effondrement du marché de l'électronique grand public.

P.-A. G.

Selon les indicateurs sociaux de la FNB

Les effectifs du bâtiment ont commencé à baisser en 1991

Paradoxe apparent : le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui avait peu licencié en 1991, a malgré tout perdu, cette année-là, 28 000 emplois sur un total de 1 288 000. En revanche, les licenciements économiques, qui n'avaient touché que 5 % des effectifs en 1991, comme en 1990, ont beaucoup progressé depuis le début de l'année 1992 et représentent désormais 8 % des mêmes effectifs. Entre octobre 1991 et octobre 1992, 30 000 emplois auront été perdus et 50 000 devraient l'être en 1993.

Pour la Fédération nationale du bâtiment (FNB), qui présente chaque année ses indicateurs sociaux, la progression des effectifs salariés s'interrompt en 1991 et marque le début d'une crise qui ne cesse de s'accélérer. Le nombre de journées en chômage partiel augmente de 60 %. L'âge moyen, qui était de 37 ans en 1984, se stabilise depuis trois ans à 37,8 ans. *Malgré tout*, les besoins en main-d'œuvre qualifiée demeurent, puisqu'ils sont évalués à 85 000 personnes par an, dont 45 000 ouvriers qualifiés ou très qualifiés, qui, *dans le meilleur* des cas, viendront remplacer les départs naturels. D'ailleurs, la pénurie continue de sévir et les chefs d'entreprise se plaignent de ne pas trouver les travailleurs qu'ils recherchent.

Contrairement à ce qui s'était passé au cours des années 80, où les préretraites des plus âgés avaient provoqué une perte de savoir-faire, le secteur du bâtiment agit cette fois avec plus de prudence. Pour cette raison, il a signé *un accord de préretraite progressive* qui commence à intéresser les petites et moyennes entreprises.

Cette attitude se retrouve dans l'effort de formation professionnelle continue, alors que le nombre *d'apprentis baisse (- 1 % en stock*, - 4 % en flux d'entrée). Les dépenses de formation augmentent, surtout le nombre d'heures de stage, en progression de 14 %. *Comme les fonds pour* la formation en alternance des jeunes ne sont pas tous consommés, la profession demande, à titre exceptionnel et provisoire, qu'ils soient utilisés pour la qualification des moins de 26 ans déjà en activité. Ce qui permettrait de sauver 10 000 emplois.

En tendance longue enfin, des *mutations ont lieu. Désormais*, le second œuvre, qui emploie 58 % des effectifs contre 45 % en 1970, surpasse le gros œuvre. Quant à la qualification, elle s'élève dans une activité qui recense encore 78,6 % d'ouvriers : on compte 28,8 % d'ouvriers hautement qualifiés, contre 18,8 % en 1978.

A. Le.

En 1992

Olivetti estime ses pertes opérationnelles à plus de 1,1 milliard de francs

Le constructeur informatique italien Olivetti va boucler son exercice 1992 sur des pertes importantes. Le résultat opérationnel du groupe sera négatif à hauteur de 300-350 milliards de lires (soit 1,1 à 1,3 milliard de francs), selon les estimations fournies lundi 28 décembre par l'administrateur délégué du groupe, M. Corrado Passera. *« A ce chiffre, il faudra ajouter les charges extraordinaires de restructuration et, bien entendu, les impôts »*, a averti le dirigeant de la firme d'Ivrea dans une interview au quotidien économique italien *Il Sole-24 Ore.*

Ainsi, les pertes nettes devraient être plus élevées encore, sans qu'il soit aujourd'hui possible d'en prévoir l'ampleur. Tout dépend de la *politique de provisions que compte* adopter le groupe de M. Carlo De Benedetti. Olivetti s'attend par ailleurs à un repli de 8 % de son chiffre d'affaires.

M. Passera estime, toutefois, que *« le pire est passé »*. *« Si nous savons compléter en 1993 le travail entrepris depuis deux ans, Olivetti a toutes les qualités pour profiter de la nouvelle phase de croissance »*, déclare-t-il. La firme espère toujours pouvoir ramener à l'équilibre son résultat opérationnel en 1993.

ÉCONOMIE

SOCIAL

Durcissement des positions patronales

Le CNPF ajourne les négociations sur le régime des retraites complémentaires

Le patronat (CNPF, CGPME et Union professionnelle artisanale) a décidé, lundi 28 décembre, d'annuler la quatrième séance de négociations paritaires, prévue le 29 décembre, et portant sur le renouvellement des « paramètres » de fonctionnement de l'Association des régimes de retraite complémentaire des non-cadres (ARRCO). Le patronat estime en effet que *« les conditions d'un accord ne sont pas réunies »* et envisage de *« faire le point »* de la situation *« courant janvier »* avec les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC). A l'issue de la précédente séance de négociations, le 22 décembre, les syndicats avaient jugé que *« le prix à payer »* en échange de la fixation d'un taux minimum de cotisation de 6 % était *« totalement disproportionné »* et avaient demandé au patronat de *« modifier sérieusement ses propositions »* (*le Monde* du 25 décembre).

Les quatre centrales syndicales (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) signataires du précédent accord, qui arrive à expiration le 31 décembre, devaient se réunir, mardi, afin d'élaborer *« une protestation commune »*.

INDICATEURS

BELGIQUE

• **Inflation : + 2,4 % en 1992.** – La hausse des prix de détail a été limitée à 2,4 % en 1992, a annoncé, lundi 28 décembre, le ministère belge des affaires économiques. En décembre, les prix de détail ont même diminué de 0,01 % par rapport à novembre. Le résultat de l'année 1992 est donc plus satisfaisant que celui de 1991, où l'inflation avait atteint 3,2 % en moyenne annuelle.

JAPON

• **Balance des paiements : + 48 % en un an.** – L'excédent de la balance japonaise des paiements courants a dépassé, pour la première fois en novembre, la barre de 100 milliards de dollars, pour s'élever à 100,62 milliards, soit une hausse de 48 % par rapport à novembre 1991. L'année 1992 va donc témoigner d'un nouveau record de l'excédent des paiements courants (qui inclut, outre le solde commercial, celui des services et les transferts unilatéraux), après celui de 87 milliards enregistré en 1987. Le résultat de novembre se caractérise par une diminution de 5,7 % des importations, ainsi que par un excédent inhabituel du solde des « invisibles » reflétant la diminution des sorties de devises effectuées par les Japonais se rendant à l'étranger.

ÉTRANGER

Nouvelles accusations contre M. Möllemann le ministre allemand de l'économie

A la demande du Parti social-démocrate (SPD), la commission économique du Bundestag (Chambre basse du Parlement) va tenir début janvier une réunion extraordinaire pour étudier *si le ministre de l'économie*, M. Jürgen Möllemann, a utilisé sa position au sein du gouvernement pour promouvoir des intérêts privés, a indiqué lundi *28 décembre un porte-parole* du Bundestag.

L'*hebdomadaire Stern avait* révélé dans son numéro du 28 décembre que le ministre avait signé une lettre sur papier à en-tête de son ministère pour *convaincre un fonctionnaire* local d'accorder une autorisation d'exercer à un guérisseur magnétiseur. *Stern* avait déjà révélé une autre intervention de M. Möllemann auprès de supermarchés afin de conseiller l'achat d'un produit fabriqué par un cousin de son épouse (*le Monde* du 25 décembre). Au sein même du Parti libéral (FDP) auquel appartient M. Möllemann, des voix se sont élevées pour demander la démission du ministre. – *(AFP.)*

En 1993

La Chine supprimera 100 000 emplois dans les mines de charbon

La Chine procédera à *100 000* suppressions d'emplois dans ses mines de charbon en 1993, dont 30 000 licenciements, rapporte, lundi 28 décembre, le quotidien *China Daily*. Trente mines de la Corporation nationale chinoise du charbon (China National Coal Corporation, CNCC) seront fermées l'an prochain.

« Si nous ne prenons pas cette mesure, nous ne pourrons mettre fin à une situation difficile », a déclaré M. Wang Senbao, président de la CNCC. Au total, quatre cent mille mineurs de la société devraient être affectés à d'autres activités entre 1991 et 1995.

La CNCC, la plus importante entreprise du pays, qui emploie trois millions de personnes, a enregistré des *« pertes énormes durant des décennies »* et l'Etat a dépensé des milliards de dollars pour soutenir cette industrie déficitaire. Elle avait déjà fermé 19 mines et licencié cent mille ouvriers en 1991.

COMMUNICATION

Selon Reporters sans frontières

Au moins cinquante-six journalistes tués en 1992 dans vingt pays

Quarante-deux en 1990, 65 en 1991, 56 en 1992... Tel est le bilan des journalistes tués dans l'exercice de leur fonction ou pour leurs opinions, dressé par l'association Reporters sans frontières (RSF). Commentant ce tribut payé à l'information en 1992, RSF constate que l'Europe arrive en tête du triste palmarès des vingt pays concernés, avec 25 tués, dont 12 en Turquie et 11 en ex-Yougoslavie. La Colombie et le Pérou (5 morts chacun) sont suivis du Tadjikistan et du Tchad (3 chacun), mais *aussi des Etats-Unis*, des *Philippines*, du Venezuela (2 chacun). RSF note que *« les journalistes sont de plus en plus souvent pris directement pour cible lors des conflits ou dans les zones réputées dangereuses »*. L'organisation déplore que la liberté de la presse sur le continent américain – qui existe sauf à Cuba et Haïti – soit *« toujours périodiquement endeuillée par des crimes impunis »* et que l'Afrique soit de moins en moins épargnée par *« cette ultime censure qu'est la mort »*.

► **Reporters sans frontières, 17, rue Abbé-de-l'Epée, 34000 Montpellier.**

Record d'audience avec 17,5 millions de spectateurs

Un tiers des Français « bluffés » par Patrick Sébastien

L'émission de Patrick Sébastien « Le grand bluff », diffusée par TF 1, samedi 26 décembre, a rassemblé *17,494 millions d'individus (soit* plus du tiers des Français, et 73,8 % de ceux qui étaient devant un téléviseur allumé ce soir-là), selon les chiffres de l'institut Médiamétrie. C'est le record absolu d'audience pour une émission télévisée depuis que l'audience est mesurée individuellement par le Médiamat, en 1989. Les précédents records sur TF 1 étaient le match de football OM-Belgrade (*17,473 millions le 29 mai 1991*), le film *l'Ours* (16,353 millions) et la cérémonie de clôture des Jeux olympiques d'*Albertville (16,053 millions)*.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce succès de l'imitateur Patrick Sébastien. Certes, l'émission était *programmée un samedi* (pas de films sur les autres chaînes) de décembre (l'hiver est propice à la télévision) après les fêtes de Noël (le petit écran se consomme en famille); et la concurrence (« La nuit des héros » sur France 2, téléfilms sur France 3, Canal Plus, M 6, documentaire sur Arte) était terne.

Le record de Patrick Sébastien sur une soirée ne doit pas, toutefois, masquer les tendances de fond de l'audience depuis la mort de La Cinq : une légère baisse (environ 2 %) du total de l'audience; et, en parts de marché, une relative stabilité de TF 1, une amplification de la montée de France 2 (qui approche avec France 3 des 40 %), alors que *M 6 progresse au-dessus des 10 %*.

M. C. I.

FINANCES

Les déclarations favorables au maintien de la parité franc-mark se multiplient

Alors que la parité actuelle du mark et du franc devient l'un des thèmes importants de la campagne électorale en France, plusieurs personnalités étrangères viennent de prendre position en faveur du maintien des cours de change actuels en Europe. Ainsi, le vice-président de la Bundesbank, M. Hans Tietmeyer, s'est félicité, dans une interview accordée au *Quotidien de Paris* lundi 28 décembre, que *« le gouvernement français, mais aussi les leaders de l'opposition, comme Edouard Balladur et Valéry Giscard d'Estaing, se soient clairement exprimés pour la poursuite de la politique du franc fort et du maintien de la parité entre la devise française et le deutschemark »*.

Dans un entretien à la radio allemande, le commissaire européen chargé des affaires monétaires, M. Henning Christophersen, a déclaré qu'il ne prévoyait pas de réaménagement dans le SME au cours des quatre prochains mois. M. Christophersen a rappelé que l'Irlande, le Danemark et la France, dont les monnaies sont les victimes d'attaques périodiques des spéculateurs, ont des taux d'inflation et des déficits publics moins élevés que ceux de l'Allemagne. Mardi 29 décembre, dans un marché très calme en raison des fêtes de fin d'année, le mark était relativement stable à 3,4070 F, la monnaie française profitant notamment de la nette remontée du dollar vis-à-vis du mark observée depuis quelques séances.

□ **M. Michel Camdessus se rend en Algérie.** – Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), M. Michel Camdessus, se rendra, mercredi 30 décembre, en Algérie pour y rencontrer le premier ministre, M. Abdessalam Belaïd, et les responsables économiques du pays, a rapporté lundi 28 décembre l'agence algérienne APS. M. Camdessus s'était déjà rendu à Alger en juillet 1991, après la signature d'un accord entre le gouvernement algérien et son institution. En contrepartie d'un ambitieux programme de réformes économiques et monétaires portant notamment sur une dévaluation du dinar de 22 %, une libéralisation du commerce extérieur et une ouverture accrue au capital étranger, le FMI avait octroyé à Alger *un crédit stand-by* de 400 millions de dollars (2,2 milliards de francs) pour soutenir sa balance des paiements. – *(AFP.)*

La bataille du franc

II. – *Le secours de l'Allemagne*

Après la sortie du SME de la livre et de la lire, le franc est, à quelques jours du référendum du 20 septembre, en première ligne (*le Monde* du 29 décembre). Malgré le petit « oui » des Français, la spéculation va se déchaîner. Elle ne sera vaincue que grâce à une alliance franco-allemande âprement négociée. L'état-major français sait qu'il a gagné une bataille, mais pas encore la guerre.

Un *« oui franc et massif »*, un *« non catégorique »* ou un *« petit oui »*? A Paris, alors que la spéculation s'abat sur le franc français, les responsables monétaires cogitent sur l'après-référendum. Dans quelques jours, les Français se prononceront sur le traité de Maastricht. De leur réponse dépendent l'avenir du franc et celui du SME. A Bercy, toutes les hypothèses sont envisagées. Même celle de l'échec. Faudra-t-il jouer sur les taux d'intérêt, tirer au maximum sur les réserves de change... ou remettre en cause la parité? Dans l'immédiat, il faut empêcher que ça craque avant le vote.

Jeudi 17 septembre, la couronne irlandaise et le franc français sont dans le collimateur. La spéculation se déchaîne. La Banque de France intervient massivement pour défendre la monnaie. *« On a compris le mercredi [jour de la sortie de la livre du SME] que l'affaire britannique était dramatique. Il y avait un intérêt à la chute du système. Jusque-là, on pensait qu'il y avait une crise du SME, mais pas une crise du franc »*, commente un observateur. *« Le système ne croyait plus à des réalignements. Il se désagrégeait »*, souligne un autre.

La Banque est seule face à une masse énorme d'opérateurs inquiets. Beaucoup d'étrangers détenteurs de titres français, notamment de l'Etat français, veulent se couvrir contre le risque de change et vendent du franc. A New-York, les spéculateurs – moins heureux que George Sörös qui a gagné 1 milliard de dollars en jouant contre la livre – jouent l'éclatement du noyau du SME et empruntent des francs pour les vendre à terme, espérant empocher les gains une fois la monnaie française dévaluée. Dans les banques françaises, la prudence et le sens civique semblent l'emporter : les prises de position contre le franc y sont rares.

Jeudi soir, les autorités monétaires françaises sont fébriles, les dernières indications sur le vote du 20 sont contradictoires. La spéculation commence à devenir inquiétante. Le choix des armes provoque quelques craquements entre Bercy et la Rue La Vrillière – le siège de la Banque de France. Faut-il étouffer immédiatement la spéculation en provoquant une envolée brutale des taux d'intérêt ou est-il préférable de donner uniquement quelques petits signes sans provoquer de panique? La Banque penche plutôt pour la première approche. Les finances pour la seconde – Michel Sapin avait même promis une baisse des taux en cas de « oui ».

Le guichet est fermé

Vendredi matin, les marchés sont les spectateurs de cette hésitation. Volontairement, la Banque décide de ne pas approvisionner le marché, de bloquer l'accès au crédit à court terme. A 9 heures, le « guichet » est fermé – comme disent les professionnels. Les taux à court terme grimpent pour dépasser les 20 %. Lorsqu'il arrive à Bercy, Michel Sapin pique une colère. Pas question, selon lui, de provoquer la panique en donnant l'impression que la situation n'est plus contrôlée. Qu'on ouvre immédiatement le guichet, ordonne-t-il. A 9 h 15, la banque réapprovisionne le marché. Un quart d'heure d'hésitation, un petit faux pas. En fait, il y en aura très peu dans la suite de la bataille.

Attendu ce vendredi à New-York pour y « vendre » l'économie française aux experts de la banque d'investissements Merrill Lynch, le ministre de l'économie préfère retarder de quelques heures son départ. L'un de ses conseillers, Eric Lombard, le remplacera au pied levé. Michel Sapin ne boycottera pas cependant l'assemblée générale annuelle du FMI de Washington. Il ne modifiera pas son programme, cela ne ferait qu'ajouter au mouvement de panique qui ne quitte plus les marchés. Dans la soirée de vendredi, un avion du groupe de liaisons aériennes ministérielles (GLAM) le transporte, avec ses deux « généraux » – Jean-Claude Trichet, directeur du Trésor, et Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France – dans la capitale fédérale. Thierry Aulagnon, son directeur de cabinet, resté à Bercy derrière son écran Reuter, assure la base en France. Dans le « jet » gouvernemental, les trois hommes affinent leur stratégie. Pour se décontracter un peu, ils s'amusent, tels des collégiens, à imaginer un langage codé qui pourrait leur servir en cas de nécessité. Celle-ci se fera sentir!

Un tête-à-tête avec Nicholas Brady, secrétaire américain au Trésor, une réunion du G7 : le samedi se déroule rapidement pour Michel Sapin qui finit sa journée par un dîner donné par Jean-Pierre Landeau, représentant de la France au FMI. Michel Sapin et Jean-Claude Trichet ont du mal à masquer leur nervosité...

Ouf! Au cours du comité monétaire européen qui se tient dimanche *à 12 h 30 (18 h 30 à Paris)*. Jean-Claude Trichet et Philippe Lagayette, sous-gouverneur de la Banque de France, reçoivent constamment des petits papiers où leur sont indiquées les premières estimations envoyées par Yvon Olivier, le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur, Paul Quilès. Alors qu'il déjeune avec ses collègues du comité intérimaire du FMI, Michel Sapin apprend que, même si la marge est étroite, le « oui » l'a emporté. Dans la foulée, une réunion impromptue des ministres des finances des Douze – un « éco-fin » – permet à chacun d'exprimer son soulagement. Et tous vont se coucher, épuisés et sereins. Mais, pour les Français, la nuit sera courte. Réveillés à 3 heures (9 heures à Paris), ils apprennent que, loin de se calmer, la spéculation contre le franc reprend de plus belle. L'inquiétude revient. Michel Sapin est en liaison avec son homme à Paris, Thierry Aulagnon, mais aussi avec l'Elysée et Matignon.

Réunion d'état-major à la résidence de l'ambassadeur de France à Washington. Michel Sapin s'y présente, à l'aube, *les pieds nus dans ses* chaussures. Les responsables monétaires allemands, également présents à *Washington, sont contactés*. Amorcées dès le samedi, les discussions avec Theo Waigel, Horst Köhler et Helmut *Schlesinger s'engagent plus sérieusement* maintenant. La journée ne sera qu'une suite de rencontres bilatérales, *d'abord à l'Hôtel Four Seasons, entre* Michel Sapin et Theo Waigel, puis à la résidence. Définie à Paris, la ligne *de conduite est intransigeante : pas* question, s'entend dire Michel Sapin de l'Elysée et de Matignon, de modifier la *parité franc-mark et encore* moins de sortir du SME. Une seule solution : obtenir des Allemands un engagement inconditionnel à soutenir le franc. Au cœur de la crise, les responsables français sont conduits à envisager les hypothèses les plus noires. Lorsqu'ils sentent un relâchement chez les Allemands, ils suggèrent, très discrètement certes, les conséquences catastrophiques pour l'Europe d'une rupture du lien franco-allemand. En cas d'échec des pourparlers, l'Allemagne pourrait-elle, la première, quitter officiellement le SME? *« Le risque, c'était que le gouvernement allemand propose qu'on se mette d'accord sur un flottement »*, rappelle un proche des discussions.

Mardi en fin de matinée, alors que la spéculation atteint une ampleur *jamais égalée, les grandes lignes d'un* accord paraissent arrêtées. Michel Sapin, Jacques de Larosière et Philippe Lagayette prennent le chemin du retour, conservant en la personne de Jean-Claude Trichet une « antenne au sol » à Washington. Avec son homologue allemand, il est chargé de régler les derniers détails de l'accord. Dans la « navette » Washington-New-York, Jean-Claude Trichet informe par téléphone – et à l'aide du langage codé convenu – Michel Sapin de l'évolution du marché et surtout du « bouclage » de l'accord franco-allemand. Arrivé à Paris à 1 h 15 mercredi, les membres du « pack » se rendent directement à Bercy, où, jusqu'à 5 heures, ils mettront au point avec leurs équipes les détails de la contre-attaque. A 8 h 15, la Banque de France annoncera le relèvement du taux de ses prises en pension. A 8 h 20, la Banque de France et la Bundesbank publieront un communiqué commun affirmant la détermination des deux instituts à maintenir la parité franc-mark. A 8 h 30 enfin, Michel Sapin expliquera l'accord, chez Jean-Pierre Elkabbach sur Europe 1. Et il dénoncera ces vils spéculateurs – *« ces agioteurs »*, comme il dira – qui ont joué, à tort, contre le franc. Les deux banques centrales interviendront alors massivement.

La victoire mais...

Les spéculateurs new-yorkais se révéleront plus coriaces. A 23 heures pourtant, alors que s'achèvent les dernières opérations sur le marché américain, la spéculation est vaincue. Bercy n'en doute pas. La victoire ne sera cependant proclamée qu'au début du mois de novembre, lorsque l'essentiel des réserves utilisées – 160 milliards de francs – seront revenues. Bénéfice pour la France : 2 milliards de francs gagnés sur les spéculateurs.

Cette crise de septembre va laisser de profondes cicatrices en Europe. La violente polémique anglo-allemande affectera sans doute longtemps les relations entre Londres et Bonn. L'échec de la politique monétaire européenne de la Grande-Bretagne écarte, pour de longues années, ce pays de la construction européenne.

Le communiqué franco-allemand du 23 septembre sera sans doute une date dans l'histoire monétaire européenne. Il a effectivement permis de « casser » la spéculation, mais il ne répond pas à toutes les interrogations. Aucune des deux parties n'a fait de *concessions majeures*. L'Allemagne n'a pas diminué ses taux d'intérêt; la France n'a pas annoncé l'autonomie de la Banque de France, pourtant vivement souhaitée par Bonn et Francfort. L'accord tacite en vigueur depuis plusieurs années – les Allemands ne remettent pas en cause la politique de change; les Français ne contestent pas la politique de la Bundesbank – reste inchangé. Le lien franc-mark continue à faire l'objet d'une contestation renouvelée sur le marché des changes, obligeant la Banque de France à intervenir et à user de ses réserves de change. Elle a utilisé à cet effet 94 milliards de francs depuis le 12 novembre (*le Monde* du 26 décembre).

La parité tiendra-t-elle jusqu'aux élections législatives françaises? La tornade s'est éloignée, mais elle risque *de revenir. La prochaine réunion du* FMI ne se tiendra qu'en avril. Les turbulences sont attendues bien avant...

ERIK IZRAELEWICZ et FRANÇOISE LAZARE

VIE DES ENTREPRISES

Sous la pression des banques

Le promoteur immobilier Michel Pelège est mis à l'écart

La crise de l'immobilier fait une victime de plus, et non des moindres : M. Michel Pelège, l'un des promoteurs les plus connus de la place, doit, sous la pression de ses banquiers (et en particulier du Crédit lyonnais), céder début janvier les rênes de la SMCI, la plus ancienne société de promotion immobilière de France (elle date de 1938). Il sera remplacé à ce poste par M. Henri Caro (cinquante-cinq ans), président-directeur général de Kaufman and Broad Developpement depuis 1987. Ce départ consacre une situation de fait : bien que le groupe s'en défende, il était de notoriété publique dans le monde de l'immobilier que M. Pelège était déjà sous la tutelle du Crédit lyonnais depuis des mois.

Comme tous les autres promoteurs immobiliers, un des grands torts de M. Pelège est de ne pas avoir vu venir à temps le retournement du marché : alors que son activité traditionnelle était le logement collectif, il avait mis l'accent en 1989 sur l'immobilier d'entreprise (aujourd'hui en pleine déconfiture, même si le groupe n'est pas sur les « grands paquebots » en péril). Au sein du logement, il s'était particulièrement développé en 1990 dans la région parisienne (où le marché est gelé) avec quelques programmes de standing (touchés par la crise).

Aujourd'hui, les chiffres parlent d'eux mêmes : début décembre, le groupe publiait des résultats semestriels désastreux, à savoir des pertes multipliées par cinq en un an et dépassant le demi-milliard de francs (557,4 millions de francs) pour un volume d'affaires réduit au cours des neuf premiers mois à 1,4 milliard de francs contre 2,4 milliards au cours des trois premiers trimestres de 1991. Les multiples désinvestissements du groupe, menés au pas de charge (ses hôtels, ses SCPI, son activité de conseil en immobilier d'entreprise...), notamment du secteur BTP, n'ont donc pas empêché les comptes de plonger.

C'est d'ailleurs son échec dans sa tentative de prise de contrôle d'une entreprise de BTP, la SAE, en 1990 qui aura été le véritable faux pas du promoteur, car cette opération a accru l'endettement du groupe au moment où la crise ravageait l'immobilier. *« Pelège a voulu imiter Bouygues »*, commente, laconique, un professionnel. Ironie du sort : il va être remplacé par un homme qui a, précisément, passé vingt-cinq ans au sein de Bouygues.

FRANÇOISE VAYSSE

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

VENTES

□ **Nokia va céder ses parts dans le groupe papetier Jamont NV.**– Le groupe finlandais Nokia (téléphone mobile, électronique) a annoncé sa décision de céder les 13,4 % des parts qu'il détient dans la société européenne Jamont NV, spécialisée dans le *soft tissue* (articles en papier et coton, mouchoirs, produits d'hygiène). Jamont est une filiale commune née, en 1990, de la fusion des activités de production européennes de *soft tissue* de Nokia, du chimiste italien Montedison (groupe Ferruzzi) et du groupe américain James River Corporation (*le Monde* du 19 novembre). Selon une option de vente conclue en 1989, Nokia cédera sa participation à la maison mère de Jamont NV, Jamont Holdings NV, holding de droit néerlandais dont sont actionnaires, à égalité, James River et la banque d'affaires Cragnotti and Partners, qui a repris les parts de Montedison. Le prix de la transaction, qui sera précisé ultérieurement, *« sera supérieur à 55 millions de marks finlandais »* (583 millions de francs).

□ **Quillery recède aux actionnaires d'origine sa participation dans Guerra Tarcy.** – Quillery, filiale du groupe SAE-Fougerolle, a rétrocédé la participation de 50 %, acquise en juillet, dans la holding Guerra Tarcy aux actionnaires d'origine de cette société. Le PDG de Quillery (bâtiment et travaux publics), M. Henri Duboucher, a indiqué le 28 décembre sans plus de précision que cette décision s'expliquait par des raisons de *« conjoncture »*. En annonçant il y a six mois cette prise de participation, Quillery avait précisé que l'entreprise souhaitait acquérir en 1995 le solde du capital de cette société, qui réalise un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs et emploie 2 000 personnes.

□ **SGS-Thomson cède son usine de Maxéville à la société de Hongkong QPL.** – SGS-Thomson, fabricant franco-italien de composants, cède son usine de Maxéville (Meurthe-et-Moselle) au groupe de Hongkong QPL International Holding Limited, mettant ainsi un terme à son programme de restructuration industrielle. Un protocole d'accord a été signé entre SGS-Thomson et ASAT, filiale à 100 % de QPL, et la transaction devrait être finalisée avant la fin du premier trimestre 1993 pour un montant non précisé. Sous-traitant de SGS-Thomson, QPL connaît une croissance rapide et a dégagé lors de son dernier exercice un bénéfice de 106 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 620 millions. QPL avait déjà repris une usine à Newport (pays de Galles) à SGS-Thomson.

REPRISES

□ **ING prend le contrôle total du groupe italien Sviluppo Finanziaria.** – Un mois à peine après avoir renoncé au dernier moment à son OPA (offre publique d'achat) sur la banque belge Bruxelles Lambert, le groupe financier néerlandais ING (Internationale Nederlanden Group) se renforce en Italie. Il a annoncé, lundi 28 décembre, la prise de contrôle total de la société financière italienne Sviluppo Finanziaria. ING possédait déjà 60 % des actions de cette société et a acquis les 40 % restants auprès de la société Finarte. Le groupe néerlandais a l'intention d'injecter 81 millions de florins (environ 240 millions de francs) *« pour soutenir les plans de croissance de Sviluppo et pour obtenir le statut de courtier spécialiste en valeurs du Trésor italien pour Sviluppo Intermediazioni »*, une filiale de la compagnie italienne spécialisée dans le négoce des obligations.

□ **Saurer-Diederichs va finalement être repris par Aquamot.** – Le tribunal de commerce vient d'homologuer un nouveau plan de cession du fabricant de métiers à tisser Saurer-Diederichs, installé à Bourgoin-Jallieu (Isère), au holding suisse Aquamot, basé à Zurich. Le tribunal avait déjà désigné celui-ci comme repreneur (*le Monde* du 11 septembre), avant d'annuler la procédure pour *« non-respect des clauses de cession »* (*le Monde* du 21 novembre). Des différences d'appréciation étaient apparues sur la valeur de l'entreprise rachetée. Après renégociation, la proposition du groupe helvétique a donc été retenue. La plupart des 118 emplois que compte encore Saurer-Diederichs, dernier constructeur de métiers à tisser en France, devraient être préservés. Aquamot a déjà acquis, voilà quelques mois, une petite unité française de matériel textile, la SAMT de Mulhouse (Haut-Rhin), spécialisée dans les pièces de rechange. – (*Corresp.*)

REDRESSEMENT

□ **Cellier en redressement judiciaire.** – Le tribunal de commerce de Chambéry (Savoie) a décidé, le lundi 28 décembre, d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société Cellier d'Aix-les-Bains, filiale du groupe Dynaction dont le PDG, M. Robert Beaune, a récemment démissionné (*le Monde* des 24 et 26 décembre). Une période d'observation de six mois sera mise à profit par le tribunal pour tenter de sauver cette entreprise de biens d'équipement qui emploie 630 personnes et dont les pertes d'exploitation atteignent 130 millions de francs cette année pour un chiffre d'affaires de 900 millions de francs. A la demande du président du tribunal de commerce, M. Jean-Luc Chatain, M. Jean-Albert Corrand, ancien directeur général du comité d'organisation des Jeux olympiques d'Albertville (COJO), a accepté *« de procéder à un examen immédiat des chances de redressement de l'entreprise »*. – (*Corresp.*)

RECORD

□ **Aéroports de Paris franchit le cap des 50 millions de passagers en 1992.** – Après une année 1991 perturbée par les conséquences de la guerre du Golfe, Aéroports de Paris (ADP) a repris sa croissance en 1992 et va établir un nouveau record en franchissant le cap des 50 millions de passagers. ADP a souligné, lundi 28 décembre, que 1992 aura permis d'enregistrer une progression de 11 % du nombre des passagers transitant par ses installations, essentiellement Orly et Roissy. L'année 1991 avait été marquée par une *« exceptionnelle »* baisse d'activité (– 3,3 %, avec 45,3 millions de passagers).

SIÈGE

□ **Ciba Vision (groupe Ciba-Geigy) transfère son siège de la Suisse aux Etats-Unis.** – Ciba Vision, filiale du groupe chimique bâlois spécialisée dans la fabrication de lentilles de contact, va déplacer son siège mondial de la Suisse à Duluth (Etats-Unis). Selon le président du conseil d'administration de Ciba-Geigy, le transfert du siège ne s'accompagnera d'aucun licenciement. Seule conséquence pour le personnel : une dizaine de cadres iront travailler à Duluth, près d'Atlanta. Le siège de l'unité ophtalmologique de Ciba Vision restera toutefois en Suisse.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 28 décembre ↑

Consolidation

Dans un marché particulièrement calme et peu actif au lendemain des fêtes de Noël, la Bourse de Paris a consolidé, lundi 28 décembre, un redressement entamé depuis un peu plus d'une semaine avec une progression qui atteint 7 % depuis le 17 décembre. En hausse de 0,18 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en clôture un petit gain de 0,16 % à 1 857,53 points.

Pour autant, la plupart des professionnels présents sur le marché ne considèrent pas cette progression comme réellement significative. Il n'y avait tout simplement pas d'affaires lundi matin et très peu en début d'après-midi. Ce qui n'étonne personne, car les salles de marchés sont vides et les clients ne sont pas au bout du téléphone. L'expression galvaudée de « trêve des confiseurs » correspond en fait très bien à une situation qui devrait se prolonger toute la semaine à la Bourse de Paris.

Le loyer de l'argent au jour le jour a atteint les 10 % lundi matin, mais cette petite tension n'a pas empêché le Matif de progresser encore sensiblement.

Du côté des valeurs, Bail Equipement, déjà recherché la semaine précédente, monte de 17 %. Hausses également de 9,2 % de CCMC, et de 6,6 % de Roussel-Uclaf. En revanche baisses de 4,5 % de la Sodero et de 4,8 % de la Scor.

NEW-YORK, 28 décembre ↑

Hausse de dernière heure

Wall Street est remontée en fin de séance lundi 28 décembre, après avoir reculé en cours de journée, dans une atmosphère peu active après le long week-end de Noël. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 333,26 points en hausse de 7,02 points, soit une progression de 0,21 %. Le volume des transactions a été modeste avec seulement 144 millions de titres échangés. Le nombre de titres en hausse a été inférieur à celui des actions en baisse : 813 contre 988, alors que 589 valeurs sont restées inchangées.

« Je pense que beaucoup d'opérateurs ont déserté la Bourse aujourd'hui », a indiqué Hildegard Zagorski, analyste chez Prudential Securities, *« le marché est simplement allé à la dérive »*, a-t-il ajouté.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a progressé à 7,39 % contre 7,36 % jeudi soir.

VALEURS	Cours du 24 déc.	Cours du 28 déc.
Alcoa	71 1/4	70 3/4
ATT	52 3/4	51 7/8
Boeing	39 1/4	38 7/8
Chase Manhattan Bank	28 3/4	29 1/4
Du Pont de Nemours	48 1/4	48 3/8
Eastman Kodak	40 5/8	40 3/8
Exxon	62 1/4	62 1/2
Ford	42 1/2	42 1/4
General Electric	86 1/2	87
General Motors	33	33 1/8
Goodyear	67 5/8	69 3/8
IBM	52 7/8	51 3/4
ITT	70 1/2	69 7/8
Mobil Oil	62 5/8	62 1/2
Pfizer	74 1/2	74
Schlumberger	56 1/4	55 5/8
Texaco	59 5/8	59 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	122 7/8	122 3/4
Union Carbide	16 1/2	16 7/8
United Tech.	48 1/4	47 7/8
Westinghouse	13 1/4	12 7/8
Xerox Corp.	79 3/8	79 3/8

LONDRES, 28 décembre

Clos

Les marchés financiers et boursiers britanniques ont chômé lundi 28 décembre en raison du Bank Holiday.

TOKYO, 29 décembre ↑

Petite reprise

La Bourse de Tokyo a clôturé mardi 29 décembre en légère hausse, l'indice Nikkei gagnant 97,02 points, soit une progression de 0,56 %, à 17 285,64 points. Le volume des transactions s'est étoffé passant de 117 millions de titres échangés lundi, à 130 millions de titres.

Des achats liés à l'indice ont soutenu la tendance, les investisseurs achetant mardi dans la foulée de la forte baisse de lundi, selon les opérateurs.

Parmi les hausses, on notait les constructeurs automobiles, les fabricants de produits en céramique et le commerce de détail, dont Isuzu Motors, NGK Spark Plug et Daimaru.

VALEURS	Cours du 28 déc.	Cours du 29 déc.
Ajinomoto	1 270	1 280
Bridgestone	1 170	1 170
Canon	1 380	1 380
Fuji Bank	1 820	1 870
Honda Motors	1 340	1 320
Matsushita Electric	1 160	1 180
Mitsubishi Heavy	541	545
Sony Corp.	4 280	4 280
Toyota Motors	1 480	1 470

Achats records de titres étrangers par les Japonais en novembre

Les achats nets de valeurs étrangères au Japon ont atteint 7,2 milliards de dollars en novembre, battant un nouveau record pour le treizième mois consécutif. Ces achats nets de titres sont en hausse de 24 % par rapport à octobre, a indiqué le ministère japonais des finances dans un rapport.

Les investisseurs japonais ont été acheteurs nets de 532 millions de dollars d'obligations étrangères en novembre, contre des ventes nettes de 637 millions de dollars en octobre. Les achats nets d'actions étrangères par des Japonais sont passés de 761 millions de dollars en octobre à 994 millions en novembre.

Selon un responsable de la Banque du Japon, les investisseurs japonais ont été plus actifs pour l'achat de valeurs étrangères que pour l'achat de titres japonais.

PARIS

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4500	4490	Internt. Computer	133 90	....
B.A.C.	23 70	....	I.P.B.M.	25 95	....
Boiron (Ly)	480	475	Locamic	38	....
Boisset (Lyon)	235	....	Matra Comm.	305	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	785	785	Molex	126	....
Calberson	220	....	N.S.C. Schlumberger	780	780
Cardif	790	785	Publ.Filipacchi	401	....
C.E.G.E.P.	185	....	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	....
C.F.P.I.	244	....	Select Invest (Ly)	90	....
C.N.I.M.	934	940	Serbo	130	....
Codetour	280	....	Sopra	318	....
Conforama	....	....	TF1	369	368
Creeks	74 90	....	Thermador H. (Ly)	316	..
Dauphin	182	....	Unilog	220	....
Delmas	970	965	Viel et Cie	110	....
Demachy Worms Cie	323	....	Y. St-Laurent Groupe	524	522
Devanlay	950	....			
Deville	80	....			
Dollfus	151 60	....			
Editions Belfond	198	....			
Europ. Propulsion	178	175			
Finacor	125	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....			
G.I.M.	430	....			
Gravograph	106 40	....			
Guimot	720	909			
I.C.C.	176	....			
Idianova	39	....			
Immob. Hôtelière	1010	1000			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 28 décembre 1992
Nombre de contrats estimés : 10 061

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 92	Juin 93	Sept. 93
Dernier	112,10	112,58	112,44
Précédent	112,20	112,74	–

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Jan. 93	Mars 93	Jan. 93	Mars 93
112	0,22	1,06	0,15	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 10 764

COURS	Déc. 92	Janv. 93	Fév. 93
Dernier	1 865	1 887	1 890
Précédent	1 844,5	1 866	1 866

CHANGES

Dollar : 5,51 F ↑

Le dollar s'inscrivait toujours en hausse mardi 29 décembre, après avoir déjà fortement progressé au cours des dernières séances. A Paris, dans un marché très calme, la monnaie américaine s'échangeait à 5,51 francs contre 5,4535 francs lundi à la cotation officielle.

FRANCFORT	28 déc.	29 déc.
Dollar (en DM)	1,6010	1,6165
TOKYO	**28 déc.**	**29 déc.**
Dollar (en yens)	123,93	124,57

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (29 déc.)	10-10 1/8 %
New-York (28 déc.)	3 3/8 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-91)	24 déc.	28 déc.
Valeurs françaises	104,20	104,60
Valeurs étrangères	86,30	87,40
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	477,91	480,09
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 854,38	1 857,53

NEW-YORK (Indice Dow Jones)	24 déc.	28 déc.
Industrielles	3 326,24	3 333,26

LONDRES (Indice « Financial Times »)	24 déc.	28 déc.
100 valeurs	2 827,50	Clos
30 valeurs	2 165,60	Clos
Mines d'or	–	Clos
Fonds d'Etat	64	Clos

FRANCFORT	23 déc.	28 déc.
Dax	1 526,95	1 544,61

TOKYO	28 déc.	29 déc.
Nikkei Dow Jones	17 188,62	17 285,64
Indice général	1 321,84	1 326,38

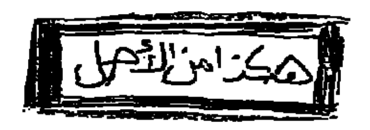
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5160	5,5210	5,6245	5,6345
Yen (100)	4,4259	4,4346	4,5128	4,5249
Ecu	6,6547	6,6663	6,6720	6,6924
Deutschemark	3,4070	3,4080	3,4288	3,4335
Franc suisse	3,7587	3,7660	3,8073	3,8190
Lire italienne (1000)	3,7684	3,7745	3,7527	3,7657
Livre sterling	8,3024	8,3155	8,3890	8,4113
Peseta (100)	4,7976	4,8062	4,7538	4,7700

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/4	3 7/16	3 3/8	3 1/2	3 9/16	3 11/16
Yen (100)	3 13/16	3 15/16	3 11/16	3 3/4	3 5/8	3 3/4
Ecu	10 1/4	10 1/2	10 3/16	10 5/16	9 7/8	10
Deutschemark	8 3/4	8 7/8	8 5/8	8 3/4	8 1/4	8 3/8
Franc suisse	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16	5 13/16	5 15/16
Lire italienne (1000)	12 3/4	13 1/2	12 3/4	13 1/2	12 3/4	13 3/8
Livre sterling	7	7 1/4	7 1/8	7 1/4	6 15/16	7 1/16
Peseta (100)	15 1/4	15 1/2	14 13/16	15 1/16	14 1/2	14 3/4
Franc français	10 13/16	11 1/2	10 5/8	11 1/2	10 1/2	11

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 29 DÉCEMBRE

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
5090	C.N.E 3%	5050	5100	5020	- 0 59
825	B.N.P. T.P.	830	834	830	....
813	Cr.Lyon. T.P.	820	820	820	....
1614	Renault T.P.	1610	1615	1647	+ 2 30
1650	Rhone Poul. T.P.	1609	1649	1649	+ 2 49
999	Saint Gobain T.P.	992	1000	1010	+ 1 81
780	Thomson T.P.	760	800	800	+ 5 26
630	ACCOR	632	635	632	....
790	Air Liquide	795	795	800	+ 0 63
675	Alcatel-Alsthom	689	690	688	- 0 15
1610	Als.Superm.	1550	....	....	...
250	A.L.S.P.I.	285	269 90	284	- 0 38
485	AGF Sté Centrale	497	497	492	- 1 01
73	Avenir H. Média	79	80	81	+ 2 53
1000	Axa (ex Cie Midi)	1011	1007	1003	- 0 78
124	Bafip	128	128	128 10	+ 0 08
40	Bail-Equipem.	55	56 50	55 05	+ 0 09
630	Bail Investiss.	630	628	628	- 0 32
395	Bancaire	400	400	398 20	- 0 45
800	Bazar H.-V.	850	812	812	- 5 85
1220	Berger (M)	1221	....	....	....
375	Bertrand Faure	375	....	....	...
930	Bic	938	938	935	- 0 32
1070	B.I.P.	1085	....	....	....
118	BIS	120	119 10	119	- 0 83
430	B N P (CI)	438 80	432 10	433	- 1 32
400	Bolloré Tech.	405	402 30	402	- 0 74
2900	Bongrain	2922	2910	2960	+ 1 30
420	Bon-Marché	449	458	449	....
560	Bouygues	585	583	585	....
82	BP France	86 50	86	87	+ 1 75
940	B S N	959	960	956	- 0 31
1090	Canal Plus	1101	1100	1094	- 0 64
156	Cap Gem.S.	159 20	159	158 60	- 0 38
176	Carnaudmetalbox	180	180	177 50	- 1 39
2310	Carrefour	2383	2387	2389	+ 0 25
147	Casino	148 50	148 90	148 70	+ 0 13
96	Casino ADP	98	96	97	- 1 02
475	Castorama D.L.	487 70	489 90	490 50	+ 0 57
210	C.C.F.	221	220 10	220	- 0 45
25	CCMC Ly	29 50	28	29 50	....
395	C.D.M.E.	395	400	404 80	+ 2 48
115	C.E.G.I.D.	120	120	115	- 4 17
42	Contrast (Ny)	41 90	41 90	42	+ 0 24
290	C.E.P. Comm.	285	286 10	285 10	+ 0 04
70	Cerus	73 50	73 50	72 15	- 1 84
920	Cetelem	960	954	980	+ 2 08
315	CF Im.	278 90	275	271	- 2 83
275	CGI Info.	270	271 10	274	+ 1 48
950	C G I P	984	964	986	+ 0 10
600	CSP	660	....	....	....
1240	Chargeurs S A	1265	1260	1260	- 0 40
220	Christian Dior	233	235 10	235	+ 0 86
440	C I C A (M)	440	....	....	....
270	Ciments franc.	282	280	282	....
475	Clarins	512	515	509	- 0 59
370	Club Mediter.	385 10	387 80	385	- 0 03
830	Colas	873	870	872	- 0 11
220	Cpt. Entrep.	215	215 10	215 10	+ 0 05
1190	Compt Mod.	1210	1205	1234	+ 1 98
235	CPR (Paris Réa.)	250	250	250	....

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
960	Créd. Foncier	982	971	972	- 1 02
335	Crédit Loc France	341	343	341	....
430	Cr Lyon (CI)	451	453	452 40	+ 0 31
1090	Credit Nat.	1094	1087	1087	- 0 64
540	CSEE	501	475 50	505	+ 0 80
3190	Damart	3250	3260	3250	....
360	Dassault Aviation	363 60	378	378	+ 3 96
180	Dassault Electr.	186 30	186	183 50	- 1 50
1220	De Dietrich	1344	1310	1349	+ 0 37
460	Degremont	460	460	465	+ 1 09
33	Dév.P.d.C.(Li)	35	33 20	35	....
45	Dév.R.Sud-Est	45	45	45	....
280	D M C	273 90	273	272	- 0 69
385	Docks France	391	380 50	380 50	- 2 69
81	Dynaction	84	86	85 50	+ 1 79
2140	Eaux (Gle)	2170	2170	2161	- 0 41
700	E.B.F.	700	699	677	- 3 29
385	Ecco	380	380 50	380 50	+ 0 13
350	Elf Aquitaine	358 50	358 50	359 20	+ 0 20
1100	ElfSanofi(ExSanofi)	1112	1085	1103	- 0 81
225	Erap-Elf (Certif)	230	233	233	+ 1 30
619	Eridania-Beghin	582	585	583	+ 0 17
390	Essilor	390 10	394	397	+ 1 77
177	Essil.Int.(DP)	183	184	184	+ 0 55
770	Esso	785	789	762	- 2 93
1310	Eurafrance	1305	1292	1295	- 0 77
415	Euro RSCG	442	442	435	- 1 58
62	Eurodisneyland	64 20	64 30	65 60	+ 2 18
770	Europe 1	800	800	808	+ 1 00
27	Eurotunnel	29	29 25	29 20	+ 0 69
1450	Exor	1450	1450	1450	....
117	Finextel	118	115	112 80	- 4 41
240	Fives Lille	247 50	244	244	- 1 41
605	Fougerolle	630	610	625	- 0 79
3380	Fromager. Bel	3300	....	....	....
1780	Gal.Lafayette	1750	1686	1686	- 3 86
330	G.A.N.	339	340	337 10	- 0 56
320	Gascogne (B)	313 20	313 40	315	+ 0 57
1240	Gaz et Eaux	1249	1222	1245	- 0 32
585	Géophysique	521	528	530	+ 1 73
625	Groupe André SA	646	648	645	- 0 15
415	Groupe Cité	429	425	440	+ 2 56
340	GTM-Entrep.	337	332	334	- 0 89
1410	Guyenne-Gas.	1469	1425	1425	- 3 00
77	Hachette	83 20	83 90	84	+ 0 96
435	Havas	437 10	440	438 20	+ 0 25
230	Idia	242	242	239	- 1 24
345	Imétal	350	347 10	353 90	+ 1 11
135	Immob. Phénix	144 60	144 90	141 10	- 2 56
130	Ingénico	132	130 20	131	- 0 76
6900	Inst. Mérieux	7210	7300	7230	+ 0 28
415	Interbail	414	414	410	- 0 97
360	Intertechnique	355	358	358	+ 0 85
820	J. Lefebvre	842	845	840	- 0 24
475	Klepierre	479	480	480	+ 0 21
590	Labinal	608	609	600	- 1 32
325	Lafarge	332 60	334	330 50	- 0 60

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
280	Labon	260	260	265	+ 1 92
3900	Legrand	3915	3930	3989	+ 1 88
2120	Legrand (DP)	2126	2200	2200	+ 3 48
132	Legris Industries	134	134	131	- 2 24
705	Locindus	700	725	690	- 1 43
3820	L V M H	3771	3780	3764	- 0 19
470	Lyon Eaux/Dumez	490	494	489 20	- 0 16
37	Mayonnaise Ly.	37	...	....	....
275	Mar. Wendel	284	280	279 10	- 1 73
182	Marra	190	188	190	....
78	Metaleurop	82	80	79	- 3 66
15	Métrologie In.	14 40	14 30	15	+ 4 17
180	Michelin	183	183 50	183 70	+ 0 38
80	MMB	81 50	82	82 10	+ 0 74
82	Moulinex	78	78 40	77 40	- 0 77
725	Navig. Mixte	730	732	732	+ 0 27
123	Nord-Est	125	125 50	125	..
215	Nordon (Ny)	210	217	220	+ 4 76
41	Olipar	39 60	40 50	40	+ 1 01
1010	Oréal	1028	1034	1035	+ 0 68
355	Paribas	358 40	361 90	361 90	+ 0 98
210	Pechiney Int.	209 90	209	208 70	- 0 57
285	Pechiney (CIP)	297 80	291 80	291 90	- 1 98
360	Pernod Ricard	372	374 90	372	...
580	Peugeot	580	580	582	+ 0 34
284	Pinault	289 80	285	289 80	...
760	Plastic-Omn.	763	762	762	- 0 13
186	Poliet Ex.Lamb.Fr.	187	189	189	+ 1 07
796	Primagaz	805	793	800	- 0 62
839	Printemps	893	898	892	- 0 14
540	Promodès	556	542	552	- 0 72
210	Radiotechn.	220	225	224 90	+ 2 23
6440	Redoute (La)	6480	6480	6360	- 1 85
136	Remy Cointreau	136	139	136 20	+ 0 15
530	R. Poulenc CIP	545	545	541	- 0 73
34	Rochette(La)	35 40	35 40	35 20	- 0 56
410	Roussel Uclaf	435	417	417	- 4 14
2760	R. Impé.Ly *	2770	....		
133	Sade (Ny)	134	133	132	- 1 49
2450	Sagem	2420	2425	2415	- 0 21
505	Saint Gobain	530	531	530	...
1140	Saint Louis	1155	1158	1170	+ 1 30
1610	Salomon Ly.	1638	1638	1639	+ 0 06
310	Salvepar (Ny)	304	304	304 50	+ 0 16
1460	S A T	1440	1440	1440	....
280	Saul. Chât.	281	280	283	+ 0 71
790	Saupiquet (Ns)	801	815	800	- 0 12
590	Schneider	609	608	609	....
10	SCOA	9 50	10 10	10 25	+ 7 89
380	Scor s.a.	352 10	352 50	351	- 0 31
340	S.E.B.	340 50	340	339	- 0 44
425	Sefimeg	434	424	430	- 0 92
128	Selectibanque	128	129	128 90	+ 0 70
126	Sextant A.	125	128	126	+ 0 80
510	S F I M	500	...	...	...
170	S.G.E.	172	170	169 10	- 1 69
450	Simco	442 50	440	433 50	- 2 03

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
795	Sk. Rossignol	810	815	817	+ 0 86
355	Sligos	375	375	380 50	+ 1 47
600	Société Géné.	597	597	600	+ 0 50
40	Sodexco(B)	40	....	...	...
66	Sodero(Ns)	64	64	64	...
975	Sodexho	960	980	977	+ 1 77
73	Sogenal(Ny)	73 60	72 70	75	+ 1 90
350	Sogerap	355	350	348 50	- 2 39
1090	Sovo-Alib.	1105	1105	1105	....
395	SOPHIA	399	399	399	...
950	Sovac	962	963	955	- 0 73
285	SPEP	290	296	296	+ 2 07
290	Spie-Batignol.	283	283	283	....
575	Strafor Facom	577	575	566	- 1 91
255	Suez	259 80	260	259 10	- 0 27
1170	Synthelabo	1170	1170	1160	- 0 85
141	Thomson CSF	142 50	142	141	- 1 05
220	Total	229 80	229 50	228 70	- 0 48
140	- (certif)	138 20	143 80	142	+ 2 75
188	Truffaut Fin.	176	177 50	164 10	- 6 76
475	U.A.P.	494 50	495	494	- 0 10
179	U F B Locab.	181	180	184 50	+ 1 93
155	U.G.C. DA (Robur)	173	170	173 50	+ 0 29
400	U I C	428 40	425	417	- 2 20
485	U I F	470	470	470	..
770	U I S	756	....	...	...
340	Unibail	335	334	331	- 1 19
640	Valéo	642	645	645	+ 0 47
140	Vallourec	147	147	146	- 0 68
245	Via Banque	244	244	245	+ 0 41
220	Worms et Cie	230	227 80	227	- 1 30
1370	Zodiac	1380	1380	1395	+ 1 09
740	Elf Gabon	776	776	775	- 0 13
85	Amax	87	87	87 10	+ 0 11
161	Amer. Barrick	163 50	166 50	166 50	+ 1 83
133	Amer. Express	133	135 20	135 20	+ 1 65
275	A.T.T.	298 90	289 80	287	- 3 98
95	Anglo Amer.C.	95	97 50	96 80	+ 1 89
161	Amgold	161	161 10	162 50	+ 0 93
210	Banco Santander	195	195 10	190 20	- 2 46
700	B.A.S.F.	711	710	715	+ 0 56
880	Bayer	893	898	898	+ 0 56
40	Blenheim Plc	40 15	40	40	- 0 37
23	Buffelsfont.	22 20	22 40	22 20	...
151	Chase Manh.	158	160 10	160 20	+ 2 69
1780	Daimler Benz	1820	1780	1863	+ 2 36
64	De Beers	64 60	65 30	65 30	+ 1 08
2160	Deutsche Bank	2236	2249	2245	+ 0 40
1180	Dresdner Bank	1208	1205	1210	+ 0 17
34	Driefontein	36	35 10	35 10	- 2 50
260	Du Pont-Nem.	260	265 70	265 70	+ 2 19
220	Eastman Kodak	223	223 90	223 90	+ 0 40
6	East Rand	5 75	5 60	5 60	- 2 61
26	Echo Bay	27	27	26 50	- 1 85
185	Electrolux	180	189 50	180	....
141	Ericsson	145 80	147 70	145	- 0 55
335	Exxon Corp.	331	343 70	343 70	+ 3 84

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
225	Ford Motor	231 20	231 90	231 90	+ 0 30
28	Freegold	26 10	26 30	26 30	+ 0 77
11	Gencor	11 15	11 05	11 05	- 0 90
475	Gén. Elect.	469 10	482	482	+ 2 97
175	Gén. Motors	179 50	183	182	+ 1 39
300	Gén. Belgique	311 30	310 10	311	- 0 10
38	Gd. Métropol	37 75	37 85	37 85	+ 0 26
42	Guinness	42 50	42 65	43 30	+ 1 88
19 50	Hanson PLC	18 80	19 30	19 30	+ 2 66
6 50	Harmony Gold	6 65	6 85	6 85	+ 3 01
360	Hewlett Packard	362	379	379	+ 4 70
33	Hitachi	33 70	33 05	33	- 2 08
820	Hoechst	827	806	830	+ 0 36
59	Homestake	59	58 65	58	- 1 69
85	I.C.I.	87	85 35	88	+ 1 15
280	I.B.M.	285	282 30	283 90	- 0 39
380	I.T.T.	376	386 60	386 60	+ 2 82
164	Ito Yokado	164	166 10	166 10	+ 1 28
52	Matsushita	50 30	51 60	51 60	+ 2 58
265	Mc Donald's	274 50	274 70	275	+ 0 18
255	Merck	269	246 90	247 10	- 8 14
565	Minnesota M.	555	564	564	+ 1 62
37	Mitsubishi	37 90	38 30	38 40	+ 1 32
340	Mobil corp.	337 60	343 70	343 70	+ 1 81
365	Morgan J.P.	364 50	364 60	365	+ 0 14
4180	Nestlé	4250	4275	4251	+ 0 02
121	Norsk Hydro	117 50	119	118	+ 0 43
56	OFSIL	55 50	56	56	+ 0 90
1250	Pétrofina	1240	1249	1283	+ 3 47
425	Philip Morris	430	433 70	434 80	+ 1 12
59	Philips	62 30	60 10	58 60	- 5 94
61	Placer Dome	61 50	61 50	61 70	+ 0 33
295	Procter Gamble	304 50	306 60	306 60	+ 0 69
181	Quilmès	180	188 90	188 90	+ 4 94
14 50	Randfontein	13 85	14 45	14 20	+ 2 53
250	Rhone Poul. Rorer	251 50	250 10	252 80	+ 0 52
445	Royal Dutch	449 80	449 30	448 30	- 0 33
55	R T Z	55 20	55 70	55 60	+ 0 72
12 50	Saat.& Saatch.	12 40	12 50	12 50	+ 0 81
18 50	St Helena	18 90	17 60	18	- 4 76
310	Schlumberger	308	310 40	310 30	+ 0 75
45	Shell transp.	45 30	45 80	46	+ 1 55
1970	Siemens	2047	2015	2020	- 1 32
186	Sony	190	188 50	187	- 1 58
84	Sumitomo Bank	83	81 05	81 05	- 2 35
159	T.D.K.	157 50	158	158	+ 0 32
55	Telefonica	54 80	54 20	53 65	- 2 10
28	Toshiba	26 70	28 10	28 10	+ 5 24
575	Unilever	584	583	584	..
260	Utd.Techn.	262	262 50	262 50	+ 0 19
153	Vaal Reefs	153 20	158 60	154 90	+ 1 11
810	Volkswagen	813	815	813	.
265	Volvo	264	...	...	..
51	West. Deep	52 50	52 40	52 40	- 0 19
430	Xerox Corp	434 90	...	...	....
114	Yamanouchi	117	114 70	114 70	- 1 97
4 46	Zambia Cop.	4 79	4 82	4 70	- 1 88

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	99 70	4 56
10,80% 79/94	101 35	3 43
Emp.Etat 13,4% 83	103 80	0 29
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	....	8 20
OAT 10% 5/2000	111 30	5 91
OAT 9,9% 12/1997	....	0 43
OAT 9,8% 1/1996	104 28	8 94
PTT 11,2% 85	105 70	0 93
CFF 10,30% 86	106 80	8 71
CFF 10,25% nov 90	110 60	8 11
CNA 10 % 1979	100 41	7 72
CNB Bques 5000F	98 60	4 22
CNB Paribas 5000F	....	4 22
CNB Suez 5000F	97 20	4 22
CNI 1/82 5000F	98 35	4 22
CNT 9 % 86	100 50	5 90
CRH 10,90% déc.85	110 10	9 78
CHARB FCE 3% 100	...	....
CNCA	1070	....
Cerus	....	....
Alcatel 8 % janv. 89	680	....
Ly. Eaux cv 6,5%	783	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1800	....
Arbel	375	376
Bains C.Monaco	860	870
B.Hypoth.Europ.	220	....
B.N.P. Intercont.	310	310
Bénédictine	2300	....
Bidermann Internat.	470	....
Blanzy Ouest	700	....
B T P	21 10	21 05
Cambodge	1120	....
Carbone Lorraine	255	259
Case Poclain	2 20	....
C.B.C.	253	245 70
C.E.G.F (Frigor.)	770	....
Centenaire Blanzy	310	....
Ceragan	23	....
Champex Ny	9	....
CIC (CIP)	148 50	151
C.I.M.	1051	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2060	....
Comiphos	595	605
Cie Industrielle	3350	....
Cpt Lyon Alemand	295	294
Concorde	487	....
Constr.Mét.Prov.	8 50	....
Crédit Gén.Ind.	90	....
Cr Universel (Cie)	340	....
Darblay	613	....
Delmas Vieljeux	1900	....
Didot Bottin	574	....
Eaux Bassin Vichy	3020	....
Ecia	258	256
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI.	470	458 30
Fidei	374 50	374 50
Finalens	300	....
F.I.P.P.	40	....
F.N.A.C.	1772	1770
Foncière (Cie)	456	....
Foncina	307	....
France I.A.R.D.	331	....
France SA (La)	1490	1500
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	344 20	380
Genefim	256	255
Gévelot	375	....
G.F.C.	341 10	330
Groupe Victoire	715	....
G.T.I (Transport)	280	...
Immobail	311	311
Immobanque	628	....
Im.Marseillaise	4350	....
Invest.(Sté Cie.)	3050	....
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	870	....
Locafinancière	500	....
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2480	2480
Lucia	180	....
Machines Bull	17 50	....
Mag.Uniprix	182	....
Magnant	840	....
Métal Déployé	336	....
Mors	40	40
Navigation (Nle)	149 20	...
Optorg	253 60	268
Oréal (CI)	575	571
Origny-Desvroise	460	....
Palais Nouveauté	1080	....
Paluel Marmont	440	....
Parfinance	172	....
Paris France	202	....
Paris Orléans	179	....
Parthena Invest.	211 30	....
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	601	....
Porcher	235	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	391	....
Publicis	510	521
Rochefortaise	115 10	....
Rosario	130	133
Rougier	151	....
S.A.C.E.R.	630	....
S.A.F.A.A.	200	....
S.A.F.I.C Alcan	170	....
Saga	349	....
Saint Dominique (F.)	124	120
Salins du Midi	528	523
Savoisienne M.	145	...
S.C.A.C.	690	....
Senelle	534	540
S.Etud.Part. (M)	152	....
Sile	581	583
S.I.P.H.	80	....
S.M.C.I.	68	....
Sofal	475	....
Soffo	165	....
Sofical	1019	990
Sofitam (ex Satam)	62	....
Sofragi	2240	....
Soudure Autogène	618	629
Sovabail	283	....
Stoni	802	....
Taittinger	2080	2023
Testut-Aequitas	124	....
Tour Eiffel	217 50	...
Ufiner	1050	...
Vicat	448	448
Viniprix	1500	...
Virax	109	....
Maroc Sté Brasserie.	200	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	480	....
Akzo Nv Sico	401	....
Alcan Aluminium	85 50	...
American Brands	210	....
Arbed	241 10	..
Asturienne Mines	62 60	....
Banco Popular Espa.	520	....
B.Reglements Int.	18200	...
Can.Pacifique	65 10	..
Chrysler Corp.	168	...
C I R	2 56	....
Commerzbank	830	....
Dow Chemical	319 50	319
Fiat	13 60	.
GBL (Brux Lamb.)	440	...
Gevaert	830	.
Glaxo Holdings Ltd	64 50	....
Goodyear Tire	378 90	..
Grace and Co (WR)	178	....
Honeywell Inc. Im.	330	....
Johannesburg	59 65	....
Koninklijke Pakhoed.	85	....
Kubota	21 20	....
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	73 50	...
Olivetti priv.	4 10	...
Pfizer Inc	407	403
Ricoh	28 40	....
Robeco	305	298 20
Rodamco NV	138 30	137 50
Rolinco	293 40	294 90
Saipem	3 50	....
Sanwa Group	26 55	...
SKF Aktiebolaget	50	...
Tenneco Inc.	178 50	....
Toray Ind.	25 20	....
West Rand Cons.	3 75	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	...
Calciphos	52	...
C G H Cogenhor	7	....
Copavex	581	...
Drouot Assurances	...	.
Electro-Banque	....	....
Europ. Accum.	77 50	...
Europ Soukrez Ind.	13	..
Gachot S.A.	39 90	....
Guy Degrenne	253	...
Lecteurs du Monde	220	..
Nicolas	1100	....
Particip. Perrier	250	...
Quadrant	40	....
Rorento N.V.	241	...
St-Gobain-Emballage	1631	..
Schlumberger Ind.	501	..
S.E.P.R.	1380	....
S.M.T. Goupil	0 43	...
S.P.R. act. B	230	....
Waterman	1100	....

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 28/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 429	5 453	5 1	5 6
Ecu	6 684	6 653	...	...
Allemagne (100 dm)	341 110	340 910	331	351
Belgique (100 F)	16 588	16 595	16 1	17 1
Pays-Bas (100 fl)	303 230	303 060	293	313
Italie (1000 lires)	3 809	3 797	3 6	4 1
Danemark (100 krd)	88 590	88 310	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	8 320	8 300	7 9	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 574	2 571	2 1	2 8
Suisse (100 f)	377 280	376 760	364	384
Suède (100 krs)	77 890	77 050	71	83
Norvège (100 k)	80 060	80 020	74	83
Autriche (100 sch)	48 481	48 454	47	50
Espagne (100 pes)	4 810	4 808	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 780	3 765	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 422	4 323	4 1	4 5
Japon (100 yens)	4 385	4 398	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/12
Or fin (kilo en barre)	58000	58700
Or fin (en lingot)	58150	58600
Napoléon (20f)	331	337
Pièce Fr (10 f)	400	.....
Pièce Suisse (20 f)	335	338
Pièce Latine (20 f)	332	337
Souverain	428	428
Pièce 20 dollars	2295	2320
Pièce 10 dollars	1200	1000
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2145	2180
Pièce 10 florins	346	353

SICAV (sélection) 28/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	200 36	195
Actimonetaire C.	30039 29	30039 29
Actimonetaire D.	30039 29	30039 29
Amén-gan	7862 67	7580 16
Amplitude	637 93	619 35
Associc	1163 44	1163 44
Atout Futur	421 22	410 95
Aurecic	1073 87	1042 59
Avenir Alizes	1738 28	1704 20 •
Axa Capital	180 71	175 45
Axa Court Terme	8408 15	8406 15
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	916 69	889 99
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	759	736 89
Axa Europe	125 41	121 76
Axa Investments	108 10	104 95
Axa NPI	117 56	114 14
Axa Ob.Fr.Extrans	149 04	144 70
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	137 36	133 36
Axa Prem.Ex.Agepre.	122 36	118 80
Axa S&I.Ex.Dr.Sele.	148 25	143 93
Axa Valeurs PER	121 27	117 74
Cadence 1	1073 58	1052 53
Cadence 2	1060 65	1039 86
Cadence 3	1052 42	1031 78
Capimonetaire	6627 82	6621 20 •
Capioblig	6826 21	6692 36
Capracic	1400 48	1379 78
Coexis	1393 66	1359 67
Comptavalor	3708 96	3703 40
Convertimmo	329 73	323 26
Credinter	446 78	433 77
Credit Mutuel Capital	1350 71	1324 23
Cred.Mut.Ep.Cour T.	704 98	704 98
Cred.Mut.Ep.Indus.	94 10	91 58 •
Cred.Mut.Ep.J.	73409 42	73409 42
Cred.Mut.Ep.long.T.	193 88	188 69 •
Créd.Mut.Ep.Monde	1138 92	1108 44 •
Cred.Mut.Ep.Quatre	1099 68	1070 44
Dieze	1344 16	1311 38
Drouot France	834 37	810 07
Drouot Sécurité	231 60	224 85
Ecocic	1069 18	1038 04
Ecuper	126 75	123 06
Ecur. Capitalisation	2719 72	2692 79
Ecur. Expansion	506997 30	506237 94
Ecur. Géovaleurs	2352 74	2284 21
Ecur. Investissement	153 80	149 32
Ecur. Monepremière	70958 84	70958 84
Ecur Monétaire	41584 58	41584 58
Ecur. Trésorerie	2563 59	2563 59
Ecur. Trimestriel	2050 07	2029 77
Elancel	109 64	106 35 •
Energia	268 53	256 35
Eparcic	3808 66	3808 66
Eparcourt-Sicav	4552 50	4541 15
Epargne Associat.	26695 09	26391 13
Epargne Capital	11443 84	11330 53
Epargne Croissance	1730 36	1684 05
Epargne Obligat.	206 87	201 33
Epargne Première	15141 92	15029 20
Epargne-Unie	1301 42	1269 68
Epargne Valeur	444 23	432 34
Ecu Cash capi	8371 54	8371 54 •
Ecuinvest capi	597 78	580 37 •
Euroc Solidarité	1088 45	1077 87
Eurocic Leaders	1013 92	984 39
Eurodyn	1138 69	1110 92
Euro Gan	5925 77	5697 86
Europe Nouvelle	519 03	495 49
Fonsicav	15254 86	15254 86
France-gan	9627 37	9257 09
France Garantie	276 54	275 99
France Obligations	499 89	494 94

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	447 33	434 30
Francic Pierre	99 71	96 81
Francic-Regions	1071 89	1040 67
Fructi-Associations	37 14	37 14
Fructi-Capi	44 90	44 24
Fructidor	241 09	237 53
Fructifrance action C	904 26	882 20
Fructifrance action D	884 02	862 46
GAN Rendement	5288 13	5209 98
Gestilion	15696 48	15618 39
Gest.Associations	172 72	169 92
Horizon	1258 19	1221 54
HLM Monétaire	14731 28	14731 28
Indicia	1042 93	1022 32 •
Indost.Fse.Court.T.	1554 47	1554 47 •
Interepar.	108648 31	105483 80
Interoblig	14832 80	14541 96
Intersélection Fce	524 36	514 08
Japacic	146 51	142 24
Jeunepargne	298 33	293 92
Latitude	2376 28	2372 72
Leumi C.T.	13229 12	13229 12
Leumi L.T.	6839 50	6640 29 •
Lion Association	11879 77	11879 77
Lion Institution	31490 92	31412 39
Lionplus	1046 14	1025 63
Lion Trésor	2252 30	2230
Lion 20 000	27657 72	27657 72
Livret Bourse Inv.	568 79	550 28
Livret Portefeuil	715 63	694 79
Méditerranée	167 80	162 91
Mensuel CIC	10244 39	10142 96
Monedex	72047 04	72047 04
Mone.J	38245 83	38245 83 •
Monévalor	86705 55	86705 55
Mutualité dépôts	14257 50	14229 04
Natio Court Terme	100422 00	100122
Natio Court Terme2	301063 00	301063
Natio-Epargne	18751 69	18566 03
Natio-Ep. Ret.	126 30	122 92
Natio Eparg.Trésor	8246 99	8230 53
Natio-Fran.index	1012 83	985 72
Natio-Inter	1112 24	1082 47
Natio-Inter	1518 31	1477 67
Natio-Monétaire	26659 47	26659 47
Natio-Opportunités	958 14	942 23
Natio-Patrimoine	1295 22	1260 66
Natio-Perspectives	1041 39	1013 52
Natio-Placements	62469 05	62469 05
Natio-Revenu	1049 38	1038 99
Natio Sécurité	11701 73	11701 73
Natio-Valeurs	866 98	843 78
Nippon-Gan	4804 79	4619 99
Nord Sud Dévelop.	1657 50	1654 19
Obli-Associations	161 87	160 27
Oblicic-Mondial	2715 99	2675 85
Oblicic-Régions	1076 88	1060 77
Oblifutur	3018 26	2944 64
Oblig. rres caté.	184 81	182 08
Obilion	1449 19	1434 84
Oblisécurité Sicav	13657 48	13657 48
Oraction	1023 10	998 15
Orvalor	7302 10	7158 92
Paribas Capitalisation	1592 71	1569 17
Paribas Opportunités	126 75	120 62
Paribas Patrimoine	576 37	552 87
Patrimoine Retraite	235 59	230 97
Parvalor	626 03	613 75
Placement A	1448 20	1419 80 •
Placement J	7627 43	7612 21 •
Placement M	70833 63	70892 25 •
Placement Nord	912 06	894 18 •
Plénitude	138 89	134 84

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Poste Croissance	22999 87	22976 88
Poste Gestion	69578 70	69578 70
Première Oblig.	11180 31	11169 14
Prévoy. Ecureuil	117 19	116 03
Priv Associations	31063 97	31063 97 •
Proficus	984 57	960 56
Quartz	134 47	131 19
Réalvalor	712 44	698 47
Rentacic	162 85	160 44
Revenus Trimestr.	5374 35	5321 14
Revenu-Vert	1172 24	1143 65
St Honoré Vie & Santé	987 31	942 54
St Honoré Bons du Tr	11845 56	11786 82
St Honoré Global	225 25	215 04
St Honoré Invest	760 84	726 34
St Honoré Pacifique	580 28	553 97
St Honoré PME	488 03	483 99
St Honoré Real	15824 93	15761 88
Sécuricic	1835 12	1835 12
Sécuri-Gan	12405 52	12162 27
Sécuritaux	1468 01	1468 01
Sicasden	723 58	712 89
Sicav Associations	1945 90	1945 90
SFI-CNP Assur.	570 88	551 34
S.G. Fr. opport. C et D	1107 69	1085 97
Sicav 5.000	439 75	427 98
S.I. Est	1312 14	1273 92
Silvafrance	677 24	659 11
Sivam	397 50	388 86
Sivarente	219 85	215 54
Sivimer	435 13	423 48
S.N.I.	1070 94	1039 75
Soganfrance C et D	1154 79	1132 15
Sogépargne	309 35	303 28
Sogevar	973 62	954 53
Sogimer	1289 80	1264 61
Soleil Investissements	593 44	570 62
Solstice	2195 77	2190 29
State Street Act. Eur.	9086 77	8780 16 •
State Street Act. Fce	10079 98	9786 39
St. Str. Act.Japon	10377 19	10026 27
State Street Emer Mts	12054 53	11474 98 •
St.Street OAT Plus	10976 98	10760 76
Stratégie Actions	849 83	817 14
Stratégie Rendement	1485 76	1438 99
Technocic	1011 99	982 51
Techno-Gan	5713 40	5493 65
Thesora	898 52	891 60
Trésor Plus	1370 96	1357 39
Trésor Trimestriel	1050	1039 60
Trésoricic	137495 32	137495 32
Trilion	5192 79	5126 15
UAP Investissement	429 23	413 72
UAP Actions France	580 76	558 77
UAP Act. Select	615 20	592 96
UAP Aedificandi	533 94	514 64
UAP Altafi	212 97	205 27
UAP Alto Sicav	167 23	161 19
UAP Moyen Terme	149 07	143 68
UAP Première Cat.	11478 26	11063 38
Uni-Associations	118 97	118 97 •
Uni-Foncier	1191 46	1162 40
Unifrance	572	558 05
Uni Régions	1179 32	1150 58
Univar	247 75	247 75 •
Univers Actions	1255 23	1224 61
Univers Obligations	1842 52	1797 58
Valorg	2159 88	2157 72
Valreal	56324 64	56296 49

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu



AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Du burlesque à la comédie américaine : le Manoir hanté (1920), d'Harold Lloyd, Haunted House (1921), la Maison de la peur (1930), 18 h 30 ; Rira bien (1956, v.o. s.t.f.), de Blake Edwards, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

MERCREDI

Histoire permanente du cinéma : l'Homme du Sud (1945, v.o.), de Jean Renoir, 18 h 30 ; le Vent (1928), de Victor Sjöstrom, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma mexicain : Maria Sabina, Mujer Espiritu (v.o. s.t.f.), de Nicolas Echevarria, 14 h 30 ; la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz (1955, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 17 h 30 : Lola (1989, v.o. s.t.f.), de Maria Novaro, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : Belle Epoque : l'Exposition de 1900 à Paris (1900), Assassinats en tous genres (1968, v.o.) de Basil Dearden, 16 h 30 ; Occupation de Paris : Universal Newsreel (1930-1932, v.o. juin 1940), Arise my Love (1940, v.o.) de Mitchell Leisen, 18 h 30 ; Libération de Paris : Opening of stage door canteen (1945, v.o.), Paris brûle-t-il? (1966) de René Clément, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC *Danton, 6e (42-25-10-30,* 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ;* Denfert, 14e (43-21-41-01).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e *(45-74-95-40, 36-65-70-44).*

BEAU FIXE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BEETHOVEN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

BHUMIKA (Ind.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; *George V, 8e (45-62-41-46,* 36-65-70-74) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Les Trois *Luxembourg, 6e (46-33-97-77,* 36-65-70-43) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).

CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

CŒUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er *(40-26-12-12) ; Impérial, 2e* (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; *Paramount Opéra,* 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, *5e (43-37-57-47).*

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LE GRAND PARDON II (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31, 36-65-70-18) ;* UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

GROCK (Suis.) : *Utopia, 5e* (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Club Gaumont *(Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ;* Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

INCIDENT A OGLALA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67).

INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

JEUX DE GUERRE (A., *v.o.*) : *George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ;* v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

L 627 (Fr., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Les *Montparnos, 14e (36-65-70-42).*

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LUNA PARK (russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAC (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e *(45-87-18-09) ; Cinoches, 6e* (46-33-10-82).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e *(43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ;* UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont *Alésia,* 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-88) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er *(40-26-12-12) ;* Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e *(43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle,* 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, *15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e* (45-22-47-94).

MOSCOU-PARADE (Fr.-russe, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SIMÉON (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; *Le Gambetta, 20e* (46-36-10-96, 36-65-71-44).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

SISTER ACT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, *36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e* (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; *Le Gambetta, 20e* (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LE SOUPER (Fr.) : *Forum Horizon, 1er* (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; *Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e* (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE COMPANY OF STRANGERS (Can., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE PLAYER (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36) ;* Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TITO ET MOI (Fr.-Youg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

VALSE D'AMOUR (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

VOYAGE A ROME (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ATLANTIDE. Film français de Bob Swaim : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

CRUSH. Film australien d'Alison MacLean, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

EN ROUTE POUR MANHATTAN. Film américain de Paul Bogart, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TOUBAB BI. Film français de Moussa Touré : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

AMERIKA, TERRA INCOGNITA (V., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) mer., *lun.* 22 h, *jeu.* 16 h, ven., mar. 14 h, sam., dim. 18 h.

ANNIE (A., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F. (18 F pour les - de 14 ans).

L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., sam., mar. 11 h 50.

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) film mer., jeu., sam., dim., lun., mar. à 12 h.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim., lun., mar. 20 h, jeu., ven. 16 h, sam. 16 h 10.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film à mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h (sf ven. sam. dim. pour les séances de 21 h).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

CITY OF HOPE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 19 h 40, dim. 21 h 50.

CROC-BLANC (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 16 h 45.

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 11 h 50.

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 14 h.

LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 45.

EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) *mer., dim.* 21 h 15, ven. 17 h.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) mer., dim., mar. 12 h.

EUROPA (danois-Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., mar. 18 h 15.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

LA FRACTURE DU MYOCARDE (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h.

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mer. à 10 h, 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 18 h 45.

LE JOUR DE L'ÉCLIPSE (Sov., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., dim. 14 h, jeu. 19 h 30, ven. 21 h 30, sam., lun. 20 h.

JUDEX *(Fr.)* : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer. 18 h, 22 h, ven. 14 h, sam. 18 h, mar. 20 h.

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 20.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 16 h 30.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

NOW VOYAGER *(A., v.o.) : Les Trois* Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) film mer., jeu., sam., dim., lun., mar. à 12 h.

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10.

QUERELLE *(**) (Fr.-All., v.o.)* : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) *mer.* 19 h, mar. 18 h 45.

ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 15 h.

SA MAJESTÉ DES MOUCHES (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) *mer.* 14 h 30, ven. 13 h 30.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 21 h, ven. 19 h 30, dim. 17 h.

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10 T.R. ; mer. et lun.

THELONIOUS MONK *(A., v.o.)* : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 22 h, dim. 18 h 10.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 15 h, jeu. 13 h 30, sam. 19 h.

TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 16 h 45, jeu. 15 h 15, dim. 15 h.

TITI, GROS MINET ET LEURS AMIS (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, jeu. 15 h, ven. 17 h, dim. 16 h 15.

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h 15, ven. 22 h.

LE TRIOMPHE DE BABAR (Fr.-Can.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 16 h 45, ven. 15 h 30, dim. 15 h.

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) avec Premier Abord mer., ven., sam., dim., lun., mar., film à 21 h 45.

20.000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Escurial, 13e *(47-07-28-04)* mer., dim. 10 h 30 T.U. 30 F (18 F pour les - de 14 ans).

VIRIDIANA (Esp., v.o.) : *Latina, 4e* (42-78-47-86) mer. 16 h, jeu., ven., sam., dim., mar. 22 h, lun. 14 h.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 13 h 30.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) *mer. 19 h,* lun. 18 h 45.

LE ZÈBRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, ven. 21 h, mar. 18 h 45.

LES GRANDES REPRISES

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE WALT DISNEY (A., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

FRA DIAVOLO (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64) ; v.f. : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

GUYS AND DOLLS *(A., v.o.) : Grand* Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

WOMEN IN LOVE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 30 DÉCEMBRE

« Le quartier chinois et ses lieux de culte en musique », 14 h 30, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jaslet).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés », 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« De l'île Saint-Louis au Marais », 14 h 30, métro Sully-Morland (Europ explo).

« Les trésors de la Cité interdite, à Chinagora », 15 heures, métro Maisons-Alfort-Ecole-Vétérinaire, à l'arrêt de l'autobus 181 (C. Merle).

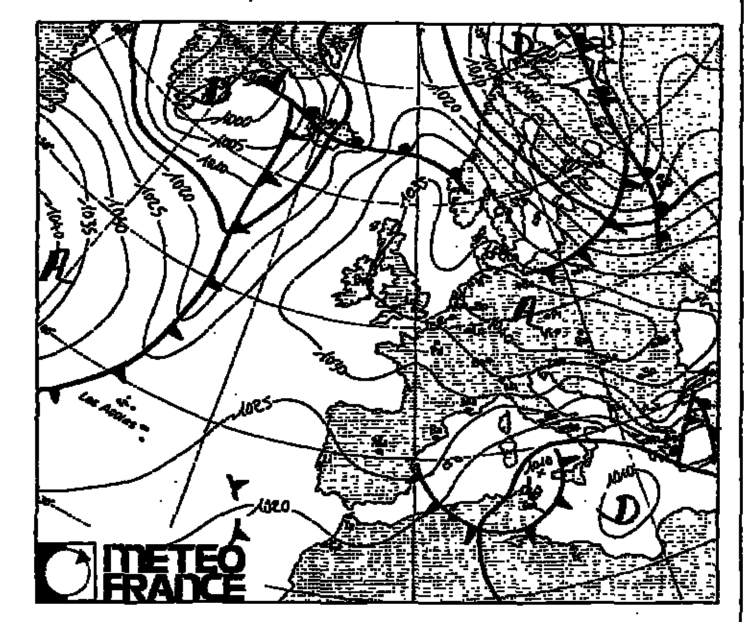
« L'Ecole militaire » (carte d'identité), 15 heures, place Joffre, angle avenue Duquesne (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

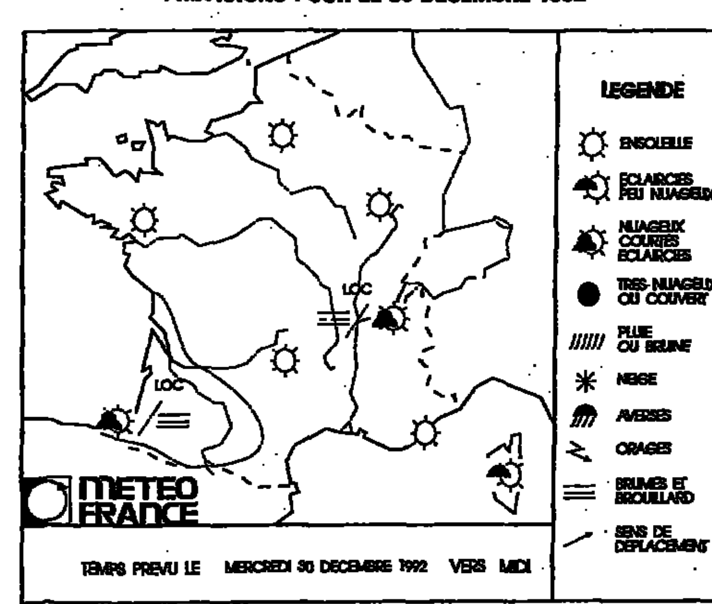
Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 15 heures : « Le parc de La Villette, ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 29 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 30 DÉCEMBRE 1992



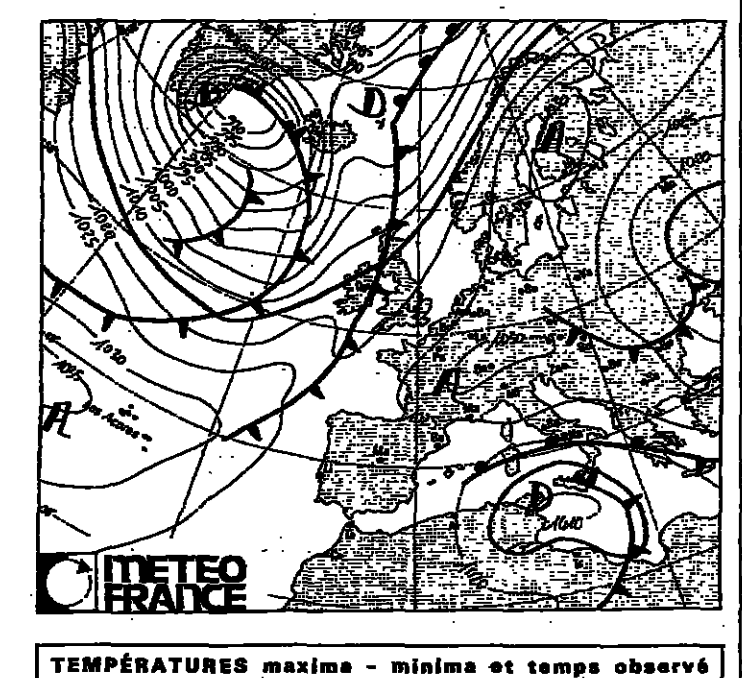
Mercredi : encore du soleil et du froid. – La journée sera souvent marquée par le temps sec, froid et ensoleillé, avec un vent pratiquement calme. Toutefois, de l'Aquitaine au Midi toulousain, ainsi que sur le Lyonnais, les brouillards givrants et les nuages bas seront fréquents. Dans l'après-midi, le soleil l'emportera le plus souvent. Sur les autres régions au sud de la Loire, les brouillards resteront très localisés.

En Corse, des nuages élevés persisteront, en particulier sur l'est de l'île où le vent de nord-est sera sensible.

Les températures seront nettement en dessous des normales saisonnières, et le froid s'accentuera encore la nuit. Sur un grand quart nord-est du pays, les minima seront compris entre – 5 et – 10 degrés ; à l'ouest, il fera entre – 3 et – 6 degrés, mais localement 0 à 3 degrés sur le littoral atlantique ; en Méditerranée, – 1 à + 3 degrés.

Les maxima ne dépasseront pas 0 à – 3 degrés du nord au nord-est du pays, – 1 à + 2 degrés sur les régions centrales, 0 à 4 degrés du Sud-Ouest à la basse vallée du Rhône, 3 à 6 degrés sur les côtes atlantiques et 7 à 10 degrés en Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 31 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 28-12-1992 à 6 heures TUC et le 29-12-1992 à 6 heures TUC — le 29-12-92

FRANCE

AJACCIO	9	0	D
BIARRITZ	8	3	B
BORDEAUX	2	2	C
BOURGES	2	–5	D
BREST	5	–5	D
CAEN	2	–4	D
CHERBOURG	5	–2	D
CLERMONT-FER.	–1	–5	D
DIJON	1	–6	D
GRENOBLE	2	–2	C
LILLE	0	–4	D
LIMOGES	3	–2	D
LYON	0	0	[illegible]
MARSEILLE	10	–1	D
NANCY	1	–8	D
NANTES	2	–3	C
NICE	11	1	D
PARIS-MONTS.	1	–2	D
PAU	7	5	C
PERPIGNAN	7	1	D
POINTE-A-PITRE	30	23	N
RENNES	3	–4	D
ST-ETIENNE	0	–6	D
STRASBOURG	1	–7	D
TOULOUSE	6	2	B
TOURS	1	–4	D

ÉTRANGER

ALGER	15	6	P
AMSTERDAM	1	–6	D
ATHÈNES	7	6	C
BANGKOK	33	24	N
BARCELONE	10	4	D
BELGRADE	–4	–12	N
BERLIN	–4	–6	C
BRUXELLES	0	–5	D
COPENHAGUE	1	–1	N
DAKAR	26	20	N
GENÈVE	–1	–1	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	3	0	C
JÉRUSALEM	4	0	C
LE CAIRE	17	6	D
LISBONNE	14	6	D
LONDRES	6	–3	D
LOS ANGELES	12	10	N
LUXEMBOURG	0	–6	D
MADRID	8	0	B
MARRAKECH	20	8	N
MEXICO	16	8	D
MILAN	6	–11	D
MONTRÉAL	–2	–14	C
MOSCOU	–9	–11	C
NAIROBI	14	–	–
NEW-DELHI	23	10	D
NEW-YORK	2	–1	C
PALMA	13	5	P
PÉKIN	4	–6	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	7	3	D
SÉVILLE	17	5	D
SINGAPOUR	30	24	C
STOCKHOLM	1	0	N
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	12	8	C
TUNIS	12	4	P
VARSOVIE	–5	–7	P
VENISE	–	–	–
VIENNE	–3	–10	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Eternelle Garance

« *ON m'appelle Garance ; c'est le nom d'une fleur...* » Comment ne pas parler du cinéma, qui fête son quatre-vingt-dix-septième anniversaire, le jour où ARTE diffusait, pour la première fois dans sa version restaurée – attention ! restaurée ne veut pas dire colorisée – le chef-d'œuvre du cinéma français : *les Enfants du paradis* ? Du cinéma mondial, pensent certains. « *Quel merveilleux film !* s'écriait Marlon Brando. *Peut-être le plus beau qu'on ait jamais fait.* »

Lundi pourtant, la concurrence était rude. France 3 diffusait *Batman*, Canal+ *la Guerre du feu*, et même France 2 célébrait les étoiles du septième art : Brigitte Bardot en chansons et Gina Lollobrigida dans le « Cercle de minuit » de Michel Field. Ce n'est que justice, après tout, que le petit écran rende ainsi hommage à son aîné, puisqu'il en vit. Et largement. Au risque de le phagocyter, en lui suçant le sang.

Paradoxe : la télévision cofinance les films dont elle a besoin pour attirer les spectateurs mais, ce faisant, elle les détourne des salles obscures, qui ferment les unes après les autres. Le cinéma français vit sous perfusion. Sans l'aide de l'Etat, et l'investissement obligatoire des chaînes, il serait aussi exsangue que ses voisins européens.

Dans le même temps, le cinéma américain triomphe. Non content d'envahir le petit écran, la culture Coca-Cola s'empare du grand. Quels sont les meilleurs succès à l'affiche parisienne ? Dans l'ordre : *Maman j'ai encore raté l'avion, Bodyguard, Des hommes d'honneur*, sans oublier *la carrière confirmée de la Belle et la Bête, Blade Runner, Sister Act* et *Maris et femmes*. Seul titre français à leur tenir tête : *la Crise*, à côté du film britannique *Fatale*.

La télévision, qui se nourrit du cinéma, ne lui consacre même plus de magazine digne de ce nom, après la disparition de « Cinéma, cinémas ». Outre Canal+, qui a un statut à part, seule ARTE lui témoigne du respect en proposant des films du monde entier, des chefs-d'œuvre inconnus comme des curiosités. Toujours en version originale et selon la durée voulue par l'auteur. Le « lit de Procuste » du format standard imposé ailleurs n'y existe pas. Ainsi a-t-on pu savourer *Paris la Belle*, superbe court métrage des frères Prévert, commenté par Arletty. Eternelle Garance.

ALAIN WOODROW

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 29 décembre

TF 1

20.45 **Cinéma : L'Arbre de vie.** ■ Film américain d'Edward Dmytryk (1957).
23.35 ***Les Films dans les salles.***
23.45 **Série : Mike Hammer.** Un pour toutes, toutes pour un, de Chris Byby, avec Stacy Keach, Lindsay Bloom.
0.35 **Journal et Météo.**
0.45 **Documentaire : La Saga de la chanson française.** Gilbert Bécaud.

FRANCE 2

20.50 **Téléfilm : Secret de famille.** De Hervé Baslé, d'après l'œuvre d'Irène Frain (2ᵉ partie).
22.15 ***Magazine : Bas les masques.*** Présenté par Mireille Dumas. Avec des travestis, dans le cabaret parisien « Le Scaramouche ». Reportage : Qu'est devenue Coccinelle ?, d'Amélie Develay et Pierre Evrard.
23.15 ***Journal, Météo et Visages d'Europe.***
23.35 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 **Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.** De Jean Beaudin, d'après le roman d'Arlette Cousture (5ᵉ épisode).
21.40 ▶ **Débat : *J'ai divorcé de mes parents.*** Présenté par Philippe Alfonsi, en direct de Genève.
22.40 ***Journal et Météo.***
23.10 ***Téléfilm : Le Voyage d'Eva.*** De Patrice Gautier.
0.35 **Musique : Portée de nuit.**

CANAL PLUS

20.30 **Fables géométriques 3.**
20.35 **Cinéma : Chérie, j'ai rétréci les gosses.** ■ Film américain de Joe Johnston (1989).
22.00 **Flash d'informations.**
22.10 **Cinéma : Cry-Baby.** ■ Film américain de John Waters (1990) (v.o.).
23.30 ***Cinéma : Xtro 2.*** ■ Film canadien de Harry Bromley Davenport (1990).
0.58 **Di Rosa Girls.**
1.00 **Cinéma : Atlantique latitude 41°.** ■■ Film britannique de Roy Baker (1958) (v.o.).

ARTE

20.40 **Soirée thématique : Heimat.** Soirée proposée par la chaîne allemande ARD/WDR.
20.41 **Feuilleton : Heimat.** *D'Edgar Reitz (7ᵉ et 8ᵉ épisode).*
23.30 **Documentaire : Annette Kolb.** De Percy Adlon (v.o., 48 min).

M 6

20.45 **Téléfilm : Le Vagabond de Noël.** De Will McKenzie.
22.35 **Série : Amicalement vôtre.** Aventures italiennes.
0.15 ***Informations : Six minutes première heure.***
0.20 **Musique : La Mano Negra.** Puta's Fever, reportage de Pascal Mourier.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Archipel science.** La collection de cristallographie de l'université de Jussieu.
21.30 **Une semaine dans un kolkhoze.** Le village de Ribinskoïe à l'heure de l'économie de marché.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** L'oreille en coulisse ou les dessous d'un grand théâtre.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Michel Ragon (Enfances vendéennes).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné en mars 1992, lors du Festival de Vienne) : *Sonate pour piano en si bémol majeur D 960*, de Schubert ; *Douze études pour piano*, de Debussy, par Maurizio Pollini, piano.
22.00 **Les Voix de la nuit.** Par Henri Goraleb. Samson et Dalila, acte 2, de Saint-Saëns ; Don Carlos, acte 4, de Verdi ; Faust, acte 2, Philémon et Baucis, acte 2, de Gounod.
23.09 **Ainsi la nuit.** Sonate pour violon et piano en la majeur, de Franck ; Quatuor pour piano et cordes en *sol* mineur op. 25, de Brahms.
0.33 **L'Heure bleue.** Carnets de route, par Philippe *Carles. Invité : Jacques Mahieux.*

Mercredi 30 décembre

TF 1

15.55 **Club Dorothée.**
17.25 **Jeu : Une famille en or.**
17.55 **Série : Hélène et les garçons.**
18.25 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.55 **Magazine : Coucou, c'est nous !** *Présenté par Christophe Dechavanne.* Invité : Tcheky Karyo.
19.55 **Tirage du Loto** (et à 20.40).
20.00 **Journal et Météo.**
20.50 **Variétés : Sacrée soirée.** Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Les années 70.
22.45 **Téléfilm : La Mémoire dans la peau.** De Roger Young (2ᵉ partie).
0.30 **Série : Mike Hammer.**
1.20 **Journal et Météo.**
1.30 **Magazine : 7 Arts à la Une.**

FRANCE 2

15.20 **Variétés : La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran. L'opérette.
16.20 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
16.50 **Feuilleton : *Beaumanoir.***
17.15 **Magazine : Giga.**
18.50 **Jeu : Score à battre.**
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
20.00 **Journal, Journal des courses et *Météo.***
20.50 ▶ **Téléfilm : Secret de famille.** D'Hervé Baslé, d'après l'œuvre d'Irène Frain (dernière partie).
22.10 **Documentaire : Première ligne.** *Nylon Blues, une histoire anecdotique du bas.* De Françoise Lévie..
23.05 **Journal et Météo.**
23.25 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.
0.35 ***Cinéma : Les Eaux printanières.*** ■ Film italo-français de Jerzy Skolimowski (1988).

FRANCE 3

15.35 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Téléfilm : Bing 2.** De Nino Monti (2ᵉ partie).
17.55 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 ***Jeu : Questions pour un champion.***
18.55 **Un livre, un jour.** *L'Age d'or*, de Pierre Herbart.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : *Hugodélire*** (et à 20.35).
20.15 **Divertissement : La Classe.**
20.40 **INC.**
20.45 **Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. *Yehudi Menuhin : j'ai rencontré les Tziganes.* Reportage : Tziganes, éternelle errance, de Bernard Vaillot. Philippe Ody et Isabelle Doumenc. Invités : Yehudi Menuhin ; Emir Kusturica, réalisateur du film *le Temps des gitans* ; Dany Peto Manso, représentant des manouches en France ; Henriette Asséo, historienne ; Jean-Louis Bauer, manouche français ; Taraf de Haidouks, groupe de quatre musiciens roms.
22.25 **Soir 3 et Météo.**
22.55 **Spectacle : Y a des hauts, y a des bas.** D'Yves Carlevaris, Xavier Thibault et Dominique Esnault, avec le Grand Orchestre du Splendid.
0.10 ***Documentaire :*** **Just a dream, Pat Metheny.** De Frank Cassenti. Avec Pat Metheny, guitare, Roy Haynes, batterie, Dave Holland, contrebasse.
1.15 **Musique : Portée de nuit.**

CANAL PLUS

15.45 **Téléfilm : *A la recherche de l'or perdu.*** De Burt Kennedy.
17.10 **Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux** (rediff.).
18.00 **Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 21.00

18.30 **Ça cartoon.**
18.50 **Le Top.** Concrète blonde.
19.20 **Flash d'informations.**
19.30 ***Magazine : Nulle part ailleurs.*** Extraits choisis. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 **Le Journal du cinéma.**
21.00 **Cinéma : High Spirits.** ■ *Film américain de Neil Jordan (1988).*
22.30 **Flash d'informations.**
22.40 **Cinéma : Présumé innocent.** □ Film américain d'Alan J. Pakula (1990) (v.o.).
0.42 ***Di Rosa Girls.***
0.45 **Cinéma : La Neige et le Feu.** ■ Film français de Claude Pinoteau (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Magazine : Mégamix** (rediff.).
18.00 **Documentaire : Histoire parallèle** (rediff.).
19.00 **Documentaire : Terra X.** De Jochen Richter. Les énigmes des civilisations disparues : la vallée des volcans sacrés.
19.45 **Documentaire : Le Sphinx de Gizeh.**
19.55 **Série : KY TV.** De John Kilby.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Opéra : Le Barbier de Séville.** De Gioacchino Rossini. Livret de Cesare Sterbini, d'après Beaumarchais. Mise en scène de Dario Fo. Direction musicale d'Alberto Zedda. Avec Richard Croft, Renato Capecchi, Jennifer Larmore.
23.15 **Documentaire : *Une petite ville de Pologne.*** *Portrait d'une femme modeste, poétesse, compositeur et peintre. Rachel Knobler, rescapée d'Auschwitz, aujourd'hui retraitée, se rend en Pologne, dans le shtetl où se trouvait sa maison natale.*

M 6

15.20 **Magazine : Fréquenstar.** *Johnny Hallyday.*
16.10 **Magazine : Flashback.**
16.35 **Magazine : Nouba.**
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : Les Aventures de Tintin.** Le Secret de la Licorne (2ᵉ partie).
18.00 **Série : Equalizer.**
19.00 **Série : Les Routes du paradis.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Cosby Show.**
20.30 **Jeux : Le saviez-vous ?**
20.35 **Magazine : Ecolo 6.**
20.45 **Téléfilm : Feu Adrien Muset.** De Jacques Besnard, avec Jean Lefebvre, François Berleand.
22.25 **Téléfilm : Bikini Collection.** De Chris Thompson, avec Cheryl A. Pollack, *Catherine Oxenberg.*
0.00 **Magazine : Vénus.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Tire ta langue.** Les écrivains et leur langue (2).
21.30 **Communauté des radios publiques de langue française.** Rencontre avec le docteur Pilon, du bureau médical de Lourdes.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** A la soupe.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Emmanuel Moses (Papernick).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 2 avril 1990 à Budapest) : Symphonie nº 90 en ut majeur, de Haydn ; Das Lied von der Erdre, de Mahler, par l'Orchestre symphonique national de Hongrie, dir. Adam Fischer ; sol. : Margareta Hintermayer, soprano, Andras Molnar, ténor.
23.09 ***Ainsi la nuit.*** Quatuor à cordes en *fa* mineur op. 55 nº 2, de Haydn ; Trio pour piano, violon, violoncelle nº 1 en *ré* mineur op. 63, de Schumann ; Quatre pièces pour piano, de Lourie.
0.33 ***L'Heure bleue.*** Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Rétrospective des nouveautés phonographiques de l'année 1992.

Le Monde

Les affrontements au Cambodge

Les Khmers rouges durcissent le ton et sont accusés par l'ONU d'un nouveau massacre de Vietnamiens

Les Khmers rouges ont tué quatorze Vietnamiens lors d'une attaque contre un village de la province de Kompong-Chhnang, a annoncé, mardi 29 décembre, un porte-parole des Nations unies à Phnom-Penh. Par ailleurs, le dirigeant khmer rouge Khieu Samphan, réagissant lundi aux sanctions imposées par l'ONU contre son mouvement, a affirmé que ses troupes ne laisseraient pas les « bérets bleus » établir des postes de garde dans les régions sous son contrôle. Enfin, l'ONU a demandé au régime de Phnom-Penh de mettre fin aux violences contre les partis politiques à la suite de l'attaque à la roquette d'un bureau du FUNCINPEC, mouvement du prince Sihanouk, au cours de laquelle deux personnes ont été tuées.

« Les hommes sont encore plus dangereux que les scorpions »

SALA-VICHEY

de notre envoyé spécial

« Les hommes sont encore plus dangereux que les scorpions. » Le policier bulgare a déjà tué quatre scorpions dans la chambrée qu'il partage avec deux de ses collègues. Pourtant, des moustiquaires isolent complètement la pièce. Mais les « CivPol » – les représentants de la police civile de l'APRONUC, l'Autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge – redoutent encore davantage les tirs de mortier ou de roquettes. Quelques nuits auparavant, ils ont failli évacuer l'endroit. *« Vous comprenez*, poursuit-il, *les Khmers rouges aiment prendre pour cible les croisements routiers. »*

Tout un petit monde est installé au croisement de Sala-Vichey, à 20 kilomètres au nord de Kompong-Thom, sur la RN 12, piste rugueuse et poussiéreuse parsemée de pontons en bois dont, de bon matin, les CPAF – les forces armées du régime de Phnom-Penh – assurent l'« ouverture ». Les Khmers rouges traversent la piste de nuit et pourraient, sait-on jamais, poser quelques mines au passage.

Pour les six « CivPol » – trois Bulgares qui se débrouillent en anglais et trois Colombiens, – samedi est jour de congé. Leur bicoque retapée – *« à nos frais »*, dit un Bulgare – occupe l'un des angles du croisement des pistes. La maison du représentant de Phnom-Penh en occupe un autre. Dans un troisième angle, une villa abrite les observateurs militaires de l'APRONUC. Le lieutenant-colonel autrichien Sintler y brosse un portrait peu amène de la situation. *« Si la guerre doit reprendre, c'est ici »*, avertit l'un de ses adjoints, le commandant Daly, un « marine » américain qui a fait, il y a plus de vingt ans, le Vietnam.

Jusqu'à une dizaine de kilomètres au nord de Sala-Vichey, la RN 12 est tenue par les 3 500 hommes de la 5e division de Phnom-Penh, deux bataillons de troupes régionales d'environ 400 hommes chacun, et un peu moins de 500 miliciens. La division 616 des Khmers rouges opère à l'ouest de la piste, et leur division 802 à l'est. La 616 est commandée par un jeune général, Men Rong, un chef de qualité. Le commandement de la 802 aurait été repris, mais personne n'en est trop sûr, par l'unijambiste mais redoutable Ta Mok, qui dirige l'appareil khmer rouge dans le nord du Cambodge.

« Les forêts appartiennent à tout le monde »

« Des unités très mobiles », souligne le lieutenant-colonel Sintler. La 616 opère jusque sur les rives du Tonlé-Sap, le « Grand Lac », et dans la province de Kompong-Chhnang, où l'une de ses compagnies est bien implantée entre les deux cordons ombilicaux terrestres que sont la voie ferrée et la RN 5, qui relient la capitale à l'ouest du pays. Ce sont encore des éléments de la 616 qui ont détenu pendant trois jours, début décembre, six observateurs de l'ONU au sud-ouest de Kompong-Thom. La 802 est présente dans l'est de la province de Kompong-Thom et dans celle, voisine, de Kompong-Cham.

L'APRONUC pense que ces unités khmères rouges comptent entre deux mille et trois mille hommes chacune. Si ces estimations étaient exactes, les Khmers rouges, qui disposent de plus de vingt divisions dans le pays, n'auraient plus qu'à gober le Cambodge une fois l'ONU partie. Ce n'est pas le cas. *« De 450 à 500 hommes pour la 616, de 400 à 500 pour la 802 »*, estime, pour sa part, le général Neng Eng, commissaire politique de la 5e division des CPAF.

Quand les Khmers rouges ont pris le pouvoir en 1975, Neng Eng terminait sa deuxième année de sciences économiques à l'université de Phnom-Penh. Il a survécu à trois années de travaux forcés dans les forêts. Après la chute des Khmers rouges, il a fait une école d'officiers à Hanoï. *« Les hasards de la vie »*, résume-t-il dans un français qu'il n'a pas entièrement oublié. Barbichette grisonnante, il semble connaître son affaire. *« Face à nous, la 802 ne déploie que cent à cent cinquante hommes. Le reste de la division opère dans la province de Kompong-Cham »*, dit-il.

Que se passe-t-il plus au nord ? Personne ne le sait trop. La 5e division tient une position d'artillerie à 7 kilomètres au nord de Sala-Vichey. Au-delà, c'est-à-dire peu avant d'atteindre la province septentrionale de Preah-Vihear, la piste est coupée. *« Nous n'avons que des forces régionales à Preah-Vihear et je ne communique pas avec elles »*, dit le général Eng. La « piste Pol Pot », du nom du chef des Khmers rouges, descend ainsi jusqu'au centre du Cambodge en suivant l'axe de la RN 12. *« Les forêts*, juge un observateur de l'APRONUC, *appartiennent à tout le monde ».* Fin novembre, dans le secteur de Sala-Vichey, les bombardements étaient quotidiens. *« Jusqu'à cent obus ou roquettes par jour »*, raconte l'officier autrichien. Le calme est revenu, début décembre, *« en raison, probablement*, de *quantités limitées de munitions »*.

« Un pays cassé »

Chacun s'habitue à cette fausse paix. Le long de la RN 12, 9 300 paysans, le plus souvent en guenilles, campent dans des paillotes sur pilotis. Des *« personnes déplacées de l'intérieur »*, selon la terminologie officielle. Autrement dit, des gens qui ont fui les combats ou, plus simplement, dont les champs ont été minés. Leur présence est une aubaine pour les « postes de contrôle » des CPAF. Ceux qui empruntent la RN 12 leur paient une dîme, quelques cigarettes, de la menue monnaie. *« Une fois*, raconte l'officier américain, *je suis tombé sur deux soldats qui violaient une fille sur le bord de la route. Je leur ai dit d'arrêter. L'un a braqué son arme sur moi. Je lui ai dit : « Je ne suis pas armé et tout ce que tu peux faire, c'est me tuer. »*

La compagnie indonésienne installée à Sala-Vichey prend également son parti de cette drôle de guerre. Elle était venue pour récupérer les armes des factions en présence. Deux cent quinze CPAF ont été, à ce jour, démobilisés à Sala-Vichey. Le bilan est dérisoire. Le capitaine Joko et ses hommes ont dressé leur campement, impeccable, à la limite d'un champ de mines. Pour l'atteindre, il faut traverser le QG de la 5e division de Phnom-Penh, ensemble de vieux baraquements protégés par une barrière.

Faute de recueillir des armes et de démobiliser les Cambodgiens, l'officier indonésien, qui a appris le khmer, est devenu un homme de relations publiques. Il s'entend bien avec toutes les factions. *« Je suis neutre »*, résume-t-il dans un grand sourire. Déplacés quelque part au Cambodge, ses hommes mènent une vie de caserne en attendant d'aller « dégager » à Phnom-Penh à l'occasion d'une permission.

« Welcome to the peace city » bienvenue dans la cité de la paix, peut-on lire sur une banderole accrochée par les « bérets bleus » indonésiens à l'entrée de Kompong-Thom. A l'ouest, les Khmers rouges franchissent la RN 6, qui relie Kompong-Thom à Siem-Reap, et la coupent de temps à autre. A l'est, ils ont fait sauter, en novembre, un pont réparé peu auparavant par le génie chinois sur la route de Phnom-Penh. Depuis début décembre, des éléments de leur division 802 exercent davantage de pression aux alentours de la route de Phnom-Penh, notamment sur les équipes de l'APRONUC chargées d'enregistrer les électeurs.

Peuplée d'un demi-million d'habitants – environ un Cambodgien sur quinze, – la province de Kompong-Thom se situe en lisière du *« pays utile »* formé par le Tonlé-Sap et le Mékong. Son contrôle est capital pour les factions en présence. *« La situation y demeure difficile »*, convient, pour sa part, M. Yasushi Akashi, le « patron » japonais de l'APRONUC. Les pensionnaires de Sala-Vichey ne disent pas le contraire. *« Un pays cassé »*, dit un observateur militaire de l'APRONUC qui vient de passer six semaines sur les pistes de jungle du nord-ouest de la province.

JEAN-CLAUDE POMONTI

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 29 décembre 1992 a été tiré à 464 131 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Arts et spectacles » : l'architecture des châteaux bordelais

Entre audace et tradition de quant-à-soi, entre folies architecturales, restauration de bon ton et conservatisme, voyage dans *des châteaux bordelais. Et aussi, un entretien avec Jane Birkin* à l'occasion de la sortie de l'intégrale de ses chansons, et un portrait du chorégraphe Angelin Preljocaj.

En Allemagne

L'écrivain Günter Grass quitte le SPD

L'un des plus grands écrivains allemands vivants, Günter Grass, dont le livre le plus connu est *le Tambour*, a indiqué, lundi 28 décembre, dans un entretien à la chaîne de télévision ARD, qu'il avait démissionné du Parti social-démocrate (SPD) pour protester contre le récent revirement de cette formation à propos de la limitation du droit d'asile. Après les avoir rejetées pendant de longs mois, le SPD, actuellement dans l'opposition, a finalement cédé aux *demandes des chrétiens-démocrates* du chancelier Helmut Kohl et accepté en novembre le principe d'une modification de la Constitution pour restreindre le droit d'asile en Allemagne, le plus libéral en Europe.

L'écrivain, âgé de soixante-cinq ans, membre du SPD depuis 1982 et sympathisant de cette formation depuis les années 60, a justifié sa décision en affirmant que le revirement de la direction du parti était *« irresponsable »* et relevait de l'*« hypocrisie »*. Il s'agit, selon lui, d'une *« rupture »* de la tradition social-démocrate, dont il impute la responsabilité au président du SPD, M. Björn Engholm, qu'il juge *« trop mou »*. – *(AFP.)*

Nouvelle mesure de rétorsion chinoise contre Paris

Pékin interdit à la ville de Canton de faire appel à des sociétés françaises pour construire son métro

Pour protester contre la vente de Mirage à Taïwan, le gouvernement chinois a interdit à la *municipalité de* Canton de faire appel à des sociétés françaises pour la construction de son métro. Cette mesure, annoncée, mardi 29 décembre, par un journal pro-communiste de Hongkong, intervient une semaine après que Pékin a demandé à Paris de fermer son consulat *général dans la métropole du* sud. Le même jour, le quotidien économique britannique *Financial Times* a fait de M. Deng Xiaoping son « homme de l'année » pour son rôle dans la relance des réformes économiques chinoises, en dépit d'un aspect *« politiquement incorrect »* dû à son action répressive.

PÉKIN

de notre correspondant

En mesure de rétorsion contre la vente de Mirage 2000-5 à Taïwan, Pékin a ordonné aux autorités de Canton de rejeter toute participation française à son projet de métro. Le maire de la capitale de Chine méridionale, cité, mardi 29 décembre, par le quotidien pro-chinois de Hongkong *Wen Wei Po*, a pris soin de rejeter sur le gouvernement central la responsabilité de cette décision. La France était sur les rangs, parmi de nombreux candidats, pour ce projet évalué à *1 milliard de dollars*, mais ses offres passaient pour être jugées trop coûteuses par les Chinois.

Cette décision suit l'ordre donné à la France de fermer son consulat *général à Canton* (*le Monde* du 24 décembre). Elle survient alors que la presse de Pékin attaque quotidiennement le gouvernement français – plutôt que la France en général – pour avoir *« foulé aux pieds les normes établies dans les relations internationales »* et provoqué *« l'indignation du peuple chinois »* en autorisant la vente de chasseurs à Taïwan. *« Alors que la Chine offre un marché potentiel énorme (...) la détermination du gouvernement français de servir en priorité ses intérêts les plus étroits le conduira à ingurgiter des fruits amers »*, prévenait encore lundi l'agence Chine nouvelle.

Le commentaire soulignait en particulier que l'argument de Paris selon lequel le déficit marqué de son commerce avec Pékin avait provoqué ce geste était *« une excuse sans fondement »* puisque les exportations françaises en Chine croissaient plus vite que le montant total du commerce bilatéral. Les experts français font cependant valoir que les chiffres présentés par les Chinois ne correspondent en général pas à ceux qui leur servent, à eux, de référence.

On peut s'attendre que Pékin mette sur le compte de ce différend tout nouveau refus d'acheter des équipements français ne provoquant pas son enthousiasme. Cependant, ainsi que l'a montré la récente conclusion du protocole d'assistance financière (*le Monde* du 25 décembre), ceci ne devrait pas l'empêcher d'accepter des offres qui lui paraîtraient intéressantes de la part de firmes françaises, surtout si elles sont assorties d'argent frais.

Aucun des commentaires publiés n'a fait allusion à cet aspect des relations entre Paris et Pékin. Par ailleurs, en concentrant ses attaques sur l'actuel gouvernement, la Chine semble vouloir ménager l'avenir, dans l'espoir que les élections de mars 1993 amèneront au pouvoir une équipe avec laquelle il lui serait possible de se réconcilier sans paraître se déjuger.

Certains observateurs estiment que cette dégradation des rapports devrait amener la France à réexaminer la structure de ses exportations en Chine. Après les fameux « grands contrats », ces ventes ont été principalement financées par l'Etat français et n'ont guère coûté d'argent à la Chine. Si l'on excepte le cas particulier du Japon, ou de la participation allemande à la *construction du métro* de Shanghaï, la France est, parmi les pays occidentaux, le seul à recourir de manière aussi systématique à cette méthode.

FRANCIS DERON

Une riposte attendue

En apparence, la perte du contrat du métro de Canton est un mauvais coup pour la France : voir passer sous son nez un marché qui se monterait à 3 milliards de francs pour le seul matériel roulant ainsi que le génie civil de cette ligne de 18 km n'est pas réjouissant. Mais le coup était attendu : les autorités chinoises avaient clairement affirmé à M. Christian Blanc, alors PDG de la RATP et à ce titre négociateur principal sur les dossiers des métros de Canton et de Pékin, que la vente de Mirage à Taïwan signifierait la fin des ambitions françaises.

Celles-ci, au demeurant, ne semblaient plus très grandes. Comme à leur habitude, les Chinois faisaient languir leurs fournisseurs éventuels : les offres remises en juillet devaient donner lieu à décision en décembre ; on parle aujourd'hui de février 1993. Les candidats ne sont plus sûrs que le *métro soit attribué en bloc*, mais peut-être en lots.

Tous les commentateurs français font donc preuve de prudence tant *« la météo change vite en Chine »*. Ils rappellent que le jeu est toujours subtil entre Pékin et Canton, que les ponts ne sont pas du tout coupés entre les entreprises françaises et les autorités chinoises. On se souvient aussi que, battus par les Allemands pour la construction du métro de Shanghaï, les Français sont revenus comme sous-traitants et qu'ils n'en étaient pas forcément malheureux...

Al. F.

EN BREF

□ **Fin de la visite privée de M. Mitterrand en Turquie.** – M. François Mitterrand a quitté Istanbul lundi 28 décembre, en fin de matinée. Avant son départ, le président de la République, en visite privée en Turquie depuis mercredi, s'est entretenu avec son homologue turc M. Turgut Ozal, des problèmes d'intérêt commun, dont la situation en Bosnie-Herzégovine, a indiqué la présidence turque. – *(AFP.)*

□ **M. Fiterman (PC) n'exclut pas *« des formes appropriées d'intervention militaire »*.** – M. Charles Fiterman, membre du bureau politique du PCF, chef de file des communistes « refondateurs », juge *« absolument inacceptable »*, dans une déclaration à *la Tribune-le Progrès*, la politique de « purification ethnique » menée dans l'ex-Yougoslavie et souligne que les dirigeants serbes en portent aujourd'hui *« la responsabilité principale »*. *« Sans exclure, s'il y a lieu, des formes appropriées d'intervention militaire mais uniquement sous l'autorité de l'ONU et avec le concours d'instances et de forces paneuropéennes »*, il souhaite qu'*« une action politique européenne forte »* soit *« développée d'urgence »*.